This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FFREY ASPIN
OOKS & PRINTS
E SUTTON,
HIRE, ENGLAND

Ed. original

SAINT-PIERRE

1er ecl.

VŒUX
D'UN
SOLITAIRE.

1ST ed.

VŒUX

D'UN

SOLITAIRE,

POUR SERVIR DE SUITE

AUX ÉTUDES DE LA NATURE;

PAR JACQUES-BERNARDIN-HENRI
DE SAINT-PIERRE.

. . . Miseris succurrere disco. *Æneid. lib.* 1.

Prix, br. 2 liv.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE MONSIEUR.

Chez { P. F. DIDOT le jeune, Libraire, quai des Augustins.
{ MÉQUIGNON l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

M. DCC. LXXXIX.

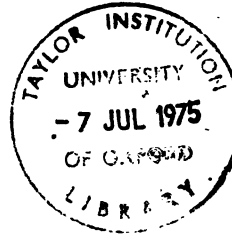
TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
- 7 JUL 1975
OF OXFORD
LIBRARY

PRÉAMBULE.

DANS mes Etudes de la Nature, imprimées pour la première fois en décembre 1784, j'ai formé la plupart des vœux que je publie aujourd'hui, en septembre 1789. J'y serai tombé sans doute dans quelques redites : mais les objets de ces vœux, qui, depuis la convocation des Etats-généraux, intéressent toute la nation, sont si importans, qu'on ne sauroit trop les répéter, et si étendus, qu'on peut toujours y ajouter quelque chose de nouveau.

Je sais que les membres illustres de notre assemblée nationale s'en occupent avec le plus grand suc-

cès. Je n'ai pas leurs talens, mais, comme eux, j'aime ma patrie. Malgré mon insuffisance, si ma santé l'eût permis, j'aurois ambitionné la gloire de défendre avec eux la liberté publique : mais j'ai un sentiment si exquis et si malheureux de la mienne, qu'il m'est impossible de rester dans une assemblée, si les portes en sont fermées, et si les avenues n'en sont pas si libres que j'en puisse sortir au moment où je le desire. Ce desir d'user de ma liberté ne manque jamais de me prendre au moment où je crois l'avoir perdue, et il devient si vif, qu'il me cause un mal physique et moral, auquel je ne peux résister. Il s'étend plus loin que l'enceinte d'un appartement. Pendant les émeutes de Paris (qui commencèrent après le départ de M. Necker, le 13 juillet,

au même jour que l'année passée le royaume fut désolé par la grêle), lorsqu'on brûloit les bâtimens des barrières autour de la ville, qu'au dedans l'air retentissoit du bruit alarmant des tocsins que sonnoient jour et nuit tous les clochers à-la-fois, et des clameurs du peuple qui crioit que les housards entroient dans les faubourgs pour y mettre tout à feu et à sang, Dieu, en qui j'avois mis ma confiance, me fit la grace d'être tranquille. Je me résignai à tout évènement, quoique seul dans une maison isolée et dans une rue solitaire, à l'extrémité d'un faubourg. Mais quand le lendemain, après la prise de la bastille, l'éloignement des troupes étrangères dont le voisinage avoit causé tant d'alarmes, et l'établissement des patrouilles bourgeoises, j'ap-

pris qu'on avoit fermé les portes de Paris, et qu'on n'en laissoit sortir personne, il me prit alors la plus grande envie d'en sortir moi-même. Pendant que tous ses habitans se félicitoient d'avoir recouvré leur liberté, je comptois avoir perdu la mienne : je me tenois pour prisonnier dans les murs de cette vaste capitale ; je m'y sentois à l'étroit. Je ne rendis le calme à mon imagination, que lorsque j'eus trouvé, en me promenant sur le boulevard de l'hôpital, une porte grillée, dont la serrure et les barreaux avoient été rompus, et qui n'étoit pas encore gardée ; alors je m'en fus dans la campagne, où je fis une centaine de pas, pour m'assurer que je n'avois pas perdu mes droits naturels, et qu'il m'étoit permis d'aller par toute terre. Après cet essai de ma

liberté, je me sentis tout-à-fait tranquille, et je m'en revins dans mon quartier tumultueux, sans me soucier depuis d'en ressortir.

Lorsque, quelques jours après, des têtes coupées à la Grève, sans formalité de justice, et des listes affichées qui en proscrivoient beaucoup d'autres, firent craindre à tout le monde que des méchans ne se servissent de la vengeance du peuple, pour satisfaire leurs haînes particulières, et que Paris, livré à l'anarchie, ne devînt un théâtre de carnage et d'horreur, quelques amis m'offrirent des campagnes paisibles et agréables, tant au dedans qu'au dehors du royaume, où je pourrois goûter le repos si nécessaire à mes études; je les ai remerciés. J'ai préféré de rester dans ce grand vaisseau de la capitale, battu

de tous côtés de la tempête, quoique je sois inutile à sa manœuvre, mais dans l'espérance de contribuer à sa tranquillité. J'ai donc tâché de calmer des esprits exaltés, ou de ranimer ceux qui étoient abattus, quand j'en ai trouvé l'occasion; de contribuer de ma personne ou de ma bourse aux gardes si nécessaires à la police; d'assister, de temps à autre, à quelque comité de mon district, un des plus petits et des plus sages de Paris, pour y dire mon mot, quand je le peux; et sur-tout de mettre en ordre ces Vœux pour la félicité publique, dont je m'occupe depuis six mois. J'ai abandonné, pour cet unique objet, des travaux (1) plus faciles,

(1) Telle est, entre autres, l'édition in-8°. de toutes mes œuvres, que j'avois annoncé que je commencerois au mois de juin de

plus agréables, et plus utiles à ma fortune; je n'ai eu en vue que celle de l'état.

Dans une entreprise si supérieure à mes forces, j'ai marché souvent sur les pas de l'Assemblée nationale, et quelquefois je m'en suis écarté : mais si j'avois toujours eu ses idées, il seroit fort inutile que je publiasse les miennes. Elle

---

cette année, et que j'ai renvoyée à des temps plus heureux. M. Didot jeune, mon imprimeur, avoit fait graver et fondre, exprès pour cette édition, par son fils aîné, M. Henri Didot, jeune artiste d'un talent supérieur, un caractère d'une proportion nouvelle dans l'imprimerie. Ce caractère, qui est précisément entre le Saint-Augustin d'usage pour l'in-4°, et le Cicéro usité pour l'in-12, convient parfaitement au format in-8°, qui, jusqu'à présent, n'avoit point eu de type qui lui fût proportionné. Quoiqu'on ne puisse juger de toute sa beauté dans un format in-12, M. Didot jeune a bien voulu, à ma prière, l'employer à l'impression de ce préambule.

se dirige vers le bien public, par de grandes routes, en corps d'armée, dont les colonnes s'entre-aident, et quelquefois malheureusement se choquent; et moi, loin de la foule, sans secours, mais sans obstacles, par des sentiers qui m'ont mené vers le même but. Elle moissonne, et moi je glane. Je rapporte donc à la masse commune quelques épis cueillis sur ses pas, et même au-delà, dans l'espérance qu'elle daignera les recueillir dans ses gerbes.

Cependant j'ai à me justifier de m'être écarté quelquefois de sa marche, et même de ses expressions. Par exemple, l'assemblée n'admet que deux pouvoirs primitifs dans la monarchie, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Elle attribue le premier à la nation, et le second au roi. Mais je conçois dans

la monarchie, ainsi que dans toute puissance, un troisième pouvoir nécessaire au maintien de son harmonie, que j'appelle modérateur. J'ai d'abord été obligé d'employer l'expression de modérateur, que je ne pouvois suppléer par celle de modératif, qui n'est pas encore d'usage; et celle-ci m'a forcé d'user des anciennes dénominations de pouvoir législateur et exécuteur, qui ont d'ailleurs le même sens que celles de pouvoir législatif et exécutif, afin d'établir une consonnance entre mes expressions comme entre mes idées.

Quant au pouvoir modérateur que j'admets comme essentiel à la monarchie, ce n'est que par lui que je conçois que le roi a la sanction des lois; car le pouvoir exécuteur ne me semble comporter que

le *veto*, qui excite dans ce moment de si grandes réclamations.

Le *veto* est si bien une suite du pouvoir exécuteur, qu'il appartient même à un simple général d'armée, astreint à exécuter des ordres inhumains, ou à un tribunal chargé de promulguer des édits injustes. Turenne avoit le droit de refuser à Louis XIV d'incendier le Palatinat; et tout magistrat, sous Charles IX, de publier l'édit du massacre de la Saint-Barthelemi, comme tout François, de l'exécuter. Tout homme a le droit de se refuser à l'exécution d'une loi politique contraire à la loi naturelle. Or, le roi, chargé du pouvoir exécuteur des lois qu'il n'a pas faites, a le droit d'employer, comme ses sujets, le *veto* dans le cas où quelques-unes de ces lois lui paroîtroient contrai-

res au bien public, qui est la loi naturelle d'un état.

« C'est l'assemblée nationale, me « dira-t-on, qui a décidé ce qui « convenoit au bonheur de la na- « tion, et elle seule connoît ce qui « lui convient. » Mais une assemblée ne peut-elle pas se tromper? Des peuples entiers se trompent. Voyez l'histoire de la nation : voyez celle du monde.

Cependant je l'avoue, le *veto* royal a quelque chose de bien dur; et quoiqu'en Angleterre, le roi, pour l'adoucir, dise : « J'aviserai, » ce mot signifie au fonds : « Je ne « le veux pas. » Sans doute il est alarmant pour une nation de penser qu'une loi utile à ses intérêts, reçue, après bien des débats, à la pluralité des voix, dans une assemblée de ses députés, déja bien

[illegible] PRÉAMBULE.

[illegible] se trouvera [illegible] non avenue [illegible] sollicité [illegible] opposition, qui [illegible] dernière res- [illegible] d'un peu- [illegible] aux inté- [illegible] et souvent [illegible] qui ont plus [illegible] du prince; [illegible] des siè- [illegible] un instant, [illegible] du [illegible] surpris que [illegible] ait [illegible] plé- [illegible] craindre- [illegible] empê- [illegible] exécuteur [illegible] attribue [illegible] modéra- [illegible] au-

tant que leurs causes, dont j'ai montré, dans cet ouvrage, et la différence, et la nécessité. Le *veto* est une puissance négative qui appartient à l'esclave qui a une conscience, comme au despote qui n'en a point: mais la sanction est une puissance approbative qui ne convient qu'au monarque. Un général a son *veto*, parce qu'il ne sanctionne pas les ordres qu'il reçoit: un roi, comme chef de l'état, a une sanction, parce qu'il ne peut opposer de *veto* aux lois, dont il est censé avoir reconnu l'utilité et la nécessité. Si le roi refuse de sanctionner une loi nouvelle, c'est parce qu'il la croit nuisible à l'état; alors il en fera connoître les inconvéniens; on l'amendera et on la modifiera. La sanction est une discussion paisible d'un père de famille avec ses enfans.

« Mais, me répondra-t-on, si le « roi refuse sa sanction, ou l'as- « semblée ses amendemens, la loi « se trouvera annullée; refuser d'ap- « prouver une loi, c'est refuser « de l'exécuter; ainsi la sanction « a les mêmes inconvéniens que le « *veto*. » A cela je réponds que la loi ne sera point annullée, comme elle le seroit par le *veto*, mais elle restera sans être sanctionnée.

« Voilà donc de nouveaux débats « entre le peuple et son prince for- « tifié du parti de l'opposition. » J'en conviens, mais toutes les choses de ce monde se débattent les unes contre les autres: les élémens contre les élémens, les opinions contre les opinions. C'est de leur lutte que naît l'harmonie. Toutes les vertus se balancent etre deux contraires. Tenons donc un juste

milieu, puisqu'il s'agit d'être justes. Prenons garde, en fuyant le despotisme, de nous jeter dans l'anarchie. Si le char est versé d'un côté, ne le renversons pas de l'autre; rétablissons-le sur ses essieux monarchiques et ses roues plébéiennes, afin de lui rendre l'équilibre et le mouvement. Ne croyons pas que la sanction royale elle-même puisse laisser, comme un *veto*, des questions législatives sans solution. Il est impossible que tôt ou tard le roi ne se rende aux raisons de l'assemblée, ou l'assemblée aux raisons du roi, puisque l'un et l'autre n'ont d'autre but que l'intérêt public. Ce qui éternise les procès parmi les hommes, ce sont leurs intérêts particuliers. Ils sont bientôt d'accord sur leurs intérêts communs. Or, l'intérêt public étant commun

aux députés de la nation et à son monarque, la discussion que peut entraîner la sanction royale, ne peut tourner qu'au profit de la législation.

Mais dans cette balance d'opinions sur le même intérêt, voyez que de probabilités se rencontrent en faveur des arrêtés de l'assemblée. Est-il probable d'abord que quelques aristocrates, après être convenus de soumettre leurs intérêts à la majorité des voix de l'assemblée nationale, qui leur a pareillement soumis les siens, iront s'intriguer auprès du roi, pour arrêter l'effet des délibérations nationales, parce qu'elles leur sont défavorables ? Est-il probable que le roi, pour les intérêts de ces aristocrates infidèles à leurs vœux, refusera de sanctionner des lois utiles à la na-

tion, réclamées par la majorité de ses députés, et par un peuple entier, capable, pour les maintenir, de se livrer à une insurrection générale. D'ailleurs, le roi étant obligé de consentir les lois, avant que l'assemblée consente les impositions, s'il refusoit la sanction des lois, arrêtée par la majorité de l'assemblée, n'est-il pas plus que probable que cette majorité lui refusera, à son tour, la sanction des impositions? Je considère avec peine, en légiste, ainsi que l'assemblée elle-même, les effets de la sanction royale, comme ceux d'un procès entre le monarque et la nation: l'évènement peut en être douteux; mais il ne le sera pas, que le peuple, en la conservant à son prince, aura été juste et loyal envers lui. Le peuple s'est bien confié

de la discussion de ses lois à des puissances aristocrates, ennemies jusqu'à présent de ses intérêts : pourquoi ne se fieroit-il pas de leur sanction à une puissance amie, maintenant que ces lois lui sont favorables? Il ne faut pas que le peuple se méfie de son roi. Leurs intérêts sont toujours les mêmes. Enfin l'assemblée ayant proclamé Louis XVI, le restaurateur de la liberté françoise, pourroit-elle lui refuser la sanction des lois qui assurent cette même liberté?

La sanction royale est nécessaire à toutes les puissances de l'état. 1°. Elle est de droit, par rapport au roi comme homme. Si le roi ne pouvoit sanctionner les lois, il auroit moins de prérogatives que le moindre de ses sujets; car chacun d'eux a le droit, non-seulement de

voter pour les lois, par ses députés, mais, s'il les trouve défavorables, il peut les récuser entièrement en abandonnant son pays, sans le consentement de personne, ce que ne peut faire le roi, sans le consentement de la nation, parce que son absence peut entraîner la ruine de l'état. 2°. La sanction est de justice, par rapport au roi comme monarque. Le roi étant chargé de faire exécuter les lois, il est censé, ainsi que je l'ai dit, reconnoître, en les sanctionnent, leur utilité et leur nécessité. 3°. La sanction royale est nécessaire à la tranquillité de la monarchie. Plusieurs aristocrates, chargés des vœux de leurs corps, et membres de l'assemblée nationale, ayant déclaré, dès son ouverture, qu'ils ne reconnoissoient d'autre autorité que celle du roi,

et étant forcés maintenant, par la majorité des voix de leur assemblée et le vœu de la nation, de sacrifier leurs privilèges, pourroient dire que la loi qui les y oblige n'est pas monarchique, si elle n'étoit pas sanctionnée du monarque, et, sous ce prétexte, refuser de la reconnoître, ce qui pourroit susciter des troubles à l'avenir. 4°. La sanction royale est nécessaire à la permanence des lois, et au respect qui leur est dû, surtout de la part du peuple. Ceci mérite la plus grande considération. Quoique rien ne soit plus respectable aux yeux même d'un monarque, que les décrets d'une nation assemblée par ses députés, cependant le peuple n'y voit guère que des hommes semblables à lui dans ses représentans, et que des enne-

mis dans ceux des ordres supérieurs. D'ailleurs, à cause de leur périodicité, il cessera bientôt d'y voir ses législateurs. Un fleuve qui renouvelle ses eaux, est toujours le même fleuve, parce que la forme de ses rivages ne change pas ; mais une assemblée qui renouvelle ses membres, n'est plus la même assemblée, parce que la plupart des hommes diffèrent d'opinions, et bientôt de projets. Le peuple n'arrête son attention et ses respects, que sur des objets immuables, ou qu'il croit tels, et qui lui en imposent par leur grandeur ou leur éloignement. *Major è longinquo reverentia;* le respect augmente avec la distance. Il est donc nécessaire de fixer les regards du peuple vers le trône, dont il approche peu, comme vers un centre permanent

et digne de tous ses hommages. Les nations républicaines ont donné à leurs lois le nom d'un seul législateur ; telles furent celles de Zaleucus, chez les Locriens, de Lycurgue à Sparte, de Solon à Athènes; et les nations monarchiques, le nom du monarque qui avoit promulguées les leurs, et par conséquent sanctionnées ; telles furent celles de Cyrus en Perse, de Zoroastre, roi des Bactriens en Asie ; de Moïse, chef des Hébreux; de Numa et ensuite de Justinien à Rome ; de Charlemagne dans l'empire d'occident ; de Saint Louis en France ; de Pierre le Grand en Russie ; de Frédéric II en Prusse : telles sont les lois d'Angleterre, promulguées d'abord en 1040, sous le nom de lois d'Edouard, et rétablies ensuite en 1215 par la nation, sous le nom

de grande charte. Les anciens ont si bien senti la nécessité d'une sanction auguste, pour rendre les lois vénérables aux peuples, qu'ils ont souvent supposé qu'elles avoient été sanctionnées par la divinité même. Ainsi celles de Numa le furent par la nymphe Egérie; celles de Zaleucus par Minerve; celles de Mahomet, par Dieu même, avec la médiation des anges: mais ces législateurs, en voulant se procurer de grands avantages, tombèrent dans de grands inconvéniens; car toute tromperie porte avec elle sa punition. Lorsque ces lois ne convenoient plus aux besoins des citoyens, ou qu'il falloit les appliquer à d'autres contrées, on ne pouvoit les changer, parce que la divinité, qui les avoit sanctionnées, étoit invariable. Ain-

si les Turcs se sont abstenus de faire la conquête de plusieurs pays, parce qu'il n'y avoit pas d'eaux courantes pour leurs ablutions légales. C'étoit encore pis, lorsque les peuples, en s'éclairant, venoient à connoître que la divinité ne s'étoit point mêlée de leur législation; alors ils passoient du mépris du législateur qui les avoit trompés, au mépris de la loi. C'est ce qui est arrivé à plusieurs états et religions, dont la ruine n'a pas eu d'autre fondement. Il n'en est pas de même des lois sanctionnées par un monarque, qui les varie de concert avec son peuple, suivant ses besoins, et les leur rend permanentes par la seule démonstration de leur utilité. Mais, comme aucune loi politique n'est bonne, si elle ne pose sur les lois de la nature, et que rien n'est permanent.

nent sans le secours de son auteur, il est nécessaire que le roi sanctionne le code de nos lois, par une invocation religieuse, qui le consacre à jamais aux sentimens du cœur, comme aux lumières de la raison. Le mot de sanction même semble venir de *sanctus*, saint. Ce préambule, digne du style d'Orphée ou de celui de Platon, doit précéder, comme un péristile antique, le temple auguste de nos lois, élevé pour le bonheur des hommes et dédié à l'Eternel, par le monarque qui doit en être le pontife.

Voilà ce que ma conscience m'oblige de dire sur les intérêts du roi, que je regarde comme inséparables de ceux du peuple. Quant au peuple, c'est vers lui que j'ai dirigé tous mes vœux, parce que je le considère comme la partie principale

de l'état. Peut-être l'affection que je lui porte sous ce point de vue, m'aura fait illusion à moi-même ? Peut-être me reprochera-t-on d'avoir trop compté sur sa modération ou sa constance ? On m'objectera sans doute que ses représentans, dont j'ai desiré qu'on augmentât le nombre dans l'assemblée nationale, ne sont déja que trop puissans, puisqu'ils ont opéré dans l'état une si puissante et si grande révolution. J'ai parlé de cette révolution, qui venoit d'arriver, comme d'une suite nécessaire de l'insuffisance de ses représentans ; et je suis persuadé que s'ils eussent balancé, par leur nombre, la pondération de ceux des deux autres ordres, l'insurrection du peuple n'eût point eu lieu. C'est son désespoir qui l'a produite. D'ailleurs c'est une question de sa-

voir qui, de l'armée qui est venue environner la capitale, ou du peuple qui y étoit renfermé, a rompu le premier l'équilibre des pouvoirs entre les députés des trois ordres. Ce seroit encore une autre question à décider, si le clergé et la noblesse ne se seroient pas plus écartés de la modération que le peuple, si, comme lui, ils avoient eu la toute-puissance. La guerre de la ligue et celle de la fronde, qui n'avoient pour but que des intérêts de corps ou de princes, ont versé sans comparaison plus de sang, et d'une manière plus illégale, que l'insurrection du peuple, qui a pour objet l'intérêt public. Il ne faut pas mettre sur son compte les émeutes occasionnées par la cherté du blé, ainsi que les brigandages exercés dans plusieurs provinces. La plu-

part de ces troubles ont été excités par ses ennemis, qui cherchent à le diviser, afin de l'armer contre lui-même. Ce qu'il y a de certain, c'est que par-tout il s'oppose, de toutes ses forces, à ces désordres.

Maintenant que le peuple françois a recouvré sa liberté par son courage, il doit s'en montrer digne par sa sagesse. Il doit rejeter avec horreur ces proscriptions illégales qui le feroient tomber lui-même dans les crimes de lèse-nation qu'il veut punir : il doit être en garde contre le zèle qui l'anime, et invoquer, pour son propre intérêt, la prudence des lois ; car il ne faut qu'une calomnie jetée par ses ennemis dans son sein exalté de l'amour du bien public, pour lui faire abattre de ses propres mains la tête du meilleur citoyen.

O peuple de Paris, qui servez d'exemple aux peuples des provinces; peuple ingénieux, facile, bon, généreux, qui attirez dans votre sein les hommes de toutes les nations par l'urbanité de vos mœurs, songez que c'est à cette urbanité que vous avez dû en tout temps votre liberté morale, préférée même par des républicains à leur liberté civile. Vous venez de briser les liens du despotisme; ne vous en donnez point de plus insupportables par ceux de l'anarchie. Ceux-là ne tirent que d'un côté, ceux-ci de tous les côtés à-la-fois. C'est votre ensemble qui a fait votre force, à laquelle rien n'a pu résister. Mais ce n'est point à la force que Dieu a donné un empire durable, c'est à l'harmonie. C'est par leur harmonie

que les petites choses se rassemblent et deviennent grandes ; et c'est souvent à cause de leurs forces que les grandes se séparent, se heurtent, se brisent et deviennent petites. D'où viennent tant de prétentions d'individus, de corps, de districts, de motions et d'émotions? Voulez-vous faire soixante cités dans une seule cité ; et, à votre exemple, les provinces feront-elles soixante républiques dans le royaume ? qu'en deviendroit alors la capitale ? Communes de Paris, en multipliant vos lois, vous multiplierez vos liens ; en vous divisant, vous vous affoiblirez ; en courant chacune à part à la liberté, vous pouvez tomber tour-à-tour dans l'esclavage, ou, ce qui est encore pis, dans la tyrannie. ? Qu'avez-vous à craindre aujourd'hui

pour vous, sinon vous-mêmes? Vos ennemis principaux sont dispersés; votre grand ministre des finances a été rendu à vos vœux; et avec lui travaillent dans le plus parfait concert, les autres ministres du roi, remplis du même zèle pour votre bonheur; les deux premiers ordres de l'état vous ont fait des sacrifices qui ont été au-delà de vos desirs; les troupes royales vous ont prêté serment de fidélité, et vous avez des troupes nationales entièrement à vos ordres; votre roi mérite toute votre confiance, non-seulement pour avoir ordonné ou préparé ces dispositions, mais pour s'être abandonné sans réserve à la vôtre, en venant sans gardes et sans défense, au milieu de votre capitale, pleine de troubles, vous redemander vo-

tre amour, comme un père qui ne vous avoit jamais ôté le sien, et qui, en vous voyant armées de toute sortes d'armes, pouvoit douter s'il retrouveroit en vous ses enfans. Pour l'amour de l'harmonie, sans laquelle il n'y a point de salut pour les peuples, reposez-vous de vos intérêts sur la vigilance de vos districts, composés de vos comités; que vos districts, de leur côté, s'en rapportent, sur l'ensemble de leurs opérations, à la sagesse de votre assemblée municipale, formée de vos députés, dont la prévoyance, le zèle et le courage, si bien dirigés par les deux chefs vertueux que vous avez vous-mêmes choisis, vous ont préservées du brigandage, et de la famine dont vous étiez menacées. Que votre assemblée municipale se confie à son

tour aux lumières et à la justice de l'assemblée nationale, que vous avez, conjointement avec les communes du royaume, chargée de vos doléances et revêtue du pouvoir législateur. C'est sur-tout sur cette assemblée auguste que vous devez établir votre sécurité, parce qu'elle s'occupe du bonheur de tout le royaume, en liant à vos intérêts ceux des corps, des provinces et des nations, par une constitution sanctionnée du roi, chef auguste et nécessaire de la monarchie, dont votre capitale est le centre. Enfin vous devez mettre toute votre confiance dans la providence de l'auteur de la nature, qui prépare souvent, par des infortunes, la félicité des grandes nations, comme la fécondité de l'automne par la rigueur des hivers, et qui, en vous

donnant, après l'année la plus calamiteuse, la moisson la plus abondante qu'on ait vue de mémoire d'homme, verse déja ses bénédictions, sur une constitution qui sera fondée sur ses lois. Heureux si du sein de ma solitude, et des orages qui l'ont troublée ; je fournis à ce vaisseau, chargé de nos destins, et déja mis sur le chantier, pour voguer sur la mer des siècles, je ne dis pas une voile ou un mât, mais seulement la plus simple manœuvre !

TABLE.

PRÉAMBULE, ... page j
Vœux d'un solitaire, ... 1
Vœux pour le Roi, ... 53
Vœux pour le Clergé, ... 63
Vœux pour la Noblesse, ... 73
Vœux pour le Peuple, ... 94
Vœux pour la Nation, ... 108
Vœux pour une éducation nationale, . . 190
Vœux pour les Nations, ... 216

VŒUX

VŒUX

D'UN

SOLITAIRE.

Le premier mai de cette année 1789, je descendis, au lever du soleil, dans mon jardin, pour voir l'état où il se trouvoit, après ce terrible hiver, où le thermomètre a baissé, le 31 décembre, de 19 degrés au-dessous de la glace. Chemin faisant, je pensois à la grêle désastreuse du 13 juillet, qui avoit traversé tout le royaume, mais qui, par la grace de Dieu, avoit passé sur le faubourg où je demeure, sans y faire de mal. Je me disois: Pour cette fois, rien ne sera échappé, dans mon petit jardin, à un hiver de Pétersbourg.

En y entrant, je ne vis plus ni choux, ni artichauts, ni jasmins blancs, ni narcisses; presque tous mes œillets et mes

hyacintes avoient péri ; mes figuiers étoient morts, ainsi que mes lauriers-thyms, qui avoient coutume de fleurir au mois de janvier. Pour mes jeunes lierres, ils avoient, pour la plupart, leurs branches sèches, et leur feuillage couleur de rouille.

Cependant le reste de mes plantes se portoit bien, quoique leur végétation fût retardée de plus de trois semaines. Mes bordures de fraisiers, de violettes, de thyms et de primevères, étoient toutes diaprées de verd, de blanc, de bleu et de cramoisi ; et mes haies de chèvrefeuilles, de framboisiers, de groseillers, de rosiers et de lilas, étoient toutes verdoyantes de feuilles et de boutons de fleurs. Pour mes allées de vignes, de pommiers, de poiriers, de pêchers, de pruniers, de cerisiers et d'abricotiers, elles étoient toutes fleuries. A la vérité les vignes ne commençoient qu'à entr'ouvrir leurs bourgeons ; mais les abricotiers avoient déja des fruits noués.

A cette vue, je me dis : A quelque chose malheur est bon. Les calamités d'un pays

peuvent servir aux prospérités d'un autre. Si toutes les plantes du midi de l'Europe ne peuvent supporter les hivers de la France, il est évident que plusieurs arbres à fruits de la France, peuvent résister aux hivers du nord. On peut cultiver dans les jardins de Pétersbourg, des cerises, des pêches précoces, des prunes de reine-claude, des abricots, des abricots-pêches, et de tous les fruits qui peuvent mûrir dans le cours d'un été; car l'été y est encore plus chaud qu'à Paris. Cette réflexion me fit d'autant plus de plaisir, que je n'avois vu en 1765 à Pétersbourg, d'autres arbres que des pins, des sorbiers, des érables et des bouleaux.

Quoique je n'aie sur le globe d'autre propriété foncière qu'une petite maison et son petit jardin d'un quart d'arpent, que j'habite dans le faubourg Saint-Marceau, j'aime à m'y occuper des intérêts du genre humain ; car il s'est occupé des miens dans tous les temps et dans tous les lieux. Il est certain que mes cerisiers viennent originairement du royaume de Pont, d'où Lucullus les apporta à Rome, après avoir

défait Mithridate. Je ne doute pas que mes abricotiers, dont le fruit s'appelle en latin *malum armeniacum*, ne descendent, de greffes en greffes, d'un arbre de leur espèce, apporté d'Arménie par les Romains. Suivant le témoignage de Pline, mes vignes tirent leur origine de l'Archipel, mes poiriers du mont Ida, et mes pêchers de la Perse, après que ces contrées eurent été subjuguées par les Romains, qui avoient coutume d'amener dans leur pays, non-seulement les rois, mais les arbres de leurs ennemis, en triomphe. Quant aux choses qui sont à mon usage habituel, je dois certainement mon tabac, mon sucre et mon café, aux pauvres nègres d'Afrique, qui les cultivent en Amérique sous les fouets des Européens. Mes manchettes de mousseline viennent des bords du Gange, si souvent désolé par nos guerres. Pour mes livres, ma plus douce jouissance, j'en ai obligation à des hommes de tous les pays, et sans doute aussi à leurs infortunes. Je dois donc m'intéresser à tous les hommes, puisqu'ils travaillent pour moi

par toute la terre, et que j'ai lieu d'espérer, que ceux qui m'y ont devancé, ayant principalement contribué à mon bonheur par leurs maux, je peux aussi concourir par les miens à celui de ceux qui doivent m'y survivre.

Il n'est pas douteux que je ne doive les premiers témoignages de ma reconnoissance aux hommes auxquels je suis redevable des premiers besoins de la vie, tels qu'à ceux qui me préparent mon pain et mon vin, qui filent mon linge et mes habits, qui défendent mes possessions, etc... c'est-à-dire aux hommes de ma nation.

En pensant donc aux révolutions de la nature qui avoient désolé la France l'année dernière, je songeai à celles de l'état qui les avoient accompagnées, comme si tous les malheurs s'entresuivoient. Je me rappelai l'édit imprudent qui avoit permis l'exportation des grains, lorsque nous n'en avions pas notre provision assurée; cette banqueroute publique qui avoit plané sur nos fortunes, dans le même temps que ce nuage af-

freux de grêle traversoit nos campagnes; l'épuisement total de nos finances, qui avoit fait périr plusieurs branches de notre commerce, comme ce terrible hiver plusieurs de nos arbres fruitiers; enfin ce nombre infini de pauvres ouvriers, que le concours de tant de fléaux auroit fait mourir de misère, de froid et de faim, sans les secours de leurs compatriotes.

Je pensai alors au ministre des finances, dont le retour a rétabli le crédit public, et a été pour nous comme celui de l'étoile du matin, après une nuit orageuse; aux états-généraux, qui alloient, avec le printemps, faire renaître de plus beaux jours; et je me dis: Les royaumes ont leurs saisons comme les campagnes; ils ont leur hiver et leur été, leurs grêles et leurs rosées: l'hiver de la France est passé; son printemps va revenir. Alors, plein d'espérance, je m'assis au bout de mon jardin, sur un petit banc de gazon et de treffle, à l'ombre d'un pommier en fleurs, vis-à-vis une ruche dont les abeil-

les voltigeoient en bourdonnant de tous côtés.

A la vue de ces abeilles si actives, dont la ruche n'avoit eu d'autre abri pendant l'hiver que le creux d'un rocher, je me rappelai qu'elles n'avoient point essaimé au mois de juin, et qu'il en étoit arrivé de même à la plupart de celles du royaume, comme si elles avoient prévu qu'elles auroient besoin d'être rassemblées en grand nombre pour se tenir chaudement pendant la rigueur d'un hiver extraordinaire. D'un autre côté, comme je n'ai enlevé aux miennes aucune portion de leur miel, et que jamais elles n'en exportent, elles ont passé dans l'abondance des vivres une saison où quantité de mes compatriotes en ont manqué. En voyant que l'instinct de ces petits animaux avoit surpassé l'intelligence humaine, je me dis : O heureuses les sociétés des hommes, si elles avoient autant de sagesse que celles des abeilles! et je me mis à faire des vœux pour ma patrie.

Je me représentai les 24 millions

d'hommes qui composent, dit-on, le peuple françois, non comme de sages abeilles qui naissent avec tout leur instinct, mais comme un seul homme qui vit depuis plus de trois mille ans, et qui, comme un homme, n'acquiert son expérience qu'en passant par un long cercle de maux, d'erreurs et d'infirmités.

D'abord enfant du temps des Gaulois, il a été, pendant plusieurs siècles, au maillot, entouré par les Druides, des bandes de la superstition; puis adolescent sous les Romains, qui le conquirent et le policèrent, il s'instruisit, sous le joug grave de ses maîtres, des arts, des sciences, de la langue et des lois qui le régissent encore aujourd'hui: ensuite, devenu un jeune homme sous les Francs indisciplinés qui se confondirent avec lui, il s'est livré, pendant leur anarchie, à toute la fougue de la jeunesse, et a passé un grand nombre d'années dans les fureurs des guerres civiles. Enfin, depuis Charlemagne, éclairé de quelques lumières par le retour des lettres qui commencèrent à se naturaliser sous

François I, comme un jeune homme qui se forme pour le commerce du monde, il a cherché les plaisirs de l'amour et de la gloire. Son goût de galanterie et d'héroïsme s'est épuré sous Henri IV, et s'est perfectionné sous Louis XIV. A cette dernière époque, l'amour des conquêtes utiles a paru l'occuper principalement; il est devenu ambitieux comme un homme dont la jeunesse se passe, et qui cherche à s'établir d'une manière solide. Mais bientôt convaincu par son expérience, qu'on ne peut trouver son bonheur dans le malheur d'autrui, il a commencé à s'occuper de ses véritables intérêts, de son agriculture, de ses manufactures, de son commerce, de ses grands chemins, de ses établissemens aux colonies, etc. . . Il a cherché alors à se délivrer des préjugés de son enfance, des fausses vues de son adolescence, des vanités de sa jeunesse, et il est entré ainsi dans l'âge mûr. Sa raison a fait d'années en années de nouveaux progrès. Il sent aujourd'hui, sous Louis XVI, que la gloire de ses rois ne consiste que dans

son bonheur. De son côté, il s'occupe plus du soin de rendre sa vie tranquille que brillante, et commode que fastueuse.

On peut suivre dans tous les siècles les périodes de son caractère, par celles de son costume. Du temps des Gaulois, presque nu comme un enfant, et coiffé de sa simple chevelure, il ne portoit que des sayons. Il s'est vêtu, sous les Romains, de toges et de robes écourtées, comme un étudiant. Toujours armé sous les Francs, il s'est couvert de brassarts, de cuissarts, de cottes de maille et de casques. Depuis François I jusqu'à Henri IV, et même jusqu'à Louis XIV, il s'est mis en pourpoint découpé, en fraises, en plumes, en trousses et en rubans, sans toutefois quitter son épée, comme un jeune homme qui fait l'amour. Sous Louis XIV, devenu plus grave, il a ajouté à sa parure d'amples canons, et une énorme perruque. Aujourd'hui, comme un homme mûr qui cherche ses commodités, il préfère un chapeau sur sa tête à un chapeau sous le bras, une canne à une épée, et un manteau à une armure.

Pendant que le peuple françois se disposoit par les mœurs et la philosophie, à une vie plus heureuse et à un ensemble national, l'administration, soumise à d'anciennes formes, suivoit toujours son ancien cours. A chaque révolution de l'esprit public, elle avoit adopté des lois nouvelles, sans abroger les anciennes; des besoins nouveaux, sans retrancher les superflus; et s'étoit plus occupée de la fortune des courtisans, que de celle des sujets. Ainsi d'incohérences en incohérences, d'impôts en impôts, de dettes en dettes, elle s'est trouvée sans argent et sans crédit, avec un peuple sans moyens. Alors elle s'est vue dans la nécessité de convoquer les Etats-généraux, pour préserver d'une ruine universelle la nation dont le peuple est par-tout la base fondamentale.

Cependant ce peuple, devenu majeur par tant de siècles d'expériences et d'infortunes, traîne encore après lui les lisières de son enfance. Des corps se sont présentés, se disant chargés de sa tutelle, et ont prétendu le ramener aux anciennes

formes de la monarchie, c'est-à-dire, de le remettre, avec ses lumières, son étendue et sa puissance, dans le même berceau où il a été si long-temps foible, trompé et misérable.

Mais quel corps de la monarchie pourroit être rappelé aujourd'hui à ses anciennes formes? A commencer par celui qui en est le chef auguste, le roi pourroit-il être ramené aux temps où le peuple joint à l'armée, l'élisoit au champ de Mars, en l'élevant sur un bouclier? et quand Louis XVI lui-même voudroit descendre du trône pour rétablir le peuple dans ses anciens droits, ne se jetteroit-il pas à ses pieds, pour le supplier de ne pas le livrer aux fureurs des guerres civiles qui ont ensanglanté les premiers temps de la monarchie, par l'élection de ses rois? Le clergé voudroit-il revenir aux anciens temps où il prêcha l'évangile dans les Gaules, comme les apôtres, pieds nus, vêtu d'une seule robe, et un bâton de voyageur à la main, devenu, par la munificence de ce même peuple, une crosse pontificale? Les no-

bles voudroient-ils voir renaître ces temps anciens, où ils se mettoient au service des grands pour avoir de la protection et du pain, toujours prêts à verser leur sang pour des querelles qui leur étoient étrangères ? Qu'ils jugent de l'état de leurs ancêtres sous le régime féodal, par celui des nobles polonois de nos jours ! Enfin le parlement lui-même voudroit-il revenir à ces temps, qui ne sont pas bien anciens, où la plupart de ses membres n'étoient que les scribes et les gens d'affaires des grands, qui alors ne savoient pas même écrire, et s'en faisoient honneur.

L'homme foible cherche par-tout le repos. S'il manque de lois, il se repose de sa législation sur un législateur. S'il a besoin de lumières, il se repose de sa doctrine sur un docteur. Par-tout il établit des bases pour reposer sa foiblesse; mais par-tout la nature les renverse, et le force, à son exemple, de se lever et de combattre. Elle-même n'a composé ce globe et ses habitans que de contraires qui luttent sans cesse. Notre sol est formé de terre

et d'eau ; notre température, de chaud et de froid ; notre jour, de lumière et de ténèbres ; l'existence des végétaux et des animaux, de leur jeunesse et de leur vieillesse, de leurs amours et de leurs guerres, de leur vie et de leur mort. L'équilibre des êtres n'est établi que sur leurs combats. Il n'y a de durable que leur écoulement, d'immuable que leur mobilité, de permanent que leur ensemble ; et la nature, qui varie à chaque instant leurs formes, n'a de lois constantes que celles de leur bonheur.

Pour nous, déja si éloignés des antiques lois de la nature, par les lois même de nos sociétés, où les anciens droits de l'homme sont méconnus, nos opinions, nos mœurs et nos usages varient d'année en année. Les siècles nous roulent et nous déforment sans cesse en nous poussant vers l'avenir. Rappeler aux anciennes formes de son origine un peuple éclairé, puissant, immense, c'est vouloir renfermer un chêne dans le gland dont il est sorti.

Comment donc nos rois voudroient-

ils rappeler le peuple françois à ses anciennes formes, c'est-à-dire, à ses anciennes erreurs et à son ancienne ignorance ? N'est-ce pas à ce qu'il a produit dans les derniers siècles, c'est-à-dire, aux derniers fruits de son industrie, que nos rois, qui buvoient jadis dans des cornes d'élan, erroient çà et là dans les forêts des Gaules, parcourant de temps en temps leur capitale sans pavé, dans un chariot traîné par des bœufs, qu'ils doivent aujourd'hui les délices de leurs châteaux et la magnificence de leurs équipages ? n'est-ce pas par les leçons tardives de son expérience, qu'ils ne craignent plus d'être détrônés par les maires de leur palais, et qu'ils doivent, ainsi que leurs descendans, leur permanence sur le trône, suivant des lois inébranlables comme l'amour de ce peuple éclairé ? O Henri IV ! que seroient devenus vos droits attaqués par Rome, par l'Espagne et par des grands ambitieux de votre royaume, sans l'amour de votre peuple, qui, malgré les anciennes formes qu'on vous opposoit à vous-même, vous ap-

peloit à le délivrer de ses tyrans? Comment le clergé, ministre d'une religion amie du genre-humain, voudroit-il soumettre aux anciennes formes du Druidisme, le peuple françois sous le règne de Louis XVI. C'est ce même peuple qui, se rangeant en foule autour des premiers missionnaires des Gaules, fit ployer ses chefs barbares sous le joug du christianisme. Ce fut le peuple qui, par le pouvoir tout-puissant de ses opinions, éleva l'abbaye à l'opposite du château, et le clocher à celui de la tour. Il opposa la crosse à la lance, la cloche à la trompe, et les légendes des saints aux archives des barons; monument contre monument, bronze contre bronze, tradition contre tradition. Comment les nobles de nos jours pouvoient-ils regarder le peuple comme flétri de tous temps par la puissance féodale de leurs ancêtres, eux qui comptent dans leur propre sein si peu de familles qui remontent au-delà du quatorzième siècle? Mais s'il étoit vrai que leurs ancêtres eussent réduit jadis le peuple en servitude, comment ose-

roient-ils aujourd'hui faire valoir leurs anciens privilèges auprès de ce même peuple, non pour l'avoir jadis défendu ou protégé comme doivent faire les nobles de toute nation, mais pour l'avoir conquis et opprimé; non pour l'avoir servi, mais asservi; non comme les descendans de ses patriciens, mais de ses tyrans. Sont-ce-là les titres qu'ont fait valoir auprès de lui, les Bayards, les Duguesclins, les Crillons, les Montmorencys, qui ont fait tant de prouesses pour obtenir de vivre dans sa mémoire jusqu'à nos jours? Que dis-je! nos nobles si remplis aujourd'hui d'humanité et du véritable honneur, pourroient-ils, dans un siècle éclairé, mépriser cette foule d'hommes paisibles et bons qui s'occupent de leurs plaisirs après avoir pourvu à tous leurs besoins, et du sein desquels sortent ces braves grenadiers, qui, après leur avoir frayé le chemin des honneurs aux dépens de leur sang, retournent à leur charrue, servir dans l'obscurité cette même patrie qui fait un partage si inégal de ses récompenses?

Comment enfin le parlement pourroit-il réduire aux anciennes formes de la servitude, un peuple qui lui a donné en quelque sorte la puissance tribunitive, et du sein duquel il est sorti lui-même?

Après tout, est-il bien vrai que le peuple françois ait toujours été sous la tutelle féodale de ses chefs? Quelques écrivains ont avancé qu'il étoit serf dans son origine. Mais, soit qu'on rapporte cette origine au temps des Gaulois, des Romains ou des Francs, qui sont les trois grandes époques de son histoire, on verra qu'il a toujours été libre.

Les Gaulois, qui firent sous Brennus une invasion en Italie, et brûlèrent la ville de Rome, ressembloient beaucoup aux Sauvages de l'Amérique, qui certainement ne font pas la guerre avec des esclaves. L'esclavage ne s'établit que chez les peuples riches et policés, comme ceux de l'Asie, et il est le fruit de leur despotisme, qui est toujours proportionné à leurs richesses. Les peuples pauvres et sauvages sont toujours libres, et quand ils font des prisonniers de guerre, ils

les incorporent avec eux, à moins qu'ils ne les vendent, ne les mangent ou ne les sacrifient à leurs dieux. L'opulence fait des mêmes citoyens des despotes et des esclaves; mais la pauvreté les rend tous égaux. Nous en voyons des exemples dans nos sociétés. Les domestiques d'un homme riche, et même ses amis, quand ils sont pauvres, se tiennent dans ses anti-chambres, et ne paroissent qu'avec respect en sa présence; mais les domestiques de nos paysans sont familiers avec leurs maîtres, se mettent à table avec eux, et obtiennent même leurs filles en mariage.

Lorsque les Gaulois commencèrent à se civiliser et à chercher la fortune, ils se louoient dans les armées romaines, comme des hommes libres. Je crois même que César remarque qu'il n'y avoit point d'armées où on ne trouvât de soldats Gaulois. Nous voyons dans Hérodote et Xénophon, que les Grecs, si amoureux de leur liberté, se mettoient aux gages même des rois de Perse, quoique ennemis naturels de leur patrie. Nous

retrouvons des usages semblables chez les Suisses de nos jours. Ces coutumes sont communes à tous les peuples libres, et elles n'existent point chez les peuples régis par le despotisme, ni même par l'aristocratie. Vous ne verrez à la solde d'aucune puissance de l'Europe, des régimens formés de Russes, de Polonois ou de Vénitiens. A la vérité, la constitution politique des Gaules accordoit plusieurs prérogatives injustes aux chefs des Gaulois, et à leurs Druides, ainsi que l'a remarqué César; et ce fut sans doute par ses défauts anti-populaires qu'elle fut aisément renversée par celle des Romains. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Gaulois adoptèrent des Romains, leur religion, leurs lois, leurs coutumes, et jusqu'à leurs habillemens. Nous nous gouvernons en partie par le droit romain, et nos magistrats, ainsi que les professeurs de nos universités, portent encore la toge romaine. Notre langue françoise est dérivée de la langue latine. Ces révolutions ne sont point des effets naturels de la conquête et du pou-

voir des peuples conquérans, mais des preuves que les peuples conquis sont mécontens de leur ancienne constitution. Les Romains n'étoient jaloux que de la puissance; ils étoient indifférens sur tout le reste. Les Grecs conservèrent, sous leur empire, leur langue, leur religion, leurs lois et leurs mœurs, dont nous voyons encore des traces même sous l'empire des Turcs. Enfin un peuple conquis reste tellement attaché à sa constitution, quand il la trouve bonne, qu'il y soumet quelquefois le peuple conquérant. C'est ce que nous pouvons voir par l'exemple des Tartares, qui ont toujours adopté les lois et les coutumes de la Chine, après s'en être rendus maîtres. D'un autre côté, ces révolutions morales ne se font point chez des peuples esclaves. Il est très-remarquable que les peuples occidentaux de l'Asie, n'ont rien adopté des Grecs ni des Romains qui les ont subjugués, pas même le langage. On ne parle ni latin ni grec en Asie. Un peuple esclave tient à sa constitution par l'esprit de servitude, comme

un peuple libre par le sentiment de la liberté, mais celui-ci en change lorsqu'il en est mécontent.

Quoi qu'il en soit, les Romains donnèrent les droits de citoyens romains aux habitans de plusieurs villes et même de quelques provinces des Gaules; ce qu'ils n'auroient pas fait si elles avoient été peuplées d'esclaves. Quantité de Romains s'établirent ensuite dans les Gaules. L'empereur Julien aimoit le séjour de Paris, « à cause, disoit-il, du carac-« tère grave de ses habitans, qui se rap-« prochoit du sien. » Le caractère parisien a bien changé depuis, quoique le climat de Paris soit resté le même. Mais ce n'est pas le climat qui fait le caractère d'un peuple, comme tant d'écrivains l'ont dit d'après Montesquieu; c'est la constitution politique. Les Gaulois, simples et féroces sous les Druides, furent sérieux sous les graves Romains toujours gouvernés par la loi, et gais sous les Francs amis de l'indépendance, parce que n'ayant jamais eu de bonne constitution, ils en changèrent à ces

trois époques. Indépendamment de la gaîté des Gaulois, qui ne date que des Francs, et qui est une preuve morale de leur liberté, j'en trouve une autre qui n'est pas moins forte, en ce que les deux peuples n'ont plus porté que le même nom, ce qui n'arrive jamais lorsque le peuple conquérant ne se confond pas avec le peuple conquis: témoins, de nos jours, les Turcs et les Grecs, les Mogols et les peuples de l'Indoustan, les Espagnols et les Indiens de l'Amérique et du Pérou, les Anglois et les Indiens orientaux, les habitans de nos Colonies et les Nègres. Au contraire les Tartares qui ont conquis la Chine se sont confondus avec les Chinois, et ne forment plus avec eux qu'une seule nation, ainsi que les peuples du nord et de l'orient, qui, tels que les Vandales, les Goths, les Normands, etc. s'amalgamèrent avec les peuples de l'Europe chez lesquels ils firent des invasions. D'ailleurs il est prouvé par l'histoire que le peuple Gaulois étoit libre sous la première race des rois francs, puisqu'il les élisoit avec l'armée.

Du temps de Charlemagne, il y avoit quantité d'hommes libres en France. Auroit-ce été avec des esclaves condamnés nécessairement à l'ignorance dans un siècle de barbarie, que ce grand prince auroit formé ses écoles, ses académies et ses cours de justice, dont les membres, d'un autre côté, ne pouvoient sortir de cette noblesse militaire qui alors n'estimoit que la gloire des armes? Une preuve évidente de l'existence de ces hommes libres, c'est que Charlemagne les convoque nommément à ses états-généraux avec les barons et les évêques. Il y a plus; c'est que dans l'assemblée de 806, où il partagea, quelques années avant sa mort, ses états entre ses trois enfans, par un testament confirmé par les seigneurs françois et le pape Léon, « il laissa à ses « peuples la liberté de se choisir un maî- « tre après la mort des princes, pourvu « qu'il fût du sang royal; » liberté que le président Hénault juge digne d'être remarquée.

A la vérité, une partie du peuple des campagnes fut asservie à la glèbe, par des

des chefs qui usurpent des droits qui ne leur appartenoient pas. Voici ce qu'en dit le président Hénault dans ses Remarques particulières sur les rois de France de la seconde race.

« On peut distinguer les terres possé-
« dées par les Francs, depuis leur entrée
» dans les Gaules, en terres saliques et
« en bénéfices militaires.

« Les terres saliques étoient celles qui
« leur échurent par la conquête, et elles
« étoient héréditaires. Les bénéfices mi-
« litaires, institués par les Romains avant
« la conquête des Francs, étoient un don
« du prince, et ce don n'étoit qu'à vie:
« il a donné son nom aux bénéfices pos-
« sédés par les ecclésiastiques. Les Gau-
« lois de leur côté, réunis sous la même
« dénomination, continuèrent de jouir,
« comme du temps des Romains, de
« leurs possessions en toute liberté, à
« l'exception des terres saliques, dont les
« François s'étoient emparés, qui ne de-
« voient pas être considérables, vu le petit
« nombre des François et l'étendue de la
« monarchie. Les uns et les autres, quelle

« que fût leur naissance, avoient droit « aux charges et aux gouvernemens, et « étoient employés à la guerre, sous « l'autorité du prince qui les gouvernoit. « La constitution du royaume de France « est si excellente, qu'elle n'a jamais ex- « clu et n'exclura jamais les citoyens « nés dans le plus bas étage, des dignités « les plus relevées. Matharel, réponse « au livre d'Hotman, intitulé, *Franco-* « *galia.* «

« Vers la fin de la seconde race, un « nouveau genre de possession s'établit « sous le nom de fief. Les ducs ou gou- « verneurs des provinces, les comtes « ou gouverneurs des villes, les officiers « d'un ordre inférieur, profitant de l'af- « foiblissement de l'autorité royale, ren- « dirent héréditaires dans leurs maisons, « des titres que jusque-là ils n'avoient « possédé qu'à vie; et ayant usurpé éga- « lement et les terres et la justice, s'é- « rigèrent eux-mêmes en seigneurs pro- « priétaires des lieux dont ils n'étoient, « que les magistrats, soit militaires, soit « civils, soit tous les deux ensemble.

« Par-là fut introduit un nouveau genre « d'autorité dans l'état, auquel on donna « le nom de suzeraineté ; mot, dit Loi- « seau, qui est aussi étrange que cette » espèce de seigneurie est absurde.«

» La noblesse, ignorée en France jus- « qu'au temps des fiefs, commença avec « cette nouvelle seigneurie ; ensorte que « ce fut la possession des terres qui fit les « nobles, parce qu'elle leur donna des « espèces de sujets nommés vassaux, qui « s'en donnèrent à leur tour par des sous- « inféodations ; et ce droit des seigneurs « fut tel, que les vassaux étoient obli- « gés, dans de certains cas, de les sui- « vre à la guerre contre le roi même. «

Ces faits sont si connus, qu'ils ont été cités dans un ouvrage publié en faveur de la liberté du peuple, par un député même de la noblesse de Vivarais aux Etats-généraux actuels. Je les ai rapportés pour faire deux réflexions bien importantes : la première, c'est que des hommes comblés des bienfaits du roi, se constituant en corps aristocratique, ont pu obliger les sujets du roi de les

suivre à la guerre contre lui-même ; la seconde, c'est que rien n'est si aisé et si commun pour des corps aristocratiques, que d'attenter aux droits d'un peuple qui n'a point de représentans auprès de son prince, et aux intérêts d'un prince qui n'a point de liaison avec son peuple. Il n'est pas besoin pour la France de recourir aux usurpations des ducs, des comtes et de leurs subordonnés, du temps de la seconde race de nos rois ; nous en avons vu de plus grandes de nos jours. Les Gaulois, sous les Francs leurs vainqueurs, pouvoient parvenir aux premières dignités de l'état, quelle que fût leur naissance ; mais une ordonnance du département de la guerre a déclaré, le 22 mai 1781, sous un roi ami du peuple, qu'aucun homme non noble ne pourroit devenir officier militaire, et a ôté ainsi à 24 millions d'hommes, jusqu'à l'honneur d'être lieutenans de milice.

Que devient donc aujourd'hui l'axiome de Matharel, sur l'excellence de notre constitution, qui n'a jamais exclu et

« n'exclura jamais les citoyens nés dans « le plus bas étage, des dignités les plus « relevées. » Cependant aucun des corps qui se disent chargés du maintien de notre ancienne constitution, et qui veulent nous y rappeler, n'a réclamé contre cette dernière injustice, parce qu'elle n'intéressoit que les anciens droits du peuple, et le peuple n'a jamais pu défendre ses droits, parce qu'il n'a point de représentans auprès de son prince.

Quoi qu'il en soit, quelle famille noble de nos jours pourroit prouver sa descendance des usurpateurs de la noblesse sous la fin de la seconde race de nos rois, et qu'en pourroit-elle conclure contre la liberté du peuple? Une famille de princes nationaux du temps des Gaulois, a pu être réduite à l'esclavage sous les Romains; et une famille d'esclaves sous les Romains, devenir noble sous les Francs; car les peuples conquérans ont souvent la politique, pour asservir les peuples conquis, d'y abaisser ce qui est élevé, et d'y élever ce qui est abaissé. Quel homme aujourd'hui pourroit prou-

ver seulement qu'il descend des Gaulois, des Romains ou des Francs ? Des spéculateurs en politique ont cru reconnoître les Gaulois dans nos paysans, les Romains dans nos bourgeois, et les Francs dans les nobles. Mais les Goths, les Alains, les Normands, ne sont-ils pas venus, par leurs incursions et leurs conquêtes, confondre encore ces trois ordres de citoyens ? Les Anglois n'en firent-ils pas autant, lorsqu'ils s'emparèrent de la plus grande partie du royaume ? Après ces bouleversemens de la guerre, sont venus ceux du commerce. Quantité d'Italiens, d'Espagnols, d'Allemands, d'Anglois, se sont établis chez nous, et s'y établissent encore tous les jours. Toutes ces nations se sont confondues, par des alliances, avec toutes les classes de nos citoyens, dont les races d'ailleurs se sont croisées depuis les plus illustres jusqu'aux plus humbles, par des mariages de finance : notre peuple est formé des ruines de tous ces peuples, comme le sol qui produit nos moissons, est composé des débris des chênes et des sapins de nos anciennes forêts. Il

y a peut-être tel misérable charretier, qui roule toute l'année depuis le fond de l'Auvergne jusqu'à Paris, et depuis Paris jusqu'au fond de l'Auvergne, dont les aïeux donnèrent des fêtes au peuple romain, et coururent dans le cirque sur de superbes quadriges; et tel pauvre enfant qui grimpe dans nos cheminées pour les ramoner, descend peut-être de ces fiers Gaulois qui mirent le feu à Rome, et escaladèrent le capitole. Nous tirons avec empressement du sein de la terre, des urnes mutilées, des inscriptions obscures, des bronzes rongés de verd-de-gris, pour y chercher les noms de ces anciennes familles; mais leurs descendans sont encore dans la vie, et nous en offriroient les médailles vivantes, si nous en savions déchiffrer les empreintes. Une ville d'Italie se vante de les connoître; et pendant que toute cette contrée fait un commerce de ses monumens de pierre, Milan fournit, pour fort peu d'argent, des lettres de noblesse, et des armoiries antiques, aux familles les plus obscures de l'Europe, sur leurs simples noms. Mais

à quoi sert cette vanité? notre noblesse n'est pas moins que notre peuple, l'ouvrage du temps qui dissout et recompose toute chose avec les mêmes élémens. Si les sables de la mer sont des débris de ses rochers, ses rochers à leur tour ne sont que des amalgames de ses sables.

Non-seulement le peuple est composé dans l'origine des mêmes familles que son clergé et sa noblesse, mais c'est lui qui est en particulier l'unique cause de la splendeur de ces deux corps; c'est de son sein que sortent les hommes chargés de leur éducation, et de leur inspirer de l'honneur et de la vertu. C'est lui qui est la principale source de la lumière, de l'industrie et de la puissance même militaire; c'est lui seul qui fait fleurir l'agriculture et le commerce. Que dis-je? le peuple est tout; il est le corps national, dont les deux autres ordres ne sont que des membres accessoires; il peut exister sans eux, et ils ne peuvent être sans lui. On n'a jamais vu de nation formée uniquement de prêtres ou de nobles; mais il y a eu beaucoup de na-

tions florissantes formées du simple peuple. Les Romains ont subsisté long-temps sans corps de clergé. Leurs magistrats étoient leurs pontifes. La plupart des républiques grecques, avec le même régime, n'avoient point de corps de nobles ; et quoique quelques écrivains aient avancé que la noblesse étoit le plus ferme appui des monarchies, il est certain que la plus ancienne monarchie qui soit au monde, la Chine, n'a jamais su ce que c'étoit qu'un gentilhomme. Il n'y a de noble à la Chine que la famille de Confucius; et sa noblesse est fondée, non sur ce que Confucius asservit ses concitoyens par les armes, par l'intrigue ou par l'argent, mais sur ce qu'il les éclaira de ses lumières et de ses vertus. Ses descendans, distingués par quelques honneurs, n'ont d'ailleurs aucun droit aux charges et dignités de l'empire, et ils n'y parviennent, comme les autres sujets, que par leur mérite personnel. Il n'y a point de nobles dans les états despotiques de la Turquie et de la Perse, où le pouvoir absolu de leurs monarques a besoin ce-

pendant d'hommes qui leur soient dévoués.

Au contraire, le peuple est tellement la base de la puissance publique, même dans les monarchies, que l'état est tombé, dès que le clergé et la noblesse ont séparé leurs intérêts des siens : c'est ce que prouve le bas-empire des Grecs, où ces deux ordres s'étant emparés de tout, sous des princes foibles, le peuple, sans patriotisme et sans propriété, laissa les Turcs renverser le trône. On en voit aujourd'hui un exemple semblable dans le Mogol, où le peuple, séparé de ses brames et de ses naïres, voit avec indifférence des poignées d'Européens s'emparer de son gouvernement et de son pays. Nous devons nous rappeler nous-mêmes, ou plutôt nous devons oublier à jamais quels ont été les auteurs de tant de guerres civiles qui ont désolé pendant si long-temps notre monarchie, et qui s'efforcèrent de la renverser, en y appelant même les étrangers. Certainement ce ne fut pas le peuple : mais rien n'est plus frappant à cet égard que ce qui s'est

passé de nos jours en Pologne. D'abord la noblesse aristocratique de ce pays a éprouvé, dans tous les temps, une suite perpétuelle d'infortunes, uniquement pour s'être séparée de son peuple ; et si elle fit autrefois quelques conquêtes sur les Russes, les Prussiens et les peuples de l'Autriche, c'est que leur régime féodal étoit alors plus mauvais que celui de la Pologne. Mais lorsque la noblesse de chacune de ces nations, a été forcée de se rapprocher de son peuple, non en l'élevant à elle par des lois équitables, mais en descendant vers lui par le poids du gouvernement despotique, qui rend tous les sujets égaux, elle a formé avec lui un ensemble national, auquel la noblesse polonoise, livrée à elle seule, n'a pu résister. Celle-ci donc a vu, il y a quelques années, sa monarchie partagée par les trois puissances voisines, qui n'ont employé, contre ses diettes patriciennes, qu'un bien petit nombre de régimens plébéiens ; et malgré les circonstances favorables où elle se trouve aujourd'hui, par la guerre des Turcs qui

embarrasse la Russie et l'Autriche, et par la faveur particulière du roi de Prusse, elle fait de vains efforts pour recouvrer son indépendance, parce qu'elle n'appelle point son peuple à la liberté.

Le peuple est donc tout, même dans les monarchies. « Les peuples ne sont « pas faits pour les rois, mais les rois sont « faits pour les peuples, » a dit Fénélon, d'après les lois de la justice universelle; à plus forte raison, le clergé et la noblesse. C'est au peuple que tout doit se rapporter, prêtres, nobles, officiers, soldats, magistrats, ministres, rois; comme les pieds, les mains, la tête et tous les sens se rapportent au tronc dans le corps humain. Le bonheur du peuple est la loi suprême, ont dit les anciens : *Salus populi, suprema lex esto.*

Depuis les trois seigneurs persans, Otanes, Mégabyses et Darius, qui réduisirent à l'état démocratique, aristocratique et monarchique, les formes de gouvernement que chacun d'eux vouloit donner à la Perse, on a souvent agité quelle étoit la meilleure des trois, comme

s'il étoit impossible qu'il y en eût d'autres. Pour moi, considérant combien, depuis ce temps-là, il y a eu dans tous les pays de différentes sortes de gouvernemens qui ne sont point compris dans cette division, je crois qu'une nation peut exister sous toutes sortes de formes, pourvu que le peuple y soit heureux, comme un homme peut vivre par-tout de toutes sortes de régimes, pourvu que son corps se porte bien.

En effet les mœurs des nations ne sont pas moins variées que celles des particuliers. Il y a des peuples qui vivent errans dans les déserts, comme les Arabes et les Tartares; et d'autres qui ne sortent point de leur pays, comme les Chinois: il y en a qui se répandent chez toutes les nations, comme les Juifs et les Arméniens; et d'autres ne communiquent avec aucun étranger, comme les Japonois: d'autres se rassemblent en nombre infini dans des villes, comme les peuples policés; et d'autres se dispersent en familles solitaires et vivent dans des hippas, comme les insulaires de la nouvelle Zélande.

Les gouvernemens des hommes ne sont pas moins différens que leurs mœurs. A commencer par l'état monarchique, s'il y a quantité de pays régis par un seul roi, il y en a eu de très-florissans où il y en a eu deux à-la-fois, comme à Lacédémone : je crois même qu'il ne seroit pas impossible d'en trouver qui aient été bien gouvernés par des triumvirs. Quant à la nature des monarchies, il y en a d'héréditaires par les mâles, du père au fils, comme la nôtre; d'autres le sont par les femmes, de l'oncle au neveu, comme en certains royaumes d'Afrique et d'Asie. Dans d'autres, le souverain peut choisir son successeur dans sa famille, comme en Turquie, à la Chine et en Russie; d'autres, sont électives dans un corps de nobles, par les nobles seuls comme en Pologne; d'autres sont balancées par un sénat de prêtres, comme chez les Juifs, ou par un corps de soldats comme à Alger. Quant aux aristocraties, il y en a qui ont choisi leurs chefs dans un corps de religieux nobles et guerriers, comme à Malte; d'autres dans un

corps d'esclaves soldats, comme les douze beys de l'Egypte choisis parmi les Mamelus; d'autres dans un sénat de nobles légistes, comme à Gènes et à Venise. Quant aux démocraties, elles élisent leurs chefs dans un corps de marchands, comme la Hollande; ou de laboureurs, comme la Suisse; ou dans un étranger qui passe, comme la petite république de Saint-Marin. D'autres ont été mêlées d'aristocratie et de démocratie, comme la république romaine; d'autre des trois gouvernemens à-la-fois, comme l'Angleterre.

J'observe que tous ces gouvernemens ont eu également des origines foibles; que ceux qui n'ont pas pris d'accroissement, ou qui l'ont perdu après l'avoir acquis, n'ont eu pour but que la puissance d'un seul corps: tels ont été ceux de Pologne, de Gènes, de Venise, de Malte, qui ont sacrifié les intérêts de leur peuple à ceux de leur noblesse. Je remarque, au contraire, que ceux qui ont prospéré, sont ceux qui ont eu pour unique objet la puissance ou le bonheur du peuple: ainsi Lacédémone donna

des lois à la Grèce et à une partie de l'Asie. Elle en eût donné, comme Rome à l'univers, si elle eût compris dans ses citoyens les ilotes ses cultivateurs. C'est par l'influence du peuple que la Turquie est devenue célèbre par ses conquêtes, la Chine par sa durée, la Hollande par son commerce, l'Angleterre par sa puissance maritime et ses lumières, la Suisse plus heureuse par sa liberté et son repos.

Je remarque encore deux choses bien importantes à la prospérité des peuples. 1°. C'est que tous ceux qui ont fleuri ont été gouvernés par deux puissances opposées; et que ceux qui sont tombés en ruine, n'ont été régis que par une seule, parce que la nature ne forme d'harmonies que par des contraires. 2°. C'est qu'il n'y a aucun gouvernement, de quelque nature que ce soit, qui n'ait eu un chef, sous le nom de doge, de bey, de roi, de pape, de sultan, d'émir, de daïri, d'empereur, de stathouder, de grand-maître, de consul, d'avoyer, etc. parce que toute société a besoin d'un modérateur.

A Lacédémone, le pouvoir des éphores étoit opposé à celui des deux rois : sans ce contre-poids, les deux rois se seroient détruits eux-mêmes par la jalousie du gouvernement, comme il arriva dans la décadence de l'empire romain, où deux empereurs à-la-fois sur le trône en accélérèrent la ruine. Chez les Chinois, le souverain n'est despotique que par la loi de l'empire qu'il fait exécuter ; mais sa volonté particulière est tellement balancée et circonscrite par les tribunaux conservateurs des anciens rites, qu'il ne peut changer sans leur aveu la moindre coutume, pas même la forme d'un habit. D'un autre côté, le respect de ces tribunaux est inspiré au peuple dès la plus tendre enfance, avec une telle religion, que chacun d'eux pourroit se rendre maître de l'empire, s'ils ne se balançoient les uns et les autres, et si l'empereur n'en étoit le modérateur. Il en est à-peu-près de même chez les Turcs, où la puissance du muphti balance toujours celle du sultan ; aucun ordre militaire, aucune sentence de mort ne peut être promul-

guée par le sultan sans un fetfa religieux ou permission du muphti.

Chez les Romains, la puissance des tribuns étoit opposée à celles des consuls: mais comme ces deux puissances, qui représentoient l'une celle du peuple, l'autre celle de la noblesse, n'avoient point de modérateur qui tînt l'équilibre entre elles, elles agitèrent sans cesse l'état par leurs luttes. Les Romains avoient si bien senti le besoin d'un modérateur dès les premiers temps de leur république, que dans les temps de crise ils créoient un dictateur. Le dictateur étoit un despote d'un moment, qui rétablissoit toutes choses dans l'ordre. Il sauva plusieurs fois la république, quand il ne fut question que de guerres étrangères, mais il la perdit dans les guerres civiles. En effet on ne pouvoit le choisir que dans une des deux puissances contraires, et on achevoit alors de détruire entre elles l'équilibre au lieu de le rétablir. C'est ce qui arriva dans les horribles proscriptions de Sylla et de Marius. Sylla chef du parti de la noblesse, resta tout-puissant

par la dictature. Montesquieu le loue de l'avoir abdiquée, comme d'un grand effort de courage ; il le représente confondu dans la foule comme un simple particulier, laissant chaque citoyen le maître de lui redemander justice du sang qu'il avoit répandu. Comme le jugement de Montesquieu est d'un grand poids, je prendrai la liberté de le réfuter, parce qu'il renferme une grande erreur. On ne sauroit être trop en garde contre l'autorité des noms. Sylla n'abdiqua point par grandeur, mais par foiblesse, pour ne pas offrir en sa personne un centre unique à la vengeance publique. A qui un citoyen Romain se seroit-il adressé pour avoir justice de Sylla redevenu simple particulier ? Le sénat, les consuls, les tribuns, les soldats, tous les magistrats de Rome n'étoient-ils pas des créatures de Sylla, complices de ses proscriptions, et intéressés à en arrêter les poursuites? Que dis-je? Sylla simple particulier, exerça sa tyrannie jusqu'au moment de sa mort, et la preuve en est dans son histoire. « Le

« jour de devant qu'il trépassât, étant « averti que Granius, qui devoit de l'argent « à la chose publique, différoit de payer, « attendant sa mort, il l'envoya querir, « et le fit venir en sa chambre, là où « sitôt qu'il fut venu, il le fit environner « par ses ministres, et leur commanda « de l'étrangler devant lui; mais à force « de crier après lui et de se tourmenter, « il fit crever l'aposthume qu'il avoit « dedans le corps, et rendit grande quan- « tité de sang, au moyen de quoi lui « étant toute force faillie, il passa la « nuit en grande agonie, et puis mourut. « (Voyez Plutarque.) Qui auroit donc osé demander des comptes à Sylla, qui en faisoit rendre de si rigoureux le dernier jour de sa vie? Enfin son crédit étoit encore si grand, même après sa mort, que les dames romaines firent, afin d'honorer ses funérailles, des dépenses qu'elles n'ont jamais faites avant ni après lui pour aucun Romain. « Entre autres « choses, ajoute Plutarque, elles y con- « tribuèrent si grande quantité de sen- « teur et de drogues odoriférantes à

« faire parfums, qu'outre celles qui « furent portées en deux cent dix mannes, on en forma une fort grande image « à la semblance de Sylla même, et une « autre d'un massier portant les haches « devant lui, toutes faites d'encens fort « exquis, et de cinnamome. »

Ainsi le pouvoir du peuple fut opprimé par celui de la noblesse, fortifié par Sylla de celui de la dictature. Mais lorsque César, revêtu de la même dictature, se fut rangé du côté du peuple, alors le parti de la noblesse fut opprimé à son tour. Enfin lorsque les empereurs ses successeurs, au lieu d'être les modérateurs de l'empire, eurent réuni en leurs personnes les puissances consulaire et tribunitive, l'empire tomba, parce que les deux puissances qui se balancoient, fixées à leur centre, ne lui donnoient plus de mouvement. C'est ainsi que les fonctions du corps humain sont paralysées, lorsque le sang, au lieu de circuler dans les membres, s'arrête à la règion du cœur.

Nous sommes donc dans une grande

erreur, lorsque nous voulons, par le sentiment de notre foiblesse, donner des bases immuables à un gouvernement qui meut toujours. La nature ne tire des harmonies constantes que des puissances mobiles. Le type des sociétés, comme celui de la justice, peut se représenter par une balance dont le service ne gît que dans le contre-poids de ses deux fléaux : le repos des corps en mouvement est dans leur équilibre.

Je conclus donc que tout gouvernement est florissant et durable, lorsqu'il est formé de deux puissances qui se balancent, qu'il a un chef qui en est le modérateur, et qu'il a pour centre le bonheur du peuple. Voilà, à mon avis, les seuls moyens et la seule fin qui font prospérer et durer les états, soit qu'ils soient monarchiques, aristocratiques ou républicains : or c'est ce que prouve l'histoire de tous les pays ; car il ne suffit pas de citer dans un pays quelques années brillantes, pour justifier des principes de politique jetés au hasard, comme ont fait plusieurs écrivains. Il faut

voir fleurir et durer long-temps tout un état, pour juger de la bonté de sa constitution, comme on juge de celle d'un homme, non par quelque tour de force, mais par une santé égale et bien soutenue,

On pourra m'objecter quelques sociétés d'hommes vivans suivant les lois de la nature, qui ont subsisté sans ces luttes intérieures, et sans chef, se portant au bien de leur état comme des abeilles aux travaux de leur ruche, par le sentiment de leur bonheur commun. Mais si leurs contre-poids politiques n'étoient pas dans leur société, ils étoient au dehors. Je doute même que les abeilles, dont l'instinct est si sage, prissent tant de soin d'amasser des provisions, de les placer dans le tronc des arbres, de s'y bâtir des maisons de cire, et d'y vivre rassemblées, si elles n'avoient à lutter contre les vents, les pluies, les hivers et plusieurs autres sortes d'ennemis: les guerres du dehors assurent leur concorde au dedans. Ce qu'il y a de très remarquable, c'est que chaque ruche a un modé-

rateur dans sa reine. Il en est de même des habitations des fourmis, et, je crois, de toutes celles des animaux qui vivent en république. Heureuses les sociétés des hommes, si elles n'avoient de même à combattre que les obstacles de la nature ! leurs jouissances s'étendroient par toute la terre, dont ils sont destinés à receuillir les productions ; le genre humain ne formeroit qu'une famille, dont chaque individu n'auroit besoin d'autre modérateur que Dieu et sa conscience. Mais, dans nos états mal constitués, tous les biens se trouvent accumulés sur un petit nombre de citoyens ; ainsi, ne pouvant les demander à la nature, nous sommes obligés de les disputer aux hommes et de tourner nos forces contre nous-mêmes.

Ces principes posés, je trouve notre gouvernement françois constitué comme tous ceux qui dès leur origine, se sont écartés des lois de la nature : il est divisé en deux puissances qui se balancent mutuellement. L'une est formée de l'ordre du clergé et de celui de la noblesse,

blesse, qui depuis plusieurs siècles ont réuni leurs intérêts; l'autre de l'ordre du peuple, qui commence à s'éclairer sur les siens. Mais il s'en faut bien que l'équilibre soit entre elles. A la vérité, quelques-uns de nos rois ont tâché de le former, en donnant au peuple quelque pondération, par l'établissement des communes, des offices municipaux et des parlemens; mais les membres de ces corps tendans la plupart vers les priviléges de la noblesse et les bénéfices du clergé, les intérêts du peuple sont restés sans défenseur. Il n'y a que quelques écrivains isolés, qui, s'occupant de ceux des hommes, ont été les seuls représentans du peuple, et lui ont donné des tribuns secrets jusque dans la conscience des grands. Cependant le roi est aussi intéressé que le peuple à l'équilibre politique, puisqu'il en est le modérateur, et qu'une des puissances qui doivent être balancées, ne peut surpasser l'autre, sans qu'il se trouve lui-même hors de mesure, et dans l'impuissance d'en faire mouvoir aucune.

Non-seulement tous les membres du corps politique doivent être en équilibre pour l'intérêt du peuple, mais ils doivent rapporter à lui seul leurs intérêts particuliers. Or le clergé et la noblesse sont précisément le contraire de ce qu'ils devroient être et de ce qu'ils ont été dans leur origine, car ils sont réunis entre eux par des intérêts particuliers, et séparés de la cause populaire.

Lorsque le roi, le clergé et la noblesse d'un état font corps avec leur peuple, ils ressemblent aux branches d'un grand arbre qui, malgré les tempêtes, sont ramenées dans leur équilibre par le tronc qui les porte et les réunit. Mais lorsque ces puissances ont des centres différens du peuple, ils sont semblables à ces arbres qui croissent par hasard au haut d'une vieille tour : ils en décorent quelque temps les créneaux ; mais avec les siècles, leurs racines se glissent entre les assises des pierres, en séparent les jointures, et finissent par renverser le monument qui les a portés.

Le roi, le clergé et la noblesse ont

un rapport si nécessaire avec le peuple, que ce n'est que par lui qu'ils ont eux-mêmes des rapports communs entre eux. Sans le peuple, ils seroient divisés d'intérêts comme de fonctions. Ils sont semblables aux branches d'un arbre qui tendent toutes à la divergence, et n'ont de réunion entre elles que par le tronc qui les rassemble. Quoique cette comparaison soit bien propre à faire sentir les liaisons populaires, auxquelles je voudrois amener nos puissances politiques, puisque ces liaisons n'existent pas encore parmi nous, et qu'il faut différencier en corps qui ont des centres séparés, les membres d'un même tout, je me servirai d'une image plus propre à rendre l'ensemble actuel de nos États-généraux, et à flatter les prétentions des ordres supérieurs. Je considère donc le roi comme le soleil, dont l'emblême est celui de ses glorieux ancêtres; le clergé et la noblesse, comme deux corps planétaires qui tournent autour du soleil, en réfléchissant sa lumière; et le peuple, comme le globe obscur de la terre que nous fou-

lons aux pieds, mais qui cependant nous porte et nous nourrit. Que les puissances de la nation se considèrent donc comme des puissances du ciel, ainsi que d'ailleurs elles le prétendent ; mais qu'elles se rappellent en même temps, que malgré le privilége qu'elles ont d'avoir leur sphère particulière et d'avoisiner celle du soleil, elles n'en sont pas moins ordonnées à la sphère du peuple, puisque le soleil lui-même, avec toute sa splendeur, n'existe dans les cieux que pour les harmonies de la terre et de ses plus petites plantes.

Je ferai donc des vœux pour l'harmonie des quatre ordres qui composent aujourd'hui la nation, et je commencerai par celui qui en est le premier mobile.

TAYLOR INST. OXFORD

VŒUX POUR LE ROI.

PLUSIEURS écrivains celèbres considèrent le pouvoir national dans la monarchie, comme divisé en deux ; en pouvoir législateur, et en pouvoir exécuteur : ils en attribuent le premier à la nation, et le second au roi.

Cette division me paroît insuffisante, parce qu'il y manque un troisième pouvoir, nécessaire à tout bon gouvernement, le pouvoir modérateur, qui appartient essentiellement au roi dans la monarchie. Le roi n'y est pas seulement un simple commis de la nation, un doge ou un stathouder ; c'est un monarque chargé de diriger ses opérations. Le clergé, la noblesse et même le peuple, ne voient et ne régissent chacun en particulier que des parties détachées de la monarchie, dont ils ne sont que des membres ; le roi en est le cœur, et peut seul en connoître et faire mouvoir l'en-

semble. Les trois corps de la monarchie réagissent sans cesse les uns contre les autres, ensorte que livrés à eux-mêmes, il arriveroit bientôt qu'un d'entre eux opprimeroit les deux autres, ou en seroit opprimé, sans que le roi, qui n'auroit que le pouvoir exécuteur, pût faire autre chose que d'être l'agent du parti le plus fort, c'est-à-dire de l'oppression. Il faut donc que le roi ait encore le pouvoir modérateur, c'est-à-dire, celui de maintenir l'équilibre, non-seulement entre ces corps, mais de réunir leurs forces au-dehors contre les puissances étrangères, dont lui seul est à portée de connoître les entreprises. C'est le pouvoir modérateur qui constitue le monarque.

Les écrivains dont j'ai parlé ont entrevu la nécessité de ce pouvoir dans le roi, et ils ont agité s'il devoit consister dans un simple *veto*, comme en Angleterre, ou dans un certain nombre de voix délibératives, qui lui seroient réservées comme prérogative royale.

Le *veto* est un pouvoir d'inertie, capable de faire échouer les meilleurs projets. Il faut au contraire au roi un pouvoir d'activité qui puisse les faire réussir. Le cœur, dans le corps humain, n'est jamais sans action : ainsi en doit-il être du monarque dans la monarchie.

Quant aux voix délibératives à réserver au roi, on est fort embarrassé pour en déterminer le nombre. Je hasarderai quelques réflexions à ce sujet. Le nombre des voix dans l'assemblée nationale est à-peu-près de douze cents, dont six cents appartiennent au clergé et à la noblesse, et six cents aux communes. Or, si les six cents voix des deux premiers ordres étoient égales en pondération aux six cents voix des communes, comme elles le sont en nombre, il y auroit équilibre entre elles, et le roi n'auroit besoin que de sa seule voix pour faire pencher la balance du côté qui lui plairoit : que dis-je ? la voix du roi, qui dispose de tous les emplois, est de sa nature si prépondérante, qu'elle entraîneroit seule toutes les autres, comme il arrive

dans les états despotiques, si elle n'étoit elle-même balancée.

Il est donc inutile de multiplier la voix du roi dans l'assemblée nationale, pour lui donner de la pondération ; il suffit de la lui réserver : mais il est bien nécessaire de réformer la balance nationale elle-même, pour la rendre susceptible d'équilibre. Quoique ses bras soient égaux en longueur, ses bassins ne le sont pas en pesanteur. On peut dire que celui du clergé et de la noblesse est d'or, et celui du peuple de paille. Le premier est tellement rempli de mitres, de cordons, de dignités, de gouvernemens, de magistratures, de richesses, de bienfaits accordés déja en survivance pour l'avenir, quoiqu'ils appartiennenent dans l'origine à l'autorité royale ou au peuple même, que la balance a toujours penché de ce côté-là, malgré les efforts que quelques rois ont faits pour la relever. Ainsi ce bassin pèse non-seulement de son propre poids, mais de celui du pouvoir royal, qu'il a attiré de son côté ; ensorte que pour ramener celui

du peuple à l'équilibre, il faut, ou que le roi rende le bassin plébéien plus pesant, en y faisant passer un certain nombre d'emplois et de dignités, ou qu'il augmente la longueur de son bras, en multipliant les voix des représentans du peuple dans les assemblées nationales. Alors le levier plébéien, devenant plus long, le prince n'aura besoin que de peu d'efforts pour le faire pencher; et le pouvoir modérateur deviendra dans la monarchie, ce qu'est le poids courant le long du grand levier dans la balance romaine. Ce n'est que par le nombre de ses voix que le peuple à Rome balançoit la pondération des voix des sénateurs. Dans le parlement d'Angleterre, le nombre des membres de la chambre haute ne monte qu'à 245, tandis que celui des membres de la chambre des commune est de 540, c'est-à-dire, de plus du double. Sans une proportion équivalente, jamais le côté plébéien ne pourra se mettre en équilibre, que lorsque les six cents voix qui le composent seront appuyées par les voix des 24 millions d'hommes qu'ils

représentent : alors, quoique son bassin soit léger, son bras devenant infiniment long, sa réaction deviendra infiniment puissante. Ce moment de révolution sera celui où il conviendra au roi de reprendre son pouvoir modérateur pour rétablir la balance monarchique.

Alors l'influence royale sera semblable à celle du soleil, qui balance dans les cieux les globes qui tournent autour de lui.

J'ai desiré plus d'une fois que le roi parcourût tous les ans ses états d'une extrémité à l'autre, comme le soleil visite tour-à-tour chaque année les deux pôles de la terre. Mes vœux semblent prêts à s'accomplir. A la vérité le mouvement sera différent, mais l'effet sera le même. Ce ne sera point le roi qui ira vers le peuple ; ce sera le peuple qui ira vers le roi. Ce système de politique est simplifié comme celui de notre astronomie, où l'on suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que ce n'est pas le soleil qui tourne autour de la terre, mais la terre qui tourne

sur elle-même autour du soleil, et lui montre tour-à-tour ses pôles glacés.

Cet ordre me semble encore plus convenable aux fonctions d'un roi, qui, après tout, n'est qu'un homme, et qui doit non-seulement répandre ses lumières sur son peuple, mais qui a besoin à son tour d'en recevoir de lui. Ainsi le roi saura par l'assemblée nationale, ce qui se passe dans les assemblées provinciales; par les assemblées provinciales, dans les assemblées des villes; et par celles des villes, dans celles des villages.

Les hommes comme les affaires circuleront sous ses yeux, car le moindre paysan pourra être député de l'assemblée de son village, à celle de la ville de son district, de celle de cette ville à celle de sa province, et de celle de sa province à l'assemblée nationale. Ainsi par ces périodes, les députés de l'assemblée nationale pourront montrer successivement au roi tous ses sujets, comme la terre présente au soleil toutes les parties de sa circonférence.

Je suppose ici que les assemblées des villages, des villes et des provinces, auront lieu dans tout le royaume, qu'elles seront à-la-fois permanentes et périodiques, c'est-à-dire, qu'elles se renouvelleront chaque année dans un tiers de leurs membres, et qu'il en sera de même de l'assemblée nationale, qui doit être le centre de toutes ces assemblées, car il doit y avoir de l'harmonie dans toutes les parties de l'état. Accorder la permanence aux assemblées des villages, des villes et des provinces, et la refuser à l'assemblée nationale, c'est dans une montre, où les petites, les moyennes et les grandes roues sont en mouvement, ôter le grand ressort.

Il résultera de la permanence de l'assemblée nationale, qu'aucun corps aristocratique ne pourra se mettre désormais entre le Roi et la nation; et de la périodicité de ses membres, qu'elle ne pourra elle-même se changer en corps aristocratique. Comme le roi a de droit le pouvoir exécuteur, l n'y pourra passer aucune loi qui ne soit

revêtue de sa sanction ; et comme il a aussi le pouvoir modérateur, cette assemblée étant formée de deux puissances dont les intérêts sont opposés, il aura toujours le pouvoir d'y maintenir l'équilibre. Elle ne peut donc, ni par ses opérations, ni par sa durée, porter aucun ombrage à l'autorité royale.

Il y a plus, c'est qu'elle seule peut faciliter les opérations d'un bon gouvernement ; et c'est par elle seule que les intérêts du roi et du peuple, qui sont les mêmes, se trouveront réunis. Le roi, en donnant aux députés des communes le pouvoir de défendre les intérêts du peuple, leur donne en même temps celui de défendre les intérêts de la royauté, qui ne sont que la prospérité même du peuple ; et s'il arrivoit, comme par le passé, du désordre dans l'administration, le peuple ne pourroit en accuser le roi, qui lui donne le pouvoir perpétuel d'y veiller et de lui en proposer les remèdes.

Puisse cet ordre si simple, si naturel et si juste, être admis dans tous les

gouvernemens du monde, pour le bonheur des nations et de leurs princes! Les goûts, les mœurs, les modes, les discordes et les guerres se communiquent d'un royaume à l'autre; pourquoi n'en seroit-il pas de même de la concorde et des bonnes lois? Puisse donc Louis XVI en recevoir à jamais la louange qui lui en sera due par son propre peuple! puisse-t-il l'obtenir de la reconnoissance de toutes les nations, et remplir la devise glorieuse qu'il tient de ses ancêtres, mais que lui seul aura méritée; un soleil éclairant plusieurs mondes, avec ces mots: « Il suffit à tous, » *Nec pluribus impar.*

VŒUX POUR LE CLERGÉ.

IL seroit bien à souhaiter que le clergé n'eût jamais séparé ses intérêts de ceux du peuple. Quelque riche que soit le clergé d'un état, la ruine du peuple entraîne bientôt la sienne. C'est ce que prouve l'exemple des Grecs de Constantinople, dont les Patriarches se mêloient des fonctions des empereurs, et les empereurs de celles des patriarches. Le peuple épuisé par son clergé et par ses princes, qui s'étoient emparés de toutes ses propriétés, même en opinions, resta sans patriotisme : que dis-je ? on l'entendoit crier, pendant le siége où les Turcs s'emparèrent de Constantinople : « Nous aimons mieux voir ici des turbans « qu'un chapeau de cardinal. » J'observerai ici que la religion d'un état n'est pas toujours son plus ferme soutien, comme on l'a tant de fois avancé; car l'empire grec

de Constantinople est tombé, et sa religion est restée. Il en est arrivé de même au royaume de Jérusalem. D'un autre côté, beaucoup de religions ont changé dans différens états dont les gouvernemens n'ont pas cessé de subsister: telles ont été les anciennes religions de plusieurs royaumes de l'Europe, de l'Asie, et de l'Afrique, auxquelles ont succédé les religions chrétienne et musulmane, sans que plusieurs de ces états aient changé même de dynastie. Le bonheur du peuple est la seule base inébranlable du bonheur des empires; il l'est aussi de celui de son clergé. Le clergé grec de Constantinople est réduit, sous les Turcs, à vivre d'aumônes, dans les mêmes lieux où il fit élever, sous ses princes nationaux, de superbes temples, où triomphe aujourd'hui une religion ennemie. Un clergé ambitieux appauvrit son peuple, et un peuple pauvre rend tôt ou tard son clergé misérable.

Non-seulement le clergé est lié au peuple par ses intérêts, mais par ses devoirs. Il est l'avocat naturel des malheureux,

et obligé de les secourir de son superflu. La plupart de ses biens lui ont été légués à ces conditions. J'aurais donc souhaité que les chefs du clergé eussent été à la tête de leurs troupeaux, pour en défendre les intérêts, comme dans les anciens temps de notre monarchie, où les peuples eux-mêmes élisoient leurs pasteurs dans cette intention. Mais puisque ces anciennes formes si respectables ont changé, même dans un corps si attentif à les conserver, je desire au moins que le clergé se pénètre dans l'assemblée nationale, des maximes évangéliques qu'il annonce dans les églises. Je ne parle pas du denier payé à César par S. Pierre, de l'ordre même de Jesus; car j'observerai à cette occasion, d'après la question même que Jesus fit à S. Pierre, que ce n'étoient pas, chez les Romains, les citoyens qui payoient les impôts, mais les étrangers. En effet on voit, par l'histoire, que le peuple romain, loin de payer des impositions, étoit souvent nourri par des distributions de blé, et par les tributs des provinces conquises.

Chez les Turcs, le carach ou tribut ne se paye que par les Grecs. Cet usage me semble assez général en Asie. Jesus paroît l'étendre à tous les royaumes du monde, comme fondé sur la justice naturelle. Peut-être au fond n'étoit-il question que des impositions personnelles, et non des impositions territoriales. Quoi qu'il en soit, comme d'abus en abus le régime fiscal a succédé parmi nous au régime féodal, il est impossible maintenant de subvenir aux besoins de l'état, sans les contributions de tous ses membres. La plus grande partie de notre clergé a sacrifié à cet égard ses anciennes prérogatives d'une manière généreuse: cependant l'intérêt de la vérité m'oblige encore à dire qu'il a fait aussi en cela un acte de justice, puisque beaucoup de biens lui ont été donnés autrefois par l'état, ainsi qu'à la noblesse, à la charge même du service militaire.

Mais le peuple lui demande aujourd'hui d'autres contributions, pour beaucoup de biens qui lui ont été légués par des particuliers, à la charge du service

encore plus sacré des malheureux. On peut sans doute y comprendre beaucoup de riches commanderies religieuses, destinées jadis aux services des lépreux et des hôpitaux. Que le clergé se pénètre donc de cette loi naturelle, la base et la fin de l'évangile; de cette loi qui est la source de toutes les vertus, de la justice, de la charité, de l'humanité, du patriotisme, de la concorde, de la bienséance, de la politesse, et de tout ce qui se fait d'aimable, même parmi les gens du monde : « Ne faites pas à autrui ce que « vous ne voudriez pas qu'on vous fît. »

Qu'il considère que ce peuple, qui l'a autrefois si richement doté, succombe aujourd'hui sous le poids des impôts; que les vices contre lesquels il prêche depuis si long-temps, ne sont point inspirés à l'homme par la nature, mais qu'ils sont des résultats nécessaires de nos institutions politiques; qu'ils naissent de l'opulence extrême d'un petit nombre de citoyens qui se sont tout approprié, et de l'indigence absolue d'un très-grand nombre d'autres qui n'ont plus rien; que d'une

part, l'opulence produit les voluptueux, les avares, les monopoleurs, les ambitieux qui seuls causent tant de maux; et que de l'autre, l'indigence oblige les filles de se prostituer, les mères d'exposer leurs enfans, et qu'elle fait les séditieux, les voleurs, les charlatans, les superstitieux, et cette foule de misérables qui, dépouillés de tout par les premiers, sont forcés de chercher à vivre à leurs dépens.

Je souhaite donc que le clergé vienne au secours des malheureux, et pourvoie d'abord aux besoins de ses propres membres, ensorte qu'il n'y ait pas un seul ecclésiastique qui n'ait décemment de quoi vivre. Un simple vicaire de village ne doit pas manquer du nécessaire, dès que les évêques ont du superflu. Ainsi il me semble juste que l'assemblée nationale emploie les revenus des riches abbayes, fondées autrefois par la nation, en distributions faites dans tout le royaume, par les assemblées provinciales, aux indigens de tout pays et de toute communion, au connu et à l'inconnu, à l'exemple de l'homme de Samarie, parce

que la charité de l'évangile doit s'étendre à toutes les religions, et l'hospitalité françoise à tous les peuples.

Il est nécessaire que le clergé abolisse dans son sein ces étranges et honteux établissemens que n'ont jamais connus les Grecs, ni les Romains, ni les Barbares, je veux dire les couvens qui servent en France de maison de force et de correction. Ces lieux de douleur, où des moines se chargent, pour de l'argent, des vengeances de l'état et des familles, sont répartis en grand nombre dans tout le royaume, et ils sont si odieux, qu'ils ont flétri même les noms des saints qu'on a osé leur donner pour patrons. Il y en a où l'on voit des cages de fer, invention du cruel Louis XI. La plupart ont des réputations si infamantes par leurs punitions, qu'un jeune homme ou une jeune fille y sont plus déshonorés, que s'ils avoient été enfermés dans des prisons publiques. Ainsi des religieux et des religieuses ne rougissent pas de faire les viles fonctions de geoliers et de bourreaux, pour se former des revenus consi-

dérables. N'est-il pas bien étrange que des personnes consacrées à Dieu, qui prêchent par état l'humanité, la consolation et le pardon des injures, se soient faits les agens de la cruauté, de l'infamie et de la vengeance, pour acquérir des richesses; et que d'un autre côté, les peuples aient vu s'élever ces maisons plus cruelles et plus déshonorantes que la Bastille, sans appercevoir la contradiction qu'il y avoit entre la doctrine et la conduite de ceux qui les établissoient. C'est à l'état, et non à des religieux, à punir ceux qui troublent l'état.

Je desire encore que le clergé, ayant contribué par son superflu à détruire l'indigence, source de tant de vices particuliers, combatte par son éloquence l'ambition, cette autre source des vices privés et publics; qu'il en proscrive les premières leçons dans nos écoles, où elle s'est introduite sous le nom d'émulation, et arme dès l'enfance les citoyens les uns contre les autres, en inspirant à chaque enfant d'être le premier; que les prédicateurs de l'évangile sévis-

sent, au nom de Dieu, contre l'ambition des rois de l'Europe, qui résulte de l'éducation ambitieuse qu'ils font donner à leurs sujets, et qui, après avoir causé les malheurs de leurs peuples, fait encore ceux du genre humain; que ces saints ministres de la paix attaquent les lois sacrilèges de la guerre; qu'ils cessent eux-mêmes de décorer nos temples dédiés à la charité, avec des drapeaux obtenus par le sang des nations; qu'ils s'opposent de tous leurs moyens à l'esclavage des nègres, qui sont nos frères par les lois de la nature et de la religion; qu'ils s'abstiennent de bénir les vaisseaux qui vont à la traite de ces infortunés, ainsi que les étendards autour desquels se rassemblent nos sanguinaires soldats; qu'ils refusent leur ministère à tout ce qui contribue au malheur des hommes; qu'ils répondent aux puissances qui voudroient les contraindre à consacrer les instrumens de leur politique, ce que la religieuse Théano répondit au peuple d'Athènes, qui vouloit l'obliger de proférer des malédictions contre Alcibiade, coupable

cependant d'avoir profané les mystères de Cérès : « Je suis religieuse pour prier « et bénir, et non pas pour détester et « maudire. » Que nos prêtres disent donc aux puissances ambitieuses : « Nous n'a- « vons pas été envoyés pour exciter les « hommes aux fureurs de la guerre, « mais à la concorde, à l'amour et à la « paix ; pour bénir des vaisseaux de « guerre, des vaisseaux négriers, des ré- « gimens ; mais, à l'exemple de Jesus, « des enfans, des noces et des mariages. »

Ainsi le clergé françois, en s'intéressant au sort des malheureux, se rendra cher aux hommes de toutes les nations. Il verra renaître dans le cœur des peuples son empire religieux, comme dans les premiers temps où il leur annonça l'évangile, et fit, au nom du Dieu de la paix, trembler les tyrans.

VŒUX POUR LA NOBLESSE.

PUISSE cette noblesse, qui, dans des siècles barbares, donna au peuple des exemples d'héroïsme en temps de guerre, et d'urbanité en temps de paix, lui en donner de toutes les vertus patriotiques dans un siècle éclairé ! Je desire non-seulement qu'elle marche, comme autrefois, à la tête de ses guerriers, pour le défendre contre les ennemis du dehors, et qu'elle en protège les foibles contre les ennemis du dedans, comme du temps des anciens chevaliers; mais que s'élevant à la grandeur romaine, elle adopte dans son sein les familles plébéiennes qui s'illustreront par la vertu : ainsi les Catons et les Scipions furent adoptés par des familles patriciennes. Puisse-t-elle encore, à l'exemple de la noblesse romaine, se lier avec le peuple par les liens du mariage. Auguste, au milieu de sa gloire, donna en mariage Julie, sa fille unique, au plébéien Agrippa; et Tibère

sur le trône. Drusille sa petite-fille, et fille de Germanicus, à Lucius Cassius, « de race plébéienne antique et honorable, » dit Tacite. Nos rois eux-mêmes ont contracté plusieurs fois de pareils mariages. Henri IV, qui se piquoit d'être le premier gentilhomme de son royaume, épousa Marie de Médicis, qui descendoit d'une famille d'anciens négocians de Florence. A la vérité, la noblesse se rapproche aujourd'hui du peuple par des alliances plébéiennes; mais si elles étoient plus fréquentes, et si elles n'avoient pas seulement la fortune pour objet, on ne verroit pas tant de filles nobles languir dans le célibat.

Par-tout où le peuple est méprisé, la noblesse est malheureuse. C'est le ressentiment du peuple qui entretient parmi elle l'esprit des guerres civiles et des duels. Voyez les discordes éternelles de la noblesse polonoise; voyez les anciennes factions des barons d'Angleterre, avant que la liberté eût raproché d'eux leur peuple; et celles de nos princes et de nos ducs avant Louis XIV, qui,

par son despotisme, mit à-peu-près tous ses sujets de niveau.

Par-tout ou le peuple est méprisé, la noblesse est de peu de considération. Là ou il est serf, elle est domestique. Voyez la Pologne, où les laquais et jusqu'aux moindres serviteurs des grandes maisons sont de l'ordre des nobles. Quel gentilhomme françois ne préfére aujourd'hui le service du peuple dans notre gouvernement monarchique, au service d'un grand comme du temps du régime féodal? Qui n'aimeroit mieux mille fois être un noble anglois vivant avec ses fermiers, et balançant dans la chambre des pairs, ou même dans celle des communes, les intérêts de sa nation et les destinées du monde, que d'être un naïre de l'Inde, qu'un homme du peuple n'ose toucher, sous peine de mort, mais qui lui-même est obligé de sacrifier sa conscience et sa vie aux caprices du despote qui le soudoie.

O nobles, qui voulez élever votre ordre, élevez l'ordre du peuple! Ce fut la grandeur du peuple romain qui fit la gran-

deur du sénat romain. Plus un piédestal est haut, plus sa colonne est élevée, plus la colonne est liée avec le piédestal, plus elle est solide.

Il est très-remarquable que les Romains n'accordèrent les plus illustres marques de distinction, qu'à ceux de leurs citoyens qui avoient bien mérité du peuple. « La couronne civique, dit Pline, « étoit plus honorable, et donnoit plus « de privilèges, que les couronnes mu- « rales, obsidionales et navales, parce « qu'il y a plus de gloire à sauver un ci- » toyen, qu'à prendre des villes et à ga- « gner des batailles. »

Ces marques d'illustration, réservées aux seuls serviteurs du peuple, furent, du temps de la république, les vraies causes de la grandeur du sénat romain, parce qu'on ne sert un peuple que par des vertus; mais elles le devinrent de sa décadence, lorsque, du temps des empereurs, elles ne furent données qu'à ceux qui avoient bien mérité de la cour, parce qu'on ne sert les courtisans qu'avec des vices.

Puisque nous vivons dans un siècle où les membres du corps politique ont encore des parties saines, sous un chef semblable à Marc-Aurèle, je me sens entraîné à souhaiter que nous nous rapprochions en quelque sorte des anciens Romains. Je desirerois donc, pour lier la noblesse au peuple, et le peuple à la noblesse, qu'on créât un ordre de chevalerie, à l'imitation de la couronne civique. Cet ordre seroit donné à tout citoyen qui auroit bien mérité du peuple, dans quelque genre que ce pût être. Il conféreroit des privilèges honorables, tels que le droit de séance aux assemblées des villages, des villes, des provinces, et même à l'assemblée nationale. Ils auroient, en certains jours de l'année, le privilège d'entrer chez le roi, et en tout temps chez les ministres, avec la prérogative d'y présenter des requêtes pour tous les hommes qui seroient dignes, par leurs vertus, de l'attention du gouvernement. La marque de cet ordre seroit une couronne de chêne brodée sur la poitrine, avec cette légende : *Pour le*

peuple. L'assemblée nationale pourroit seule présenter au roi les citoyens qu'elle jugeroit digne de cette illustration, qui ne pourroit être accordée et conférée que par sa majesté elle-même en personne.

Cet ordre du peuple seroit la noblesse personnelle pour ceux qui ne seroient pas nés nobles; car il n'y auroit plus à l'avenir d'annoblissement héréditaire, l'expérience de tous les temps et de tous les pays ayant appris que la vertu et le vice ne se transmettent point avec le sang.

Quant aux nobles d'origine, ils conserveroient pour leurs descendans leurs anciennes prérogatives; mais ils acquerroient, par cette nouvelle illustration, le pouvoir d'adopter un plébéien décoré du même ordre; et dans ce cas seulement, la noblesse deviendroit héréditaire dans l'adopté. Ainsi la noblesse deviendroit chère au peuple, puisqu'il trouveroit en elle le seul moyen de perpétuer son élévation; et le peuple deviendroit cher à la noblesse, puisqu'elle ne trouveroit qu'en lui le moyen de s'illustrer et de conserver de grands noms prêts à s'éteindre.

Si vous y joignez les alliances contractées par des mariages, nos patriciens et nos plébéiens se trouveroient rapprochés, non par les liens de l'argent, mais par ceux de la nature et de la vertu. Tels sont mes vœux pour que le peuple s'élève vers la noblesse sans orgueil, et que la noblesse descende vers le peuple sans bassesse.

D'un autre côté, comme cette même noblesse a quantité de parens, que leur pauvreté confond avec les dernières classes du peuple, ainsi que je l'ai vu fréquemment dans nos provinces, sur-tout en Bretagne, il est nécessaire de lui ouvrir des moyens de subsistance. Je suis persuadé que c'est dans cette intention qu'a été fait, il y a quelques années, l'article de l'ordonnance du département de la guerre, qui réserve aux seuls gentilshommes, les places d'officiers dans les régimens. Mais des gentilshommes nés dans le sein de l'indigence, ne peuvent jamais faire les fonctions d'un officier; car ce grade exige parmi nous, sur-tout aujourd'hui, une

éducation et des lumières qu'on ne peut acquérir sans la fortune.

Je me rappelle avoir vu, un jour, en basse-Normandie, un pauvre gentilhomme qui gagnoit sa vie à faire des lions d'argile. Pour dire la vérité, ces lions ne ressembloient guère à des lions; mais enfin ils indiquoient dans leur auteur un sentiment noble, que la pauvreté n'avoit point abattu. Ce sentiment même se propageoit au loin par son ouvrage. Quand un gentilhomme du canton un peu aisé avoit mis une couple de ces lions sur deux pilastres de terre et de caillou, à droite et à gauche de sa barrière, il appeloit, à l'imitation des princes, sa basse-cour une cour d'honneur.

J'aime à voir un homme, et sur-tout un gentilhomme, trouver en lui-même des ressources contre l'injustice du sort, et, comme un sapin sur un rocher, s'élever et se maintenir droit, malgré les tempêtes.

Un art, quelque petit qu'il soit, est dans l'opulence une distraction contre

les passions et l'ennui; mais dans l'indigence, c'est une ressource contre le besoin. La religion chez les Turcs, fait un devoir, même aux sultans, de savoir un métier et de s'en occuper. Je sais bien qu'un gentilhomme peut exercer un art libéral; mais pourquoi pas un art mécanique? Un art libéral ne sert guère que le luxe, et exige des talens enfans des passions: un art mécanique est nécessaire aux besoins des hommes, et ne demande que de la patience compagne de la vertu. A la vérité un noble, chez nous, peut faire du verre sans déroger; mais pourquoi pas de la poterie? En voici, je crois, la raison: comme depuis long-temps, nous ne portons de respect qu'à la fortune, nous avons anobli tous les états qui y mènent, ou qui ne servent qu'à son luxe; or, comme le verre étoit fort rare dans son origine, il ne servoit qu'aux gens riches: il fut donc permis à un gentilhomme d'être verrier. C'est encore par la même raison qu'il lui est loisible d'être de la compagnie des Indes, fermier-général, acteur de l'opéra;

comme si un gentilhomme en sabots pouvoit parvenir à ces brillans emplois ! On lui permet, à la vérité, de placer ses enfans à l'école militaire ; mais cette institution de Louis XVI, destinée uniquement à la pauvre noblesse, n'est guère une ressource pour elle aujourd'hui, parce qu'elle lui est souvent enlevée par des familles riches de son ordre, ou même de l'ordre plébéien, et que d'ailleurs elle est insuffisante.

Il me semble donc nécessaire de permettre aux pauvres gentilshommes l'exercice de toutes les professions ; car si la noblesse consiste à être utile à la patrie, toutes les professions, et les plus communes sur-tout, remplissent cet objet. Ce ne sont ni les arts, ni les métiers qui peuvent dégrader l'homme ; ce sont les vices. On a vu dans tous les temps des hommes illustres par des vertus patriotiques, sortir de toutes les conditions. Agathocles, vainqueur de la Sicile, étoit fils d'un potier ; le chancelier Olivier, d'un médecin ; le maréchal Faber, d'un libraire ; Francklin, le libérateur de l'A-

mérique angloise, d'un imprimeur, et a été imprimeur lui-même. Christophe Colomb, avant de découvrir le nouveau monde, gagnoit sa vie à faire des cartes de géographie. Il n'y a si petit état, qui ne puisse nourrir un grand homme.

En permettant à la noblesse d'exercer sans déroger tous les arts de la paix, un royaume ne pourra tomber en léthargie par l'oisiveté de ses nobles, lorsqu'ils sont riches, comme aujourd'hui en Espagne, en Portugal et en Italie; ni en convulsion par leur esprit militaire, lorsqu'ils sont pauvres, comme autrefois chez nous, et chez la plupart des peuples de l'Europe.

Nos historiens ne voient jamais que les résultats de nos maux, parce qu'ils ne les attribuent qu'à la politique; les causes morales qui les occasionnent leur échappent toujours: c'est qu'ils ne s'occupent que de la fortune des rois, et que les intérêts du genre humain leur sont indifférens. Ils rapportent les guerres perpétuelles de l'Europe, à l'ambition de ses princes, et ils ont raison; mais il est

très-important de remarquer que l'ambition des princes, et les guerres tant intérieures qu'extérieures qui en ont été la suite, ont eu pour première cause, dans chaque état, l'ambition des nobles, qui étant en grand nombre, et n'ayant d'autre moyen de subsister que la profession militaire, portèrent leurs princes à la guerre et aux conquêtes, afin d'avoir pour eux-mêmes des grades, des pensions et des gouvernemens. L'opinion des rois ne se forme que des opinions de leurs courtisans. Ainsi dans les pays où le clergé est nombreux et pauvre, il en est résulté par les controverses, quantité de guerres spirituelles qui ont fait également le malheur des peuples, mais qui ont donné à ceux qui les ont entreprises et soutenues, des bonnets de docteur, des bénéfices, des évêchés et des chapeaux de cardinal. Aujourd'hui que les puissances de l'Europe, éclairées par leurs intérêts pécuniaires, portent leur ambition vers le commerce, ce ne sont point les corps du clergé et de la noblesse qui nous

attirent des querelles nationales ; ce sont les corps du commerce. Combien de guerres ont été excitées jusqu'aux extrémités du monde, par les compagnies européennes des Indes, de l'Assiento, des Moluques, des Philippines, de Guinée, du Sénégal, de la mer du Sud, de la baie d'Hudson, etc. La dernière guerre, qui a mis en armes l'Angleterre, la France, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, le cap de Bonne-Espérance, les Indes orientales, les deux Amériques, et qui a achevé le déficit de nos finances, qui nécessite aujourd'hui nos états-généraux, doit son origine à la compagnie angloise de la Chine, qui vouloit obliger les habitans de Boston de payer un impôt sur le thé. Ainsi les derniers orages qui ont troublé le repos du monde sont sortis d'une théière.

Ce sont les corps dont l'ambition se combine, avec celle de notre éducation, qui nous rendent si mobiles, nous autres Européens. Ce sont les corps qui perdent la patrie, en rapportant la patrie à eux-

mêmes, et en privant le peuple de ses rélations naturelles. Ce qui perd les sciences dans un pays, c'est lorsque des compagnies de docteurs s'interposent entre le peuple et les lumières, ainsi qu'il est arrivé en Espagne, en Italie et chez nous. Ce qui perd l'agriculture et le commerce, c'est lorsque des compagnies de monopoleurs se mettent entre le peuple et les récoltes ou les manufactures. Ce qui perd les finances, c'est lorsque des compagnies d'agioteurs se mettent entre le peuple et le trésor royal. Ce qui perd une monarchie, c'est lorsqu'un corps de nobles se met entre le peuple et son monarque, comme en Pologne. Ce qui perd une religion, c'est lorsqu'un corps de prêtres se met entre le peuple et Dieu, comme chez les Grecs, du bas-empire et ailleurs. Enfin ce qui fait la ruine et le malheur du genre humain, c'est lorsqu'une patrie elle-même intolérante comme les corps qui la composent, se met entre les autres patries, et veut avoir à elle seule la science, le commerce, la puissance et la raison de tout l'univers.

Il est donc bien nécessaire de lier aux intérêts du peuple les intérêts des corps qui n'en doivent être que les membres, puisqu'ils en entraînent la ruine lorsqu'il ont des intérêts particuliers, et qu'au lieu d'être ses véhicules, ils deviennent ses barrières. Il n'est pas moins nécessaire de réformer l'éducation publique, puisque les corps ne doivent leur esprit ambitieux qu'a l'éducation européenne, qui dit à chaque homme dès l'enfance: « Sois le premier; » et à chaque corps: « sois le maître. »

Les moyens d'illustration et d'anoblissement étant réservés désormais aux seuls citoyens qui auront bien mérité du peuple, la noblesse et le peuple se trouveront liés par les liens mutuels de la bienveillance, qui doit rapprocher tous les hommes, mais sur-tout ceux de la même nation.

Ménénius Agrippa rapprocha le peuple romain de son sénat, par l'allégorie des membres qui tombèrent en langueur en refusant de travailler pour l'estomac: mais qu'auroit-il dit, si le sénat romain

lui-même s'étoit séparé de son peuple, et n'eût voulu rien avoir de commun avec lui ? Dans son ingénieux apologue, le sénat qui régissoit l'empire pouvoit être comparé aux parties précordiales du corps humain ; mais parmi nous l'autorité étant monarchique, la noblesse ne peut être regardée à plusieurs égards que comme les mains armées de la nation. Le peuple, du sein duquel sortent les soldats, partage avec elle ce service, et par ses travaux, ses arts et son industrie, doit se considérer de plus comme les mains laborieuses du corps politique : il en est aussi les yeux, la voix et la tête, puisque c'est de lui que viennent la pluspart des savans, des orateurs et des philosophes qui l'éclairent, ainsi que des magistrats qui le régissent : enfin il en est le corps proprement dit, puisque les autres corps lui doivent leur existence, n'existent eux-mêmes que pour lui, et ne sont par rapport à lui, que ce que sont les membres par rapport au corps humain. Dans notre état monarchique, ce n'est point la noblesse qu'on

peut comparer au cœur et à l'estomac du corps politique, c'est la royauté ; et c'est ce qu'a fort bien senti le judicieux La Fontaine, en nous appliquant l'apologue de Ménénius. Voici comme il peint les fonctions royales et celles du peuple, dans sa fable des membres et de l'estomac.

Je devois par la royauté
Avoir commencé mon ouvrage ;
A la voir d'un certain côté,
Messer Gaster (1) en est l'image :
S'il a quelque besoin, tout le corps s'en ressent.
De travailler pour lui les membres se lassant,
Chacun d'eux résolut de vivre en gentilhomme,
Sans rien faire, alléguant l'exemple de Gaster.
Il faudroit, disoient-ils, sans nous qu'il vécût d'air :
Nous suons, nous peinons comme bêtes de somme ;
Et pour qui ? pour lui seul, nous n'en profitons pas ;
Notre soin n'aboutit qu'à fournir ses repas.
Chômons, c'est un métier qu'il veut nous faire apprendre.
Ainsi dit, ainsi fait : les mains cessent de prendre,
Les bras d'agir, les jambes de marcher :
Tous dirent à Gaster qu'il en allât chercher.
Ce leur fut une erreur dont ils se repentirent :
Bientôt les pauvres gens tombèrent en langueur ;
Il ne reforma plus de nouveau sang au cœur :
Chaque membre en souffrit, les forces se perdirent :

(1) *Gaster*, mot grec qui signifie l'estomac : c'est de lui que vient suc gastrique, c'est-à-dire, suc nourricier.

Par ce moyen, les mutins virent
Que celui qu'ils croyoient oisif et paresseux,
A l'intérêt commun contribuoit plus qu'eux.
Ceci peut s'appliquer à la grandeur royale ;
Elle reçoit et donne, et la chose est égale :
Tout travaille pour elle, et réciproquement
Tout tire d'elle l'aliment.
Elle fait subsister l'artisan de ses peines,
Enrichit le marchand, gage le magistrat,
Maintient le laboureur, donne paye au soldat,
Distribue en cent lieux ses graces souveraines,
Entretient seule tout l'état.
Ménénius le sut bien dire.
La commune (1) s'alloit séparer du sénat :
Les mécontens disoient qu'il avoit tout l'empire,
Le pouvoir, les trésors, l'honneur, la dignité,
Au lieu que tout le mal étoit de leur côté :
Les tributs, les impôts, les fatigues de guerre.
Le peuple hors des murs étoit déja posté ;
La plupart s'en alloient chercher une autre terre,
Quand Ménénius leur fit voir
Qu'ils étoient aux membres semblables ;
Et par cet apologue, insigne entre les fables,
Les ramena dans leur devoir.

Pour moi qui n'ai pas le talent de mettre en vers simples et charmans les leçons profondes de la politique, je me

(2) *Commune*, mot qui, chez nous, a signifié de tout emps le peuple, et qui a été remplacé, depuis peu, par celui de tiers-état, « parce que, dit Jean-Jacques, l'intérêt « particulier de deux ordres a été mis au premier et second « rang, et l'intérêt public seulement au troisième. «

contenterai de rapporter en prose bien commune, une fable indienne, plus convenable que l'apologue romain aux rapports de notre noblesse, et même du clergé avec le peuple.

LES PALMES ET LE TRONC DU PALMIER.

Le palmier, le plus élevé des arbres fruitiers, portoit autrefois, comme les autres arbres, ses fruits dans ses rameaux. Un jour les palmes, fières de leur élévation et de leurs richesses, dirent à leur tronc : « Nos fruits sont la joie du « désert, et nos feuillages toujours verds « en sont la gloire. C'est sur nous que « les caravanes dans les plaines, et les « vaisseaux le long des rivages règlent « leur cours. Nous nous élévons si haut, « que le soleil nous éclaire avant son « aurore, et même après son coucher. « Nous sommes les filles du ciel; nous « vivons le jour de sa lumière, et la nuit « de ses rosées. Pour vous, enfant « obscur de la terre, vous ne buvez « que des eaux souterraines, et vous ne

« respirez que sous nos ombrages : votre « pied est toujours caché dans les sables ; « votre tige n'est couverte que d'une « écorce grossière, et si votre tête peut « prétendre à quelque honneur, ce n'est « qu'à celui de nous porter. » Le tronc leur répondit : « Filles ingrates, c'est moi « qui vous ai donné la naissance, et c'est « du sein des sables que ma sève vous « nourrit, engendre vos fruits pour me « reproduire, et vous élève vers les cieux « pour les conserver : c'est ma force « qui préserve à cette hauteur, votre « foiblesse de la fureur des vents. » A peine il avoit parlé, qu'un ouragan sorti de la mer des Indes vint ravager la contrée. Les palmes se renversent, se redresseent, se froissent les unes contre les autres, et se dépouillent en gémissant de leurs fruits. Cependant le tronc tient bon, il n'est aucune de ses racines qui ne tire et ne soutienne du sein de la terre les palmes agitées au haut des airs. Le calme revenu, les palmes, qui n'avoient plus que des feuilles, offrirent à leur tronc de mettre à l'avenir leurs fruits en commun

sur sa tête, et de les préserver de leur mieux en les couvrant de leurs feuillages. Le palmier y consentit, et depuis cet accord, cet arbre porte au haut de sa tige ses longs régimes de fruits jusque dans la région des vents, sans craindre les tempêtes : son tronc est devenu le symbole de la force, et ses palmes celui de la vertu et de la gloire.

Le palmier, c'est l'état ; son tronc et ses fruits, c'est le peuple et ses travaux ; les ouragans sont ses ennemis ; les palmes de l'état sont les naïres et les brames, quand ils sont les amis du peuple.

VŒUX POUR LE PEUPLE.

C'EST un nom bien étrange que le nom de *tiers-état* donné en France au peuple, c'est-à-dire, à plus de vingt millions d'hommes, par le clergé et la noblesse, qui tous deux ensemble ne sont tout au plus, que la quarantième partie de la nation. Je ne crois pas que cette dénomination ait lieu dans aucun pays du monde. Qu'auroit dit le peuple romain, dont la nation étoit comme la nôtre divisée en trois ordres sous les empereurs, si ses sénateurs et ses chevaliers lui eussent donné le nom de tiers-état? que diroit le peuple anglois, s'il étoit qualifié ainsi par les lords et les évêques de sa chambre haute? Le peuple françois est-il moins respectable aux ordres qu'il entretient pour sa prospérité et sa gloire?

Par tout pays le peuple est tout: mais si on le considère comme un corps

isolé, relativement aux autres corps qui constituent l'état avec lui, il est, comme nous l'avons vu, le premier en ancienneté, en utilité, en nombre et en puissance, puisque la puissance des autres corps émane de lui, et n'existe que pour lui.

Il me semble donc juste que le corps du peuple conserve son nom propre, ainsi qu'ont fait les corps du clergé et de la noblesse, et qu'on l'appelle l'ordre du peuple. On peut substituer encore au nom de tiers-état, celui de communes, ainsi qu'il est d'usage en Angleterre, et qu'il l'a été fréquemment chez nous. Ce nom de communes caractérise en particulier le peuple de chaque province du royaume, désigné de tous temps par les noms de communes du Dauphiné, de la Bretagne, de la Normandie, etc. qui toutes ensemble forment les communes du royaume. Ce nom de communes n'a jamais été donné qu'au peuple, ainsi qu'on peut le prouver par l'autorité des écrivains qui ont le mieux connu la valeur des expressions, entre autres par

celle de La Fontaine. En effet, les intérêts du peuple sont communs non-seulement à chaque province, mais aux autres ordres de la nation, parce que son bonheur fait le bonheur général. Il n'en est pas de même des intérêts des autres ordres, qui leur sont particuliers. D'un autre côté, le nom de tiers-état donné au peuple suppose, comme l'a fort bien remarqué Jean-Jacques, que son intérêt n'est que le troisième, quoiqu'il soit de sa nature le premier. Or comme les hommes forment à la longue leurs idées, non sur les choses, mais sur les mots, la justice demande que le surnom de tiers-état, imposé au peuple depuis quelques siècles par des corps privilégiés, parce qu'il leur rappelle leurs privilèges, soit remplacé par celui de communes qu'il a eu de tous temps, afin qu'il leur rappelle à tous l'intérêt commun. *Salus populi suprema lex esto*; Que le salut du peuple soit la loi suprême.

De bons patriotes, touchés du sort malheureux des gens de la campagne, ont proposé d'en faire un corps différent de

de ceux des villes ; mais on doit bien s'en garder. La division en corps entraîne la division en intérêts. Les paysans doivent être suffisamment représentés dans les assemblées provinciales et dans l'assemblée nationale ; leurs demandes doivent y être mises au premier rang : mais il me paroît fort dangereux d'y distinguer les communes des campagnes de celles des villes, car leurs intérêts sont les mêmes : le commerce des villes ne prospère que par le travail des campagnes, et le travail des campagnes que par le commerce des villes.

La puissance d'une nation dépend de son ensemble. Les branches supérieures d'un arbre peuvent diverger, mais non pas les fibres de son tronc, qui doivent être rassemblées sous la même écorce. Si on pouvoit diviser le tronc d'un arbre en branches, on ne feroit d'un chêne qu'un buisson ; mais si on réunissoit toutes les branches d'un buisson dans un seul tronc, d'un buisson on pourroit faire un chêne. Ce sont des images bien naïves de ce qui est arrivé

à plusieurs états. Que de royaumes sont devenus buissons dans de vastes terrains, parce que leur tronc ne s'y ramifie qu'en nobles ou en prêtres! voyez l'Espagne et l'Italie. Que de républiques et de monarchies sont devenues des chênes, des cèdres et des palmiers, dans de petits terrains, parce que la noblesse et le clergé s'y sont conglomérés avec le peuple, et n'ont eu avec lui qu'un intérêt commun! voyez la Hollande et l'Angleterre. Rappelez-vous la force de l'empire romain, où les nobles ne connoissoient de gloire que celle du peuple.

Je le répète, la puissance d'une nation dépend de son ensemble : les malheurs de notre peuple sont venus de ce que le clergé et la noblesse y ont fait deux ordres séparés de ses intérêts : ces maux n'ont commencé à s'affoiblir que quand le despotisme, les mœurs, et sur-tout la philosophie, les en ont rapprochés. Il n'en est pas moins vrai qu'il faut à l'harmonie d'un état, ainsi qu'à celle de l'Europe, des puissances qui se balancent ; mais il n'y aura toujours que trop d'intérêts

qui diviseront les hommes dans la même société, ne fût-ce que ceux de la fortune. Les corps de la noblesse et du clergé, dans notre ordre politique, devroient être le contraire de ce qu'ils sont : au lieu d'être réunis entre eux contre le peuple, ils devroient lutter l'un contre l'autre pour ses intérêts, comme les peuples de l'Europe luttent pour la liberté de son commerce, de sa navigation, de sa pêche, ou pour tel autre prétexte qui intéresse le droit naturel des hommes : C'est ce droit qu'ils invoquent sans cesse. La commune de France devroit se régir, au moins quant à la forme, par les mêmes lois que la commune du genre-humain.

En parlant des moyens de rapprocher du peuple le clergé et la noblesse, j'ai indiqué aussi ceux de rapprocher le peuple de ces deux corps, non par le sentiment de l'ambition, qui n'est propre qu'à diviser les membres d'un état ; mais par celui de la vertu qui les réunit. Notre peuple n'a que trop de penchant à s'élever ; l'éducation et l'exemple le pous-

sent sans cesse en haut. Il faut l'inviter, non à monter, non à descendre, mais à se tenir en place : il ne lui convient d'être ni tyran, ni esclave ; il doit lui suffire d'être libre. La vertu tient en toutes choses le milieu ; c'est aussi là où est la sureté, la tranquillité, le bonheur. Je desire donc qu'aucun bourgeois ne desire jamais de sortir de l'ordre du peuple ; mais s'il y sent les inquiétudes de la gloire, qu'il reste encore dans son ordre ; car il n'y a point d'état qui ne lui présente une carrière capable de satisfaire même la plus vaste ambition.

O plébéien, qui ne trouvez aucune gloire comparable à celle que donne la naissance, et qui rougisez d'être homme parce que vous n'êtes pas gentilhomme, êtes-vous légiste ? soyez le défenseur de la vertu, et la terreur du crime. Nouveau Dupaty, enlevez à nos codes barbares leurs innocentes victimes ; faites la guerre à nos Verrès et à nos Catilina ; prenez en main les causes des nations, et songez qu'avec les foudres de l'éloquence, Cicéron a protégé des rois, et

que Démosthène en a fait trembler. N'êtes-vous qu'un simple commerçant? c'est le commerce qui vivifie les empires; c'est au commerce que les deux plus riches états de l'Europe, la Hollande et l'Angleterre, doivent leur puissance; c'est par le commerce que leurs marchands voient à leur solde, non-seulement une foule de gentilshommes, mais des princes et des souverains. Le commerce même élève sur le trône. Rappelez-vous ces anciens négocians de Florence, qui ont régné dans leur patrie, et ont donné deux reines à la vôtre. Seriez-vous un malheureux navigateur, errant comme Ulysse de mers en mers, loin de votre pays? Vous êtes l'agent des nations: non-seulement vous pourvoyez à leurs besoins, mais vous leur communiquez ce qu'il y a de plus précieux chez les hommes, après la vertu, les arts, les siences et les lumières. Ce sont les hommes de votre état qui ont fait connoître les îles aux îles, les nations aux nations, et les deux mondes l'un à l'autre: sans eux, le globe, avec ses plus rares

productions, nous seroit inconnu. Songez à la gloire de Christophe Colomb, à laquelle nulle gloire, même royale, n'est comparable, puisque lui seul a changé, par la découverte de l'Amérique, les besoins, les jouissances, les empires, les religions et les destins de la plupart des peuples du monde. Etes-vous, au contraire, un artiste toujours sédentaire, comme Thésée dans les enfers ? ô combien de routes vous sont ouvertes, du sein du repos, vers une gloire innocente ! combien vous en présentent la peinture, la sculpture, la gravure, la musique ; dont les productions ravissent de plaisir et d'admiration ! Combien d'artistes même dont les noms seront célèbres à jamais, quoique leurs ouvrages n'existent plus ; tant les hommes sont avides de suivre les traces célestes de leur génie, et de recueillir jusqu'aux paillettes d'or que roule, avec les siècles, le brillant fleuve de leur renommée ! Est-il quelque noble européen dont le nom doive durer et s'illustrer autant que ceux des Phidias et des Apelles, qui jouissent

depuis deux mille ans, des hommages de la postérité, et qui ont compté pendant leur vie, des Alexandres au nombre de leurs courtisans. N'êtes-vous qu'un philosophe, à qui personne ne fait la cour? considérez que vous ne la faites vous-même à personne. Les nobles dépendent des rois, et les philosophes ne relèvent que de Dieu : les nobles vivent en gentilshommes, et vous en homme, ce qui est bien plus noble. Sans les philosophes, les peuples égarés par de vaines illusions, ne connoîtroient ni les lois, ni l'ensemble de la nature. Ils sont les sources premières des arts, du commerce et des richesses des nations. Rappelez-vous les admirables découvertes de Galilée, qui le premier pesa l'air, et démontra le mouvement de la terre autour du soleil ; et cette foule d'hommes illustres qui ont étendu la sphère de l'esprit humain dans l'astronomie, la chimie, la botanique etc..... ils sont les époques les plus mémorables des siècles, et leur gloire durera autant que celle de la nature dont ils sont les enfans. Êtes-vous homme de

lettres ? c'est vous qui distribuez la gloire aux autres hommes, Illustres écrivains ! semblables à la Vénus de Lucrèce, sans vous rien ne se fait d'agréable dans la sphère de l'intelligence, et n'est permanent dans les champs de la mémoire. Soit que vous vous livriez à la poésie, à la philosophie ou à l'histoire, vous êtes le plus ferme appui de la vertu. C'est par vous que les nations se lient d'intérêt et d'amitié d'une extrémité du monde à l'autre, et des siècles passés aux futurs. Sans vous, les rois et leurs peuples s'écouleroient, sans laisser d'eux aucun souvenir. Tout ce qu'il y a de fameux parmi les hommes vous doit sa célébrité, et vos propres noms surpassent en splendeur les noms de ceux que vous illustrez. Quelle gloire égala jamais celle d'Homère, dont les poèmes servirent à régler les anciennes républiques de la Grèce, et dont le génie, depuis vingt-six siècles, préside encore parmi nous aux lettres, aux beaux arts, aux théâtres et aux académies ?

N'êtes-vous, après tout, qu'un paysan obscur attaché à la culture de la terre ?

oh! songez que vous exercez le plus noble, le plus aimable, le plus nécessaire et le plus saint de tous les arts, puisque c'est l'art de Dieu même. Mais si ce poison de la gloire, inspiré chez nous dès l'enfance à toutes les conditions, par l'émulation, fermente dans vos veines; si vous avez besoin des vains applaudissemens des hommes, au milieu de vos paisibles vergers; rappelez-vous tous les maux que la gloire traîne après elle, l'envie des petits, la jalousie des égaux, la perfidie des grands, l'intolérance des corps, l'indifférence des rois. Songez au sort de ces hommes que j'ai nommés parmi ceux qui ont le mieux mérité de leur patrie et de la posterité; à la tête de Cicéron, coupée par Popilius Léna, son propre client, et clouée à cette même tribune qu'il avoit autrefois honorée de son éloquence; à Démosthène, poursuivi par l'ordre des Athéniens qu'il avoit défendus contre Philippe, jusque dans le temple de Neptune de l'île de Calauria, et se hâtant d'avaler du poison, pour trouver dans la

mort un refuge plus assuré que celui des autels. Songez au poignard qui tua un des Médicis dans cette même ville qu'ils avoient comblée de leurs bienfaits ; aux fers qui attachèrent Colomb, au retour de son second voyage du nouveau monde, et qu'il fit mettre en mourant dans son tombeau, comme un monument de l'ingratitude des rois qu'il avoit si magnifiquement servis ; à Galilée dans les prisons de l'inquisition, forcé de se rétracter à genoux, de la vérité sublime qu'il avoit démontrée ; à Homère aveugle et mendiant, chantant de porte en porte ses poèmes sublimes, chez ces mêmes Grecs qui devoient un jour y chercher l'origine de leurs lois et de leurs plus illustres républiques. Rappelez-vous en France le Poussin couvert de gloire dans toute l'Europe, excepté dans sa patrie, obligé d'aller demander dans une terre étrangère de la considération et du pain ; Descartes fugitif en Suède, après avoir éclairé son pays des premiers rayons de la philosophie ; Fénelon exilé dans son diocèse, pour avoir aimé Dieu

plus que ses ministres, et les peuples plus que les rois. Enfin, représentez-vous cette foule d'hommes célèbres et infortunés, qui, déchirés en secret par les calomnies mêmes de leurs propres amis, languirent dans le mépris et la pauvreté, et, sans avoir seulement la consolation d'être plaints, eurent la douleur de voir les honneurs et les récompenses qui leur étoient dus, donnés à d'indignes rivaux. Alors vous bénirez votre obscurité, qui vous permet au moins de recueillir le fruit de vos travaux et l'estime de vos voisins ; d'élever une famille innocente à l'ombre de vos vergers, et d'atteindre, dans une vie si orageuse, à la seule portion du bonheur que la nature ait répartie aux hommes. Pendant que les tempêtes brisent les cèdres sur le haut des montagnes, l'herbe échappe à la fureur des vents, et fleurit en paix au fond des vallées.

VŒUX POUR LA NATION.

La nation est formée de l'harmonie des trois ordres, du clergé, de la noblesse et du peuple, sous l'influence du roi, qui en est le modérateur. Les députés de ces trois ordres se rassemblent aujourd'hui dans l'assemblée nationale, à-peu près dans le nombre de 300 pour le clergé, de 300 pour la noblesse, et de 600 pour le peuple.

Comme les deux premiers ordres ont réuni leur intérêts depuis plusieurs siècles, on peut les considérer comme formant un seul corps qui balance celui du peuple: il en résulte donc deux puissances qui réagissent l'une contre l'autre, et dont le contre-poids est nécessaire, ainsi que nous l'avons dit, à l'harmonie de tout gouvernement moderne. Le roi donc peut tenir la balance monarchique en équilibre, en appuyant le

peuple de sa puissance, en cas que le clergé et la noblesse tendissent à l'aristocratie; ou en la dirigeant du côté des deux premiers ordres, si le peuple pesoit vers la démocratie. Dans cette hypothèse, j'ai comparé l'état à une balance romaine; les deux puissances, à deux leviers d'une grandeur inégale; et la royauté, au poids qui court le long du plus grand, pour soulever les fardeaux.

Nous avons vu le peuple, par son nombre, représenter le grand bras de la balance, et le clergé avec la noblesse, le petit bras; mais ce petit bras est d'une si grande pondération, que l'effet du grand est nul, si le roi ne pèse de son côté. C'est du côté du clergé et de la noblesse que sont les dignités et les bénéfices ecclésiastiques et militaires, la meilleure partie des terres du royaume, la disposition de tous les emplois, et même l'influence des parlemens, ces anciens pères du peuple, ainsi que les vœux de beaucoup de plébéiens, qui cherchent à se rapprocher des premiers par les annoblissemens, ou s'en

laissent subjuguer, par l'espoir des protections, et par le seul respect d'une grande naissance.

Si la puissance du peuple, dont le nombre est au moins quarante fois plus considérable que celui du clergé et de la noblesse, s'est affoiblie de siècles en siècles, au point de perdre toutes ses prérogatives et son équilibre contre leur puissance réunie, j'en conclus que les députés du peuple ne sont pas en nombre suffisant dans l'assemblée nationale, où ils ne sont qu'en nombre égal à ceux des autres ordres.

A la vérité, on compte que, dans le corps du clergé, les curés se rapprocheront des députés des communes, à cause des liens du sang; mais ne seront-ils pas encore plus portés à se rapprocher de leurs évêques, à cause des liens de l'intérêt? L'esprit de corps ne l'emporte-t-il pas sur l'esprit de famille? Les députés des communes n'ont donc à opposer aux députés des deux premiers ordres, que la misère de 20 milions d'hommes, ou le désespoir qui en est le résultat.

Ils ne peuvent balancer le sentiment de l'intérêt de ces corps, que par le sentiment de l'intérêt du peuple, d'où dépend la conservation publique. Ainsi, soit qu'ils votent par ordre ou par tête, la lutte est inégale pour eux ; car ils ont à craindre de la part des deux autres ordres, de perdre des voix par les attraits de la fortune, tandis qu'ils n'ont d'espérance d'y en gagner, que par ceux de la vertu.

Nous avons comparé l'état à un arbre, dont les corps particuliers divergeoient en branches, et dont le peuple formoit le tronc. Nous avons vu que plus les branches se multiplioient, plus le tronc étoit affoibli : mais si, par une monstruosité, dont la nature ne nous montre pas d'exemples, les branches étoient plus puissantes que le tronc lui-même, l'arbre seroit facilement renversé.

Pour rendre plus sensible l'harmonie nécessaire entre les diverses parties de l'état, je me servirai d'une image déjà bien ancienne. La nation peut se repré-

senter comme un vaisseau ; le peuple, avec ses travaux, ses arts et son commerce, en est la carène, chargée d'agrès, de provisions et de marchandises dont la cargaison fait l'objet du voyage. C'est à la carène que se proportionnent toutes les parties du vaisseau. La noblesse peut se rapporter aux batteries qui le défendent ; le clergé, aux voiles et à la mâture qui le font mouvoir; les opinions politiques, morales et religieuses, aux vents qui le poussent tantôt à droite, tantôt à gauche ; l'administration, aux cordages et aux poulies, qui en varient la manœuvre ; la royauté, au gouvernail qui dirige sa course, et le roi au pilote. C'est donc à l'intérêt du peuple que le roi doit veiller principalement, comme un pilote veille à la carène du vaisseau; car si ses hauts sont trop chargés par une mâture trop élevée, ou par une artillerie trop pesante, elle est en danger de renverser. Elle est encore en péril de couler bas, si des vers la rongent sans bruit, et y font des voies d'eau.

En suivant cette allégorie, la puissance du peuple doit surpasser en pondération celle des deux autres corps, afin que le vaisseau de l'état soit toujours ramené dans son équilibre. Or il arrive, avec le temps, dans un état, ce qui arrive, pendant le cours d'un voyage, dans un vaisseau, dont la carène s'allège de plus en plus par la consommation des vivres et des agrès, qui sont portés des parties inférieures du vaisseau dans ses parties supérieures. Ainsi le peuple tend toujours à monter vers les corps du clergé et de la noblesse, par l'appât des bénéfices et des anoblissemens. Le roi doit donc opposer le fort du gouvernail aux deux forces prépondérantes du clergé et de la noblesse, en faveur de celle du peuple, qui a besoin du contre-poids de la puissance royale pour les balancer. Il en résulte donc la nécessité d'augmenter le nombre des députés des communes dans l'assemblée nationale, afin de donner au roi même la facilité de conserver sa propre puissance, qui ne consiste que dans l'équilibre politique. C'est la pré-

pondérance en nombre des députés des communes sur ceux de la chambre haute, qui assure en Angleterre la constitution de l'état. Voilà pourquoi dans les tempêtes publiques, il est ramené fort aisément dans son équilibre, parce que l'intérêt du peuple, qui est l'intérêt national, y domine toujours par le grand nombre de ses representans. Au contraire on peut comparer plusieurs états de l'Europe, remarquables en effet par leur foiblesse (parce que le clergé, ou la noblesse, ou tous les deux ensemble, dominent sans le concours du peuple), à des vaisseaux renversés sur le côté par le poids de leurs parties supérieures, qui sont incapables d'aucune manœuvre, qui flottent encore parce que la mer qui les environne est tranquille, mais qui, à la moindre tempête, courent risque d'être tout-à-fait submergés.

En attendant que l'expérience nous ait appris dans quelle proportion le clergé et la noblesse d'une part, et les communes de l'autre, doivent avoir des députés dans l'assemblée nationale pour

y conserver un équilibre de puissance, il me semble nécessaire de la régler suivant certains principes, sans lesquels il est impossible d'y former aucun projet sage, et encore moins de l'exécuter.

1°. Le premier principe qu'on doit y poser c'est qu'aucune proposition n'y soit reçue ou rejetée par acclamation, mais qu'il soit donné au moins un jour pour que chaque député en délibère et en donne son avis par écrit, afin qu'il puisse conserver, par l'examen, la liberté de son jugement, et par le scrutin, celle de son suffrage.

Un des inconvéniens qui m'ont éloigné le plus de nos assemblées, et je parle des plus graves, c'est la légèreté de leurs jugemens, et la pesanteur du mien. Je n'y ai jamais entendu proposer aucune question, qu'elle n'ait été décidée avant que j'aie eu seulement le temps de l'examiner. Je ne suis pas le seul qui me sois trouvé dans ce cas. Un voyageur célèbre, qui avoit fait le tour du monde se trouva fort embarrassé à son retour à Paris. Ses compatriotes et ses amis, gens savans, le

questionnoient tous à-la-fois sur ce qu'il avoit vu dans les pays étrangers. Il ne savoit comment les satisfaire ; mais il se trouva bientôt fort à son aise, parce qu'il s'apperçut que les questionneurs de sa droite répondoient sur-le-champ et définitivement à ceux de sa gauche, et ceux de sa gauche à ceux de sa droite, de sorte qu'il ne lui restoit qu'à garder le silence. Pour moi, je l'avoue, je ne me déciderois pas sur-le-champ à accepter une simple invitation de dîner à la campagne, que j'aime beaucoup, sans y avoir pensé quelque temps, et tout seul. Il faut auparavant que je me représente, non le temps qu'il fera, mais le caractère du maître et de la maîtresse de la maison, celui de leurs amis, de leurs cousins, de leur beaux esprits, de leurs alentours, de leurs survenans ; de peur qu'au lieu d'aller à une partie de plaisir, je n'aille à une partie de déplaisir, ainsi qu'il m'est arrivé plus d'une fois, faute d'y avoir suffisamment réfléchi.

Pour revenir à nos assemblées publi-

ques, quel en est le membre qui voudroit décider sur le champ d'une proposition d'où dépendroit sa fortune particulière? à combien plus forte raison ne doit-il pas le faire, lorsqu'il s'agit de la fortune nationale. Il faut donc que chacun d'eux y examine à loisir ce qu'il veut décider pour tous et pour toujours; il faut de plus qu'il donne son sentiment, non de vive voix, à la manière françoise, mais par écrit, à la manière des Romains. Rien n'est plus contraire à la sagesse des délibérations que les acclamations. Si celui qui fait une motion à une voix forte, de l'audace et des partisans comme en ont tous les ambitieux, il entraîne la multitude, qui ne résiste guère à ceux qui font beaucoup de bruit; il fera sur-le-champ adopter à toute une assemblée les projets les plus dangereux, et il la liera aussitôt par le lien du serment, afin de lui ôter jusqu'à la ressource du repentir. Un homme sensé, qui en prévoit les conséquences, n'osera seul heurter de front un grand parti, de peur de se faire des ennemis personnels, où il aura besoin

lui-même de temps pour motiver son opinion en particulier; ou il manquera de facilité pour l'exprimer en public. D'ailleurs comment faire rentrer en eux-mêmes ceux qui n'existent jamais que dans l'opinion d'autrui, et engager à se rétracter une multitude qui a donné son approbation avec tant d'éclat? Les délibérations privées et par écrit évitent tous ces inconvéniens; et s'il nous en falloit des preuves, nous les trouverions dans les assemblées de tous les peuples sages, anciens et modernes.

Doit-on voter dans l'assemblée nationale par ordre ou par tête? Cette question, qui a été fort agitée, me semble renfermer en elle-même sa solution. Puisque chaque député est membre de l'assemblée nationale, il doit y perdre de vue l'intérêt de son ordre, pour ne s'occuper que de celui de la nation. Il doit donc y voter par tête, comme un citoyen qui n'a d'autre but que l'intérêt public; et non par ordre, parce que chaque ordre a son intérêt particulier. Quelques patriotes ont proposé d'ad-

mettre le vœu par tête, lorsqu'il s'agiroit de l'intérêt de la nation, et le vœu par ordre, lorsqu'il s'agiroit de l'intérêt particulier d'un ordre. Mais dès qu'une motion qui intéresse particuliérement un ordre, est proposée dans l'assemblée nationale, c'est qu'elle intéresse aussi la nation; car autrement on ne l'y proposeroit pas. La plupart des abus publics n'intéressent-ils pas quelque ordre en particulier? Les laisser décider par ordre, dont chacun a son *veto*, n'est-ce pas les laisser sans décision?

Le vœu par tête a aussi ses inconvéniens; mais, je le répète, ils ne sont que pour le peuple; car, pour maintenir son équilibre, il faut qu'il compte sur les vertus de ses députés, exposés à de grandes séductions, et sur les vertus encore plus grandes des députés des deux autres ordres, auxquels la nation demande le sacrifice de plusieurs privilèges très-séduisans.

D'autres patriotes ont proposé de laisser certains cas difficiles au jugement d'un comité formé des membres des trois ordres. Quand Rome et Albe voulurent mettre fin à leurs querelles, Rome

chargea de la sienne les trois Horaces, et Albe les trois Curiaces : mais je crois que si la plume en eût décidé, comme tant d'autres elle ne se seroit jamais terminée. L'épée la trancha, parce que c'étoient deux villes ennemies : mais les corps de notre assemblée sont des membres de la même nation ; ils doivent tendre sans cesse à se réunir, et jamais à combattre. Plusieurs députés du clergé et de la noblesse ont donné, par des sacrifices en tout genre, les plus grandes preuves de générosité et de patriotisme. Pour en augmenter le sentiment dans tous les ordres, et établir entre eux une confiance mutuelle, je voudrois qu'un ordre, dans des cas embarrassans, au lieu de prendre les défenseurs de ses intérêts parmi ses membres, les choisît au contraire parmi ceux qu'il estime les plus gens de bien dans l'ordre opposé.

En changeant seulement les intérêts des parties, on a quelquefois dénoué des cas bien difficiles. Qu'on se rappelle, dans La Fontaine, le testament expliqué par Esope.

Un

Un certain homme avoit trois filles,
Toutes trois de contraire humeur :
Une buveuse ; une coquette ;
La troisième, avare parfaite.
Cet homme par son testament,
Selon les lois municipales,
Leur laissa tout son bien par portions égales,
En donnant à leur mère tant,
Payable quand chacune d'elles
Ne posséderoit plus sa contingente part.

L'aréopage les partagea d'abord suivant leur inclination.

. . . . . On composa trois lots :
En l'un, les maisons de bouteille,
Les buffets dressés sous la treille,
La vaisselle d'argent, les cuvettes, les brocs,
Les magasins de malvoisie,
Les esclaves de bouche, et, pour dire en deux mots,
L'attirail de la goinfrerie :
Dans un autre, celui de la coquetterie,
La maison de la ville, et les meubles exquis,
Les eunuques et les coiffeuses,
Et les brodeuses,
Les joyaux, les robes de prix :
Dans le troisième lot, les fermes, le ménage,
Les troupeaux et le pâturage,
Valets et bêtes de labeur.

Mais chaque fille restant attachée à son lot, leur mère se trouvoit sans argent,

puisqu'elle n'en pouvoit avoir que lorsque chacune d'elles

Ne posséderoit plus sa part héréditaire.

Esope leur distribua leurs lots tout au contraire de l'aréopage. Il donna

A la coquette l'attirail
Qui suit les personnes buveuses;
La biberonne eut le bétail,
La ménagère eut les coiffeuses.

Alors chacune des filles, mécontente de sa portion, s'en défit, et la mère fut payée.

Les trois sœurs, épithètes à part, sont nos trois ordres; et leur mère, c'est la nation qui leur redemande son douaire sur leur part d'héritage, quand elles s'en seront défaites.

Si une simple permutation d'intérêts peut quelquefois accorder les affaires, je trouve qu'une permutation d'intéressés peut aussi accorder les parties, ce qui est encore plus difficile. Je suis bien sûr, au moins, qu'on peut tout obtenir des François par le sentiment de l'honneur. Le clergé et la noblesse ont sacrifié

leurs privilèges pécuniaires, et ils n'ont opposé de résistance que pour leurs droits honorifiques. Mais si quelques-uns de ces droits étoient onéreux à l'agriculture, et si le peuple, pour leur opposer ceux de l'humanité, choisissoit ses défenseurs parmi les plus gens de bien du clergé et de la noblesse, je ne doute pas qu'ils ne fussent abolis. D'un autre côté, je suis convaincu que si le clergé et la noblesse prenoient dans la chambre des communes les défenseurs des droits honorifiques accordés à la dignité de leurs places, ou à la vertu de leurs ancêtres, ces droits leur seroient conservés, et que s'ils n'étoient pas compatibles avec la dignité de l'homme et la liberté nationale, ils en seroient dédommagés magnifiquement, tels que par ceux des adoptions, qui les rendroient à l'avenir les uniques sources de la noblesse héréditaire: d'ailleurs vingt millions d'hommes manquent-ils de moyens d'honorer leurs nobles, lorsque ces nobles se rapprochent d'eux?

Je trouve donc qu'un comité de con-

fiance, formé réciproquement d'arbitres choisis dans chaque ordre, par l'ordre qui lui est opposé d'intérêts, substitueroit aux intrigues de la politique qui embarrassent les affaires les plus simples, la franchise de la générosité qui simplifie les plus embarrassées. Les ordres de notre assemblée auroient-ils moins de grandeur que les anciens Gaulois nos ancêtres, et auroient-ils moins de confiance les uns à l'égard des autres, que n'en ont eu entre elles des nations étrangères? Lorsque Annibal passa dans les Gaules, les Gaulois convinrent avec lui que s'ils avoient à se plaindre des Carthaginois, ils s'en rapporteroient au jugement des chefs carthaginois; mais que si les Carthaginois à leur tour se plaignoient des Gaulois, les femmes de ceux-ci décideroient de la justice de leurs plaintes. Ces deux peuples vécurent en bonne intelligence, pour s'être fiés à leur générosité mutuelle, et pour avoir choisi les arbitres de leurs différends dans ce qu'il y avoit de plus digne de respect et de confiance dans le parti opposé. Il y a apparence que

dans certains cas ils s'en seroient rapportés à la justice même d'Annibal, également intéressé à complaire aux uns et aux autres ; lui qui, entre autres talens, eut l'art de se concilier toutes sortes de nations dont il composoit son armée. Pourquoi les trois ordres de notre nation ne se confieroient-ils pas également à l'équité du roi, qui en est le médiateur naturel, et qui a sacrifié tant de fois ses intérêts à l'intérêt public?

Le second principe sur lequel on doit poser la constitution future de l'état, est la permanence de l'assemblée nationale, et le retour périodique de ses membres.

Au moyen de la permanence de l'assemblée, il y aura un ensemble dans toutes les parties de l'administration déja constituée dans une grande partie du royaume, en assemblées de villages, de villes et de provinces. L'assemblée nationale qui en forme le centre, doit mettre sans cesse sous les yeux du roi les hommes et les affaires, et établir entre lui et le dernier de ses sujets, une communication perpétuelle de lumières, de

services, de protection et de secours, qui ne pourra jamais être interceptée par aucun corps intermédiaire; ce qui ne manqueroit pas d'arriver si l'assemblée nationale n'étoit que périodique, ainsi qu'on l'avoit proposé.

D'un autre côté, au moyen de la périodicité des membres de l'assemblée nationale, aucun d'eux n'aura le temps de s'identifier avec sa place, et de devenir un agent du despotisme, en se laissant corrompre par l'influence ministérielle, ou celui de l'aristocratie, encore plus dangereux que le despotisme.

Il me semble qu'on doit renouveler les membres de cette assemblée tous les trois ans, ou tous les cinq ans si on le juge plus convenable, non tous à-la-fois comme en Angleterre, mais seulement la troisième ou la cinquième partie chaque année, afin que le plus grand nombre de ses membres soit toujours instruit des affaires.

Jamais l'assemblée nationale ne pourra porter atteinte aux prérogatives royales, parce que ses membres se renou-

velleront sanscesse, qu'elle sera formée de deux puissances qui se balancent sous l'influence de la royauté, et que ce sera une loi fondamentale de la constitution future, comme elle l'est de la monarchie, qu'aucune proposition n'y recevra la sanction de loi, que du roi seul.

Le troisième principe essentiel à la constitution future de la France, et à son ensemble, est l'établissement des assemblées à-la-fois permanentes et périodiques dans tous les villages, villes et provinces du royaume, à l'instar de l'assemblée nationale, avec laquelle elles doivent correspondre.

De pareilles assemblées doivent être formées dans chaque quartier de Paris, et on en doit tirer des députés pour en composer l'assemblée municipale, afin que cette ville immense avec ses quartiers, soit assimilée à une province avec ses districts.

On doit étendre ces dispositions à nos colonies; mais s'il est juste d'admettre leurs deputés blancs dans l'assemblée nationale, il ne l'est pas moins d'y appeler

leurs députés noirs, dans la classe des noirs libres, puisque étant employés à la culture et à la défense de nos colonies, ils ne sont pas moins intéressés que les autres citoyens, à délibérer sur les intérêts de leur métropole. De plus, la convocation des noirs libres dans l'assemblée nationale préparera l'abolition de l'esclavage dans nos colonies, comme la convocation des hommes libres dans nos anciens états-généraux prépara l'abolition de la servitude féodale, qui avoit envahi une partie des Gaules. Enfin ces hommes nés sous un autre ciel, repoussés par leur patrie, et participant aux bienfaits de la nôtre, augmenteront la majesté d'une assemblée qui prend sous sa protection tous les infortunés; et ils concourront peut-être à assurer un jour à son humanité, une gloire que les conquérans n'ont jamais dû à leurs victoires, celle de voir dans son sein voter pour sa prospérité, des députés de toutes les nations.

Quant aux conditions nécessaires pour être électeur dans les assemblées rurales,

municipales, provinciales et nationales, il me semble que c'en est une essentielle de posséder une portion de terre labourable, comme en Angleterre, afin de relever l'agriculture, et d'empêcher que la pluralité des électeurs ne se compose d'indigens que la nécessité oblige de vendre leurs vœux; mais d'un autre côté, j'estime qu'il est inutile et injuste d'exiger, comme en Angleterre, une propriété territoriale encore plus grande de chaque député à l'assemblée nationale; car il est certain que les électeurs étant à l'abri des premiers besoins, ne seront jamais exposés à être corrompus par des députés sans fortune, et que des députés sans fortune, choisis par des électeurs qu'ils ne peuvent corrompre, doivent avoir des qualités personnelles très-recommandables. Il est possible en effet que dans cette classe si nombreuse d'hommes de tous les ordres, qui n'ont aucune propriété, il se trouve des citoyens très-éclairés et très-patriotiques, qui doivent leur pauvreté même à leurs vertus: un Socrate, un Aristide, un Epa-

minondas, un Bélisaire, un Jean-Jacques.

Ces députés doivent être défrayés honorablement. J'ai entendu à ce sujet des gens se faire un faux point d'honneur, et pretendre que des députés de la patrie devoient, la servir gratuitement. Mais puisque tous ceux qui la servent dans des corps qui ne la servent pas toujours, s'en font payer, depuis les cardinaux jusqu'aux sacristains, depuis les maréchaux de France jusqu'aux soldats, et depuis le chancelier jusqu'au moindre clerc, pourquoi n'en seroit-il pas de même des membres de l'assemblée nationale? il est aussi juste que ceux qui servent directement la patrie vivent de la patrie, que ceux qui servent l'autel vivent de l'autel. D'ailleurs c'est le seul moyen d'ouvrir l'entrée de ces assemblées aux hommes de mérite qui sont pauvres. Chaque député à l'assemblée nationale doit donc recevoir un traitement honorable, non de l'ordre ou de la province qui le députe, mais de la nation, afin de lui rappeler qu'il a cessé d'être député de son ordre et de sa province, pour devenir

membre de la nation. Ce traitement doit être égal pour les députés de tous les ordres, parce que leurs services sont égaux ; et quelque foible qu'il soit, il doit être regardé par chacun d'eux comme aussi honorable que celui que les rois font à leurs ambassadeurs, puisqu'ils le reçoivent des peuples à la solde desquels sont les rois eux-mêmes.

Ces dispositions générales faites ou rectifiées sur de meilleurs plans, il n'y a aucun abus, qu'avec le temps les assemblées permanentes et périodiques de villages, de villes et de provinces, ne puissent réformer, et aucun bien qu'elles ne puissent faire. Certainement dans les lieux où elles sont établies, on ne s'est pas aperçu qu'elles aient empiété sur la liberté des peuples ou sur l'autorité royale qu'elles éclairent et qu'elles servent : il en sera de même de l'assemblée nationale qui doit en être le centre.

Ceci posé, cette assemblée constituée sous les yeux du roi, comme la nation même qu'elle représente, durant toujours, et se renouvelant sans cesse, s'occupera

du soin de détruire les maux avant de faire le bien.

Elle abolira d'abord ceux qui affligent l'agriculture, cette mère nourrice de l'état, comme les capitaineries, les droits de chasse, les gabelles, les corvées, les milices et la taille; ceux qui désolent le commerce, comme les impôts trop onéreux et disproportionnés, les péages des rivières, les droits à l'entrée des villes sur les vins, qui doivent y payer à proportion de leur prix; ceux qui affligent le corps politique, comme la vénalité des charges, les survivances, les pensions non méritées; enfin ceux qui attaquent la liberté de l'homme dans ses opinions, dans sa conscience, et même dans sa personne, comme la servitude des habitans du mont Jura, et l'esclavage des noirs dans nos colonies. Elle s'occupera de la réforme de la justice civile et criminelle, de celle de l'éducation, sans laquelle aucun plan de législation n'est stable; et après avoir remédié aux maux qui intéressent notre postérité, elle étendra ses recherches sur ceux qui regardent

les autres nations, et se communiquent à nous par les correspondances que la nature a établies entre toutes les familles du genre-humain.

Les cahiers des provinces ont pris en considération la plupart de ces objets; mais je doute que l'assemblée nationale, chargée de les réformer, puisse y suppléer par des lois précises et invariables; car, comme je l'ai dit, les hommes ne peuvent saisir que des harmonies, c'est-à-dire, de ces vérités qui sont toujours entre deux contraires: de là vient que les lois sont mobiles par tout pays, et qu'elles changent avec les mœurs et les siècles. Il en faut excepter les lois naturelles qui ne varient point, parce qu'elles sont les bases de l'harmonie générale, qui seule est constante; c'est à celles-là qu'il faut rappeler toutes les autres. C'est donc à la sagesse de l'assemblée nationale à saisir, sur tous les points de la législation, un *medium* harmonique, et à l'y maintenir; ce qui nécessite la permanence de l'assemblée, comme je l'ai dit. Au reste, comme il

a paru d'excellens mémoires sur la plupart de ces matières, je ne m'arrêterai qu'à quelques considérations dont on peut ne s'être pas assez occupé, mais qui me semblent très-importantes, parce qu'elles regardent le peuple, dont l'intérêt est l'intérêt national.

Le roi a déja déclaré ses intentions paternelles au sujet de ses capitaineries, qui détruisent, par le gibier, les récoltes des paysans, et envoient aux galères les paysans qui détruisent le gibier. On doit se flatter qu'à l'exemple du roi, les seigneurs régleront et restreindront d'eux-mêmes leurs droits de chasse, qui sont aussi de petites capitaineries.

La gabelle, cette autre pépinière de galériens, a aussi attiré les regards paternels de sa majesté : il y a lieu d'espérer que cet impôt sera détruit; que les campagnes auront en abondance l'usage du sel si nécessaire aux bestiaux, et que la mer, ce quatrième élément, sera aussi libre aux François, que les trois autres élémens du globe.

Puisse sa majesté, pour attirer la bé-

nédiction du ciel sur les opérations de son assemblée nationale, délivrer des prisons et des galères ceux de ses sujets qui sont les victimes des lois désastreuses des capitaineries et des gabelles !

On doit encore soulager les gens de la campagne, de la corvée des chemins, ou de l'argent qu'ils paient pour y suppléer, en y faisant contribuer non-seulement les abbayes et les châteaux de leurs districts, mais les villes au commerce desquelles ces chemins servent principalement, ainsi que les voyageurs qui les détériorent, en y voyageant à cheval ou en voiture. On peut établir, pour cet effet, de poste en poste, des barrières et des péages, ainsi qu'en Angleterre, en Hollande, et en plusieurs lieux de l'Allemagne.

Quant aux milices, la noblesse semble craindre d'en porter la charge, soit en personne, soit en argent; cependant la défense de l'état lui semble principalement dévolue, puisqu'elle a été jusqu'à présent toute militaire. Ce n'est qu'à cette considération qu'on lui a accordé autre-

fois ses titres, ses fiefs et ses prérogatives, qu'elle s'est rendu héréditaires. Elle a gardé pour elle le bénéfice, et en a laissé la charge au peuple. Mais mon desir étant de délivrer les campagnes du fardeau de la milice, et, qui pis est pour des François, de sa tache, parce qu'elle est devenue une marque de roture, il s'en faut bien que je la veuille faire supporter à la noblesse. Loin de vouloir rendre les nobles roturiers, je voudrois rendre les roturiers nobles; ou plutôt je voudrois anoblir la vertu, et qu'il n'y eût que le vice de vilain. On doit donc délivrer de toute flétrissure l'agriculture, le plus noble des arts, et le seul dont toutes les fonctions conviennent à la vertu.

Il est aussi à desirer que l'industrie, le commerce, l'urbanité et la richesse de nos villes se répandent dans nos campagnes, dont les habitans sont si pauvres et si malheureux. Il est constant que la plupart de nos bourgeois ne se concentrent dans les villes, qu'afin de ne pas payer dans les campagnes l'impôt

roturier de la taille, et que leurs enfans n'y tirent pas à la milice. D'un autre côté, quoique nos paysans, qui n'ont pas les mêmes idées d'honneur sur la nature morale des impositions, ne soient sensibles qu'à leur poids fiscal, rien n'a pu jusqu'à présent les familiariser avec le fléau de la milice, parce qu'il attaque les plus doux sentimens de la nature, en les privant de leurs enfans. C'est la crainte de la milice qui les oblige d'envoyer leurs enfans dans les villes, aimant mieux en faire des laquais que des soldats. Il résulte donc de la taille et de la milice, que nos campagnes manquent d'habitans, et que nos villes en sont surchargées. Comme l'impôt fiscal de la taille sera suppléé par un impôt territorial, également supporté par les propriétaires de tous les ordres, ce sera déja un grand obstacle ôté à l'agriculture. Pour l'impôt personnel de la milice, il ne paroît pas si facile de le remplacer. Il semble fort étrange que ce soit chez nous un honneur de servir le roi dans l'état militaire, et une espèce de honte de tirer

TAYLORIAN OXFORD

à la milice. Je trouve deux raisons de cette contradiction : la première, c'est que le service de la milice est forcé ; la seconde, comme je l'ai déja dit, c'est qu'il est une preuve de roture, parce que les nobles n'y tirent point. La première raison est de la plus grande force pour des hommes libres ; la seconde n'en a pas moins pour des bourgeois, dont les enfans sont dressés à l'ambition par l'éducation publique : ainsi la milice n'est pas moins contraire aux préjugés nationaux, qu'aux sentimens naturels.

La contrainte de la milice est aussi une des grandes raisons qui en éloignent nos jeunes paysans. Le cœur humain est si jaloux de sa liberté, que quoique l'état d'officier soit honorable et bien payé, je suis convaincu qu'il ne se présenteroit pas un seul gentilhomme pour le remplir, si on vouloit l'y contraindre. Tenez la porte d'un jardin public toujours ouverte, peu de personnes iront s'y promener : mettez-y des soldats pour forcer les passans d'y entrer, tout le monde la fuira : tenez-la bien fermée avec des barrières

et des gardes pour en éloigner les curieux, chacun voudra y pénétrer, et y emploiera ses recommandations.

Pour inspirer à la jeunesse de nos villages le goût du service, je commencerois par le leur interdire. Loin de faire de l'état de milicien un sujet de crainte, de honte, et quelquefois de punition, j'en ferois un d'espoir, d'honneur et de récompense. Je commencerois par apprendre à nos jeunes paysans, que ce n'est que sur le courage de ses sujets les plus vertueux que la patrie compte pour sa défense, et je ne permettrois qu'aux plus honnêtes d'entre eux de s'exercer les jours de fête au maniment des armes, à tirer au blanc, à faire l'exercice, etc : alors on verroit bientôt parmi eux, autant d'empressement pour la milice, qu'ils en ont d'éloignement aujourd'hui. En cas de guerre, ils seroient toujours prêts à marcher, non sous les ordres de nos simples gentilshommes ou de nos riches bourgeois, comme nos milices provinciales, mais sous ceux d'officiers vieillis dans le service, qui trouveroient

dans ces commandemens, des retraites plus agréables que celles de l'hôtel des invalides.

Il seroit nécessaire aussi d'améliorer l'état de nos soldats, dont la paye n'est que de cinq sols par jour. Du temps d'Henri IV, elle étoit aussi de cinq sols; mais les cinq sols de ce temps-là font plus de vingt sols d'aujourd'hui, par comparaison au prix des denrées. Il ne s'agit que d'augmenter la paye de nos soldats, pour en avoir autant que l'on voudra, comme on a des hommes de toutes les professions. On leur fera gagner avec profit cet accroissement de paye, en les employant aux travaux des chemins, des ports, des monumens publics, etc... ainsi qu'y étoient employés les soldats romains. D'un autre côté, les fonds militaires se trouveront augmentés de l'argent que produiront les impositions sur les chemins; d'une partie des dépenses sur les bâtimens royaux; des redevances des fiefs, tant nobles qu'ecclésiatiques, autrefois chargés du service militaire; des contributions que fourniront encore pour cet objet les

corporations des villes; enfin des économies à faire sur les pensions trop nombreuses, et trop considérables de l'état-major de l'armée. Ces moyens me semblent suffisans à l'entretien et à l'émulation de nos soldats, sur-tout si on leur donne pour retraites et expectatives, la garde des villes, les maréchaussées et même beaucoup de petits emplois civils, comme en Prusse, et qu'on leur présente dans leur service même, une route ouverte à tous les grades militaires, comme elle l'est dans tous les pays du monde.

La servitude militaire ôtée de dessus nos campagnes, on délivreroit nos rivières et nos ports de mer de la servitude nautique. Aucun navigateur ne seroit forcé de servir sur les vaisseaux du roi, quoique le traitement des matelots y soit plus lucratif que celui des soldats dans les régimens. On se gardera bien d'imiter les Anglois, qui, pour avoir des matelots en temps de guerre, font la presse, encore plus injuste que notre milice. Pourquoi nos négocians en trouvent-ils plus qu'ils n'en ont besoin? c'est

qu'ils les payent bien. Pourquoi donc l'état seroit-il moins équitable à l'égard des gens de mer, que de simples marchands? Il a incomparablement plus de moyens. Il peut augmenter les revenus de sa marine, en employant en temps de paix ses vaisseaux et ses matelots à des transports, et à une multitude de services nautiques : il peut offrir à ses matelots quantité de retraites, dans nos arsenaux, dans nos ports, sur nos rivières, et même dans nos colonies.

Au reste, tout François doit avoir l'espérance de monter, par son mérite, jusqu'aux premières places de son état, sans naissance, sans argent et sans intrigue. C'est à cette liberté, et à ses perspectives que la France a dû sa grandeur sous le despotisme même, et notamment sous celui de Louis XIV, le plus absolu de nos despotes. On peut observer que depuis ce prince les talens se sont affoiblis en France, précisément dans les parties de l'administration, dont les corps sont devenus aristocratiques. Il vaut mieux, sans contredit,

que l'état soit honoré, enrichi, sauvé par le fils d'un paysan, que deshonoré, ruiné, perdu par le fils d'un prince. Ainsi, comme par le passé, un soldat pourra devenir maréchal de France; un matelot, chef d'escadre et même amiral; un simple répétiteur de collége, grand-aumônier; un avocat, chancelier, afin que nous puissions revoir encore des Faber, des Jean Bart, des Amiot, des l'Hôpital. Rome n'a dû, dans tous les temps, son ensemble, sa puissance et sa durée, qu'en donnant à tous ses citoyens de parvenir à tout. Rome moderne, comme Rome antique, leur a offert à tous, des dignités, des triomphes, l'empire et même l'apothéose.

La liberté civile de parvenir en France à tous ses emplois, doit donc s'étendre à tous ses citoyens, parce qu'elle est de droit françois. Quant à la liberté individuelle ou de la personne, elle est de droit naturel; tout François a le droit de sortir de sa ville, de sa province, et du royaume, comme il sort de sa maison. Cette liberté ne peut être restreinte, par des passeports,

que dans des temps de troubles. C'est le salut du peuple qui doit être la règle de ses exceptions, comme il doit être celle de toutes les lois politiques.

On a beaucoup débattu de la liberté de penser. Il est certain qu'aucun gouvernement ne peut l'ôter à personne. Je peux être, au dedans de moi, républicain comme un Spartiate à Constantinople; ou juif à Goa. La conscience ne doit ses comptes qu'à Dieu : c'est un état interdit à tous les tyrans. On y pénétre par la persuasion, et non par la force. C'est une fleur qui s'ouvre aux rayons du soleil, et qui se ferme aux vents orageux. Ainsi la liberté passive de penser est de droit naturel. Quant à la liberté active, c'est-à-dire, celle de publier ses pensées, elle se réduit à la liberté de parler; or la liberté de parler, doit être réglée dans un état, comme la liberté d'agir. Certainement il n'y est permis à personne d'agir d'une manière nuisible à la société ou à ses membres; il n'y doit donc pas l'être de publier des pensées qui pourroient leur faire tort.

Je

je trouve même que l'assemblée nationale doit établir des lois plus rigoureuses que les nôtres, contre les calomniateurs, les plus méchans de tous les hommes, puisque le mal fait par leurs paroles est plus grand et plus durable que celui que des brigands commettent par leurs actions. La liberté de publier ses pensées, ou la liberté de la presse, doit donc être réglée sur la liberté même d'agir; et comme celle-ci ne doit éprouver aucune contrainte, lorsqu'il s'agit du bonheur public, le bonheur public doit être la règle de la liberté de la presse.

La liberté religieuse, ou la liberté de conscience proprement dite, est, comme la liberté de penser, non-seulement de droit naturel, mais du droit des gens: elle dérive de cet axiome de justice universelle: « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas « qu'on vous fît. » Or comme nous réclamons chez les peuples étrangers la liberté d'exercer notre religion, nous devons à notre tour leur laisser la même liberté chez nous. La plupart des peuples

de l'Asie l'accordent à toutes les nations, et même la liberté de prêcher. Sans cette tolérance mutuelle, il ne peut y avoir ni communication de lumières, ni même de commerce entre les hommes. Tous les peuples seroient sequestrés les uns des autres, comme les Japonnois le sont des Européens. Si par l'intolérance on ferme l'entrée des états aux erreurs, on la ferme aussi aux vérités; on prive la nation du droit national dont nos ancêtres ont usé, lorsqu'ils ont reçu librement la religion que nous professons, et on lui ôte de plus la liberté de la répandre chez les autres peuples auxquels nous n'accordons pas des droits réciproques. Pour que les Européens s'arrogent la prérogative d'envoyer des prédicateurs au Japon, il faut que les Japonnois aient aussi celle d'envoyer des prédicateurs en Europe. Cependant, comme la gloire de Dieu et le bonheur des hommes doivent être la base de toute législation, on doit intolérer les religions superstitieuses, qui soumettent l'homme à l'homme, et non l'homme

à Dieu; ou intolérantes, qui rompent les communications entre les hommes, qui les damnent sans les connoître, qui leur apprennent à tourmenter leur semblables ou eux-mêmes, afin de se rendre agréables à Dieu, qui cependant est le père et l'ami des hommes.

Comme il n'est pas juste que le François qui veut être libre en France soit tyran dans les autres parties du monde, il est nécessaire d'abolir l'esclavage des noirs, dans nos colonies d'Afrique et d'Amérique : il y va non-seulement de l'intérêt de la nation, mais de celui du genre-humain. Quantité de maladies physiques et morales dérivent de cette violation de la loi naturelle. Sans parler de plusieurs guerres qu'occasionnent la traite des noirs, et qui, comme toutes celles de l'Europe, s'étendent jusqu'au bout du monde, les maladies physiques du climat des noirs, telles que les fièvres de Guinée, ont fait périr quantité de nos matelots et de nos soldats : d'autres, comme les pians, se sont naturalisées dans nos co-

lonies. Mais les maladies morales sont plus dangereuses, plus durables et plus expansives.

Il seroit possible de prouver que la plupart des opinions qui en différens temps ont bouleversé l'Europe, sont venues des pays lointains. Le jansénisme, par exemple, paroît nous avoir été apporté de l'Orient par les croisades, avec la peste et la lèpre; du moins on trouve les maximes du jansénisme dans des théologiens mahométans cités par Chardin. La peste et la lèpre ne subsistent plus chez nous, mais le jansénisme dure encore, et fait même, dit-on des progrès en Espagne. Nous ne saurions douter que nos opinions, à leur tour, n'aient troublé le repos des autres nations, témoins nos querelles religieuses, qui ont mis en garde contre nous les peuples de la Chine, et nous ont fait expulser du Japon. L'inquisition, qui a commencé à Rome en 1204, dans le temps des premières croisades, se répandit d'abord dans une partie de l'Italie, et de là chez les Portugais et les

Espagnols; elle dévasta, par l'entremise de ces peuples, une partie des côtes de l'Asie et de l'Afrique, et plus de la moitié de l'Amérique. En 1566, elle força les Hollandois de secouer le joug de l'Espagne. A-peu-près dans le même temps, elle obligea les peuples du nord de l'Europe de se séparer de la religion romaine; et les peuples du midi qui restèrent catholiques, de lui opposer les plus fortes barrières: ensuite, semblable à une bête féroce qui se jette sur ses conducteurs lorsqu'elle manque de proie, elle n'a cessé de répandre la terreur dans les pays qui lui ont donné la naissance; Dieu voulant, par un acte de sa justice universelle, que les peuples intolérans trouvassent leur punition dans les tribunaux même de leur intolérance.

L'esclavage des noirs, que nous avons établi dans nos colonies, à l'imitation des Portugais et des Espagnols, a produit des réactions à-peu-près semblables; car les habitans de nos colonies faisant aujourd'hui, au moyen de leurs

richesses, des alliances avec nos grands seigneurs, ils les accoutument insensiblement à regarder le peuple blanc qui les nourrit en France, comme destiné à la servitude, ainsi que le peuple noir qui cultive leurs possessions en Amérique. C'est à l'influence de ce régime tyrannique, qui s'est étendu même sur notre administration, qu'on peut rapporter cette étrange ordonnance du ministère de la guerre, déja citée, qui déclara, il y a quelques années, qu'aucun homme non noble ne pourroit être officier dans les troupes du roi ; ordonnance injurieuse pour la nation françoise, et dont je ne crois pas qu'on puisse trouver d'exemples chez aucun peuple du monde, ni dans aucun temps de notre monarchie, avant celui de l'établissement de l'esclavage, dans nos colonies. On peut à la vérité, en excuser le motif, ainsi que je l'ai fait, sur la nécessité de réserver des emplois honorables aux pauvres gentilshommes : mais la noblesse ne peut être honorée lorsque le peuple est avili ; car le plus haut

degré d'illustration où elle puisse elle-même s'élever, est d'être, comme celle de Rome ancienne, à la tête d'un peuple illustre.

Des règlemens semblables à celui du département de la guerre se sont introduits dans tous les corps. Le clergé ne veut plus d'évêques, que tirés du corps des nobles; il a oublié que les apôtres étoient de simples pêcheurs; que dis-je? la plupart des ecclésiastiques, quoique roturiers, ne font aucun cas de leurs chefs, s'ils ne sont bons gentilshommes. Depuis quelques années, les parlemens exigent plusieurs degrés de noblesse, pour être conseiller de grand' chambre, et séparent ainsi leurs intérêts de ceux du peuple, dont ils sont les enfans dans l'origine, et dont ils devroient être les pères par leurs fonctions. Il en est de même des compagnies municipales, financières et commerçantes, qui réservent leurs principales dignités aux nobles. Enfin, jusqu'à nos corps de lettrés, de savans et d'artistes, ils élisent, quand ils le peuvent, leurs chefs parmi des

nobles, quelquefois fort ignorans, quoique ces corps soient, par leur nature, des républiques dont les rangs ne doivent se régler que sur les talens. Louis XIV ne pensoit pas ainsi, lorsqu'un cardinal, sous prétexte de la goutte, lui ayant demandé la permission de s'asseoir dans un fauteuil, aux séances de l'académie françoise, dont il étoit membre, le roi, au lieu d'un fauteuil, en envoie quarante à l'académie; afin qu'aucun de ses membres, quelque qualifié qu'il fût, ne put s'attribuer d'autre distinction que celle que donne le génie. Or, je crois que cet esprit de servitude, où le peuple de tous les états court aujourd'hui de lui-même, nous vient, dans l'origine, de l'établissement de l'esclavage dans nos colonies; car auparavant, je ne trouve rien de semblable dans notre histoire. C'est aussi de cette époque que date la multiplicité des titres financiers, littéraires et autres qualifications dont chacun tâche aujourd'hui d'alonger son nom, au défaut des comtés, baronnies et marquisats; tandis

qu'autrefois les hommes même de la plus grande qualité, n'ajoutoient à leurs noms de famille, que ceux de leur baptême. On trouve des exemples encore plus frappans et plus nombreux de ces abus de titres, parmi les Portugais et les Espagnols, parce qu'ils nous ont précédés dans l'établissement de l'esclavage aux Indes, et dans le mépris des peuples dans leur pays.

Ces opinions tyranniques, déja si répandues en France, prennent naissance dans l'esclavage de nos îles de l'Amérique, comme dans un foyer toujours subsistant de servitude, et se propagent en Europe par la voie de leur commerce, ainsi que la peste se transporte de l'Egypte avec ses productions. Or comme on n'a point établi jusqu'ici sur les côtes de France, de quarantaine pour les hommes d'au-delà des mers, infectés par naissance, par habitude et par intérêt, du dogme de l'esclavage, et que la dépravation des esprits est encore plus contagieuse que celle des corps, il est de toute nécessité que l'esclavage du peuple

noir soit aboli dans nos colonies, de peur qu'un jour il ne s'étende, par l'influence de l'opinion de quelques particuliers riches, jusque sur le peuple blanc et pauvre de la métropole. Les Anglois, qui nous devancent en maturité et en sagesse, ont déja pris en considération cette cause du genre-humain; elle doit être plaidée dans leur parlement comme elle auroit dû l'être dans l'aréopage. Il s'est formé à Paris comme à Londres une société amie et patronne des pauvres noirs esclaves, au moins aussi digne de l'estime publique que celle de la Merci. C'est à cette société respectable à porter les doléances de ces infortunés à l'assemblée nationale.

Mais comme il ne faut pas ruiner les hommes qu'on veut réformer, j'observerai en faveur des habitans de nos colonies, qu'il faut procéder peu-à-peu à l'abolition de la servitude de leurs noirs; autrement on feroit le malheur des maîtres et des esclaves. Les révolutions de la politique doivent être périodiques comme celles de la nature. On peut d'abord tarir la source de l'esclavage aux îles, en défen-

dant la traite des noirs en Afrique; ensuite on réduira la servitude personnelle des noirs, à celle de la glèbe; puis celle de la glèbe en affranchissemens, qu'on fera dépendre de leur bonne conduite à l'égard de leurs maîtres, afin qu'ils leurs aient en partie obligation de leur liberté.

Ces changemens sont d'autant plus faciles à faire, que les cultures des îles sont bien moins pénibles et dispendieuses que celles de l'Europe. Il ne faut ni lourdes charrues, ni herses, ni attelages de chevaux, ni triples labours, pour planter le manioc, le maïs, la patate, le café, la canne à sucre, l'indigo, le cacaotier et le cotonnier, comme pour nos blés, nos vignes, nos lins et nos chanvres. Les campagnes de nos îles se cultivent comme nos jardins, avec des bêches, des pioches, des hottes. Des femmes et des enfans suffisent à la plupart de leurs récoltes.

A la vérité les manufactures du sucre exigent de grandes dépenses en bâtimens, ainsi que le concours de beaucoup d'ou-

vriers. Des partisans de l'esclavage en ont voulu conclure la nécessité d'employer aux îles des ateliers de noirs esclaves. Cette conséquence si foible est même leur plus fort argument contre la liberté des noirs. Mais il ne faut pas en Europe d'ateliers d'esclaves pour entretenir et faire mouvoir les manufactures de tannerie, de tapisserie, de papier, d'armes, d'épingles, etc. qui demandent un grand concours d'hommes, et plus d'ensemble dans leur fabrique que celles du sucre. Un habitant d'ailleurs qui a un moulin à sucre, n'a pas plus besoin de cultiver toutes les cannes de son canton, pour en recueillir à lui seul le profit, qu'il n'est nécessaire que le possesseur d'un pressoir en Bourgogne ait à lui seul tous les vignobles de son coteau. Ceux qui fabriquent chez nous les toiles, ne cultivent point le lin et le chanvre; ni ceux qui font le papier ne ramassent point dans les rues les chiffons de toile; ni ceux qui impriment et font des livres, ne se chargent pas d'en manufacturer le papier. C'est de la répar-

tition des différens arts dans des mains libres, qu'est venue leur perfection en Europe. Les petites propriétés artistes sont nécessaires au progrès de l'industrie, comme celles des terres à celui de l'agriculture. Si les fabriquans de sucre aux colonies étoient chargés uniquement de sa fabrique, et les cultivateurs, de la culture des cannes, il ne seroit pas nécessaire de raffiner en Europe le sucre des îles. On y fileroit, comme aux Indes, l'étoupe du Caire, les fils du bananier et le coton; on en feroit des cordages et des toiles. Les vastes habitations de Saint-Domingue et des Antilles, divisées en petites propriétés, et devenues libres, seroient aussi industrieuses, et j'ose dire plus agréables, par la facilité de leur culture et par la température de leur ciel, que les fermes et les métairies de la France, où les hivers sont si rudes. Elles offriroient une multitude d'emplois et de métiers à quantité de nos pauvres paysans et ouvriers, qui manquent en France de travaux; et les habitans de nos colonies se trouveroient plus riches,

plus heureux et plus distingués, quand au lieu d'esclaves étrangers, ils auroient des fermiers compatriotes, et au lieu d'habitations, des seigneuries.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur l'abolition de la servitude main-mortable des habitans du mont Jura. Il est bien étrange que cette servitude se soit maintenue jusqu'à présent, dans un coin du royaume, par les chanoines de Saint-Claude, malgré les invitations de Louis XVI, les prérogatives de la France, les droits de la nature et les lois de l'évangile. La durée de cet abus prouve la puissance et la tyrannie des corps. Les chanoines de Saint-Claude se détermineront sans doute d'eux-mêmes à restituer la liberté à des paysans françois, à l'exemple de leur vertueux évêque, sans y être contraints par l'assemblée nationale, qui a le droit de réformer toutes les injures faites à la nation.

Chefs du peuple dans tous les ordres, je vous le répète, au nom de celui qui a lié les destins de tous les hommes, votre propre bonheur dépend de celui du

peuple : si vous le haïssez, il vous haïra; il vous rendra au centuple le mal que vous lui ferez : mais si vous l'aimez, il vous aimera; si vous le protégez, il vous protégera: vous serez forts de sa force, comme vous êtes foibles de sa foiblesse. Voulez-vous donc vous même vivre libres, n'attentez pas à sa liberté; acquérir des lumières, ne l'aveuglez pas de préjugés; calmer vos propres ames, ne lui donnez pas d'inquiétudes; travailler à votre propre grandeur, occupez-vous de son élévation : souvenez-vous que vous êtes le sommet de l'arbre dont il est la tige.

L'assemblée nationale doit s'occuper sur-tout du soin de réformer la justice civile et criminelle, dont les codes sont des monumens des siècles de barbarie, où le plus fort opprimoit le plus foible. Elle réformera, par exemple, cette loi dénaturée par laquelle le témoignage d'une femme est déclaré bon pour constater un maléfice, et nul pour attester la simple prise de possession d'un bénéfice. Elle abolira cette autre loi, qui donne les deux tiers des terres à l'aîné de la famille, l'autre

tiers à tous les frères cadets, fussent-ils une douzaine, et une simple portion de cadet à partager à toutes les sœurs, fussent-elles en même nombre que les garçons; ensorte que joignant l'expression de la galanterie françoise à une disposition inhumaine, elle déclare qu'un père peut marier sa fille avec un chapeau de roses, c'est-à-dire, avec rien. Cette loi, qui existe parmi la noblesse d'une grande partie du royaume, paroît être venue des barbares du nord, en ce qu'elle est en vigueur parmi les paysans même de cette portion de la Normandie appelée le pays de Caux, où s'établirent d'abord les ducs normands. Elle est inconnue à Paris et dans ses environs, où les frères partagent également avec leurs sœurs. Cette capitale du royaume ne seroit jamais parvenue au point de richesses, d'urbanité, de lumières et de splendeur qui en font en quelque sorte la capitale de l'Europe, si cette loi féodale y eût existé.

Pour moi, venant à penser aux causes qui rendent une ville illustre, et qui en

font le centre des nations, je vois que ce n'est ni la magnificence des monumens, ni les privilèges accordés au commerce, ni la douceur du climat, ni même la fécondité du sol, mais le bonheur dont y jouit la plus aimable portion du genre-humain. Il y a sur la terre des villes plus heureusement situées que Paris, et qui sont bien moins fameuses et beaucoup moins peuplées. Naples est dans un climat délicieux; Rome moderne est remplie de monumens augustes; Constantinople est sur les limites des trois parties du monde, l'Europe, l'Asie et l'Afrique : d'autres villes, comme les capitales du Pérou et du Mexique, sont assises sur les bords du vaste Océan, dans un sol rempli d'or, d'argent, de pierreries, et sous un ciel égal, qui ne connoît ni les ardeurs de l'été, ni les rigueurs de l'hiver : d'autres, comme Ceylan, Amboine, Java, sont dans des îles fortunées, au milieu des forêts de cannelliers, de girofliers et de muscadiers. Cependant aucune de ces villes n'est comparable à Paris, parce

que les femmes y sont réduites à un esclavage civil ou moral. Il y a même en France des villes qui présentent plus d'avantages que sa capitale, parce qu'elles sont sous un ciel plus doux, ou plus près du centre du royaume pour le régir, ou sur le bord des mers pour communiquer avec toutes les nations. Rouen, par exemple, capitale du pays de Caux, déjà cónsidérable du temps de César, auroit dû, par la richesse de son territoire, par l'industrie de ses habitans et par sa situation sur la Seine, dans le voisinage de la mer, s'élever au même degré de puissance que la capitale de l'Angleterre, qu'elle a subjuguée autrefois par ses ducs. Mais si Londres elle-même est devenue la rivale de Paris, c'est sans doute par les mêmes causes. Paris doit sa florissante prospérité à celle dont elle fait jouïr les femmes. Partout où les femmes sont heureuses, on voit naître le goût, l'élégance, le commerce et la liberté. Les malheureux de tous les pays, qui comptent par-tout sur leur sensibilité, y apportent leurs arts,

leur industrie et leurs espérances. Les peuples y abondent, parce que les tyrans n'osent y paroître. Les villes les plus renommées de l'antiquité, sont celles où les femmes étoient les plus considérées; telle a été Athènes chez les Grecs; telle a été une grande partie de la Grèce où elles régnoient par l'empire des graces, de l'innocence et de l'amour, et qui a laissé d'elle une si douce mémoire, l'heureuse Arcadie. Rome belliqueuse même, leur a dû, par les privilèges qu'elle leur accordoit, la meilleure partie de sa puissance sur des peuples barbares, tyrans de leur femmes. Il est aisé de subjuguer ses ennemis, quand on a leurs compagnes pour amies. Ovide observe que Vénus avoit plus de temples à Rome que dans aucun lieu du monde. Si on s'y rapelle tous ceux des diverses Fortunes, de Junon, de Vesta, de Cybèle, de Minerve, de Diane, de Cérès, de Proserpine, des Muses, des Nymphes, de Flore, etc. on trouvera que les déesses y étoient encore plus honorées que les dieux. A Paris, les saintes sont plus

fêtées que les saints. Cette capitale de la France doit ses prérogatives sur toutes les autres villes du royaume, et son influence sur l'Europe, à l'élégance des arts, à la variété des modes et à la politesse des mœurs, qui résultent de l'empire des femmes. Les femmes sont à Paris les législatrices du code moral, bien plus puissant que le code légal. Si elles y sont encore opprimées par les lois qui les soumettent à leurs maris et à leurs enfans majeurs, elles y sont protégées par les mœurs, qui leur réservent en tous lieux les premières places, comme revêtues d'une magistrature naturelle qui les rend dans tout le cours de notre vie les législatrices de nos goûts, de nos usages, et même de nos opinions. Elles sont, dès notre enfance, nos premiers apôtres : ce sont elles qui nous apprennent, tous petits, à faire de la même main le signe de la croix, et la révérence aux dames ; à honorer à-la-fois les autels et leur sexe, comme si elles cherchoient dans nos jeunes ames des protections pour l'avenir, et à nous inspi-

rer sur leur sein des habitudes religieuses et tendres, qui doivent un jour leur servir de sauve-garde contre la barbarie de nos institutions. Les lois doivent donc venir avec les mœurs au secours de leur foiblesse; en les appelant par toute la France au partage égal de nos fortunes et de nos droits, puisque la nature les a appelées à celui de nos plaisirs et de nos peines.

L'assemblée nationale doit encore s'occuper du soin d'établir dans tout le royaume, les mêmes lois, ainsi que les mêmes poids et mesures, afin de faire régner parmi les citoyens l'ensemble si nécessaire à la prospérité publique.

Elle doit aussi réformer la justice criminelle, qui n'a pas moins d'abus que la justice civile. L'humanité de nos magistrats, soutenue de la volonté de la nation et de la sanction du roi, pénétrera dans le ténébreux labyrinthe de nos lois, déja éclairé par les Servans et les Dupaty... afin d'ôter au crime ses refuges, et d'empêcher l'innocence de s'y égarer. Pour s'y guider eux-mêmes, ils ne perdront ja-

mais de vue cette loi que la nature n'a point tracée sur des colonnes de marbre ou sur des tables de bronze, ou sur des parchemins, et qu'elle n'a écrite ni en egyptien, ni en hébreu, ni en latin ; mais qu'elle a empreint avec les caractères du sentiment, ce langage de tous les siècles, dans la conscience de tous les hommes, pour y être la base éternelle de la justice et du bonheur des sociétés : « Ne faites pas à autrui, ce que vous « ne voudriez pas que l'on vous fît. »

Il s'ensuivra que les récompenses seront communes et personnelles à tous les François, pour les mêmes vertus, comme les punitions pour les mêmes vices. C'est le seul moyen de détruire le préjugé qui honore toute la postérité d'une famille, à cause de la gloire d'un de ses membres, ou qui la déshonore pour le crime d'un seul. Cependant, on doit abolir tous les châtimens qui sont infamans et cruels. Il me semble même juste de substituer, sans flétrissure corporelle, à l'exemple des Romains, la peine du bannissement hors du royaume à celle

des prisons perpétuelles ou des galères. Souvent un homme, après avoir fait une mauvaise action dans son pays, où il a été égaré par l'indigence, ou séduit par l'exemple, ou entraîné par les passions, se corrige dans un pays étranger où il est plus heureux, et sur-tout où il est inconnu. Souvent, au contraire, il achève de se dépraver, livré à lui-même dans une prison, ou flétri dans la société des citoyens par l'opinion publique, qui le poursuit à jamais jusque dans ses enfans. On doit aussi rendre la peine de mort très-rare; elle ne devroit avoir lieu que pour punir les assassinats prémédités, comme dans la loi du talion chez les Hébreux. On a aboli la peine de mort en Russie dans tous les cas, excepté celui de lèse-majesté, et les crimes y sont bien plus rares qu'autrefois, où cette peine étoit très-commune. Nous devons imiter l'humanité des Anglois, qui envoient la plupart de leurs criminels dans les pays nouvellement découverts. Il est aussi convenable d'adopter leurs jugemens par pairs et par jurés dans les procédures. Ce dernier

moyen peut également servir à constater les bonnes actions pour les récompenser, et les mauvaises pour les punir. Il n'est pas juste que les lois punissent toujours, et ne récompensent jamais; qu'un homme soit envoyé aux galères ou au supplice, pour avoir attenté à la fortune ou à la vie des citoyens, et qu'il ne reçoive aucune faveur publique pour avoir entretenu parmi eux la concorde, et les avoir consolés dans leurs infortunes. Notre justice n'a qu'une épée; elle ne sait que frapper; sa balance ne lui sert qu'a peser les maux, et jamais les biens. Il est donc juste que nos tribunaux puissent décerner des récompenses comme des punitions, et dresser des autels comme des échaffauds. Alors les pierres de nos carrefours, toujours couvertes d'arrêts de flétrissure ou de mort, cesseront d'être, comme à Gênes, des pierres infamantes; elles s'honoreront des fastes de la vertu. Les entrées de nos villes, au lieu d'effrayer les voyageurs par des fourches patibulaires, les inviteront à

y chercher des asyles par des arcs de triomphes élevés, comme à la Chine, à la mémoire des bons citoyens.

Tels sont les principaux abus qu'il me semble nécessaire de réformer avant toute autre réforme. Maintenant je vais faire quelques réflexions sur l'impôt territorial, qui doit suppléer à la taille, acquitter les dettes de l'état, et être payé, sans exception, par tous les propriétaires des terres.

Il me semble que pour que l'impôt territorial soit réparti également sur les personnes, il doit l'être inégalement sur les fortunes, c'est-à-dire, qu'il doit croître à proportion de l'étendue de chaque propriété : ainsi la portion de terre nécessaire pour nourrir une famille, étant déterminée, cette portion payeroit davantage à mesure qu'elle augmenteroit dans chaque propriété. Les Romains, dans les premiers temps de leur république, avoient borné à 7 arpens la quantité de terre nécessaire à la subsistance d'une famille. Comme nous ne sommes pas si sobres que les anciens Romains, que

notre climat, plus froid que celui de l'Italie, exige plus de besoins; que nos terres sont moins fécondes; que nous payons des dîmes et d'autres sortes d'impositions qui leur étoient inconnues, et qu'ils participoient au contraire aux tributs qu'ils imposoient aux nations conquises, pour le soulagement même du peuple Romain, on peut fixer en France à 20 arpens, la quantité de terre nécessaire aux besoins d'une famille. Ceci posé, l'arpent étant taxé par un impôt territorial, prélevé en nature et non en argent, chaque propriété qui seroit au-delà de 20 arpens, supporteroit une légère taxe, appelée l'impôt de censure. Cet impôt de censure seroit payé par ceux qui posséderoient deux propriétés de 20 arpens; il doubleroit pour ceux qui en auroient trois, quadrupleroit pour ceux qui en auroient quatre, etc... Ainsi, pendant que les propriétés particulières iroient en progression arithmétique 1, 2, 3, 4, l'impôt de censure croîtroit en progression géométrique 1, 2, 4, 8, etc... de manière qu'il seroit égal, pour

une possession de mille arpens, à l'impôt territorial de ces mêmes mille arpens ; il seroit double pour celle de deux mille, quadruple pour celle de trois mille, octuple pour celle de quatre mille.

Cet impôt de censure croîtroit avec l'étendue des propriétés, comme le tarif des diamans et des glaces, dont le luxe est d'ailleurs bien moins dangereux que celui des terres, qui entraîne infailliblement la ruine d'un état, ainsi que l'ont observé Plutarque et Pline, à l'occasion de l'Afrique, de la Grèce et de l'empire romain. On peut ajouter à ces exemples, dans les mêmes siècles, la Sicile, une partie de l'Asie ; et dans ces temps modernes, la Pologne, l'Espagne et l'Italie. Il est donc à présumer que cet impôt de censure mettroit en France un frein aux grandes propriétés territoriales, bien mieux que les lois prohibitives, promulguées en vain à Rome sous les empereurs, qui fixèrent à cinq cents arpens le terme de la plus grande propriété individuelle. Il est toujours aisé d'enfreindre une loi prohibitive, lorsque la

prohibition n'en suit pas la transgression pas à pas. La cupidité, ainsi que les autres passions, est comme un chariot qui descend une montagne; si vous ne l'enrayez dès le départ, vous ne l'arrêterez pas dans le milieu de sa course.

Cet impôt de censure me paroît à tous égards fondé en justice; car si vingt arpens appartenant à une famille, payent la moitié moins que vingt arpens des mille qui appartiendroient à un seul propriétaire, d'un autre côté, ces vingt premiers arpens rendent à proportion beaucoup plus en denrées et en hommes. Mille arpens, sous un seul propriétaire, ont chaque année un tiers de leur étendue en jachères, et sont mis en valeur tout au plus par dix familles domestiques, de cinq personnes chaque, c'est-à-dire, par cinquante personnes, en y comprenant les femmes et les enfans; tandis que ces mille arpens, divisés en cinquante propriétés de vingt arpens, seront cultivés par-tout, et feront vivre cinquante familles libres et industrieuses, c'est-à-dire, deux cent cinquante ci-

toyens. Or, l'abondance des denrées et des hommes, sur-tout des hommes libres, est la première richesse des états.

Il résulteroit de cet impôt de censure territoriale, que les grandes propriétés payant plus et rendant moins, deviendroient plus rares, et que les petites propriétés payant moins et rendant plus, deviendroient plus communes. Les premières seroient moins recherchées par les gens riches, sur-tout quand on en auroit retranché les droits de chasse et les autres, en tant qu'ils sont onéreux à l'agriculture; et les secondes le seroient beaucoup par les bourgeois d'une fortune médiocre, quand elles ne seroient plus opprimées et flétries par les corvées, les milices et les tailles: ainsi l'impôt de censure deviendroit une digue contre l'opulence et l'indigence extrême, qui sont les deux sources de tous les vices nationaux. On pourroit l'étendre à toutes les grandes propriétés en emplois, en maisons et en argent, sans toucher toutefois à aucune des grandes propriétés actuelles, même territoriales.

Ces vœux, que je forme pour la félicité publique, ne sont que pour l'avenir, et ne doivent pas causer à présent la ruine d'aucun grand propriétaire particulier.

Après avoir parlé des propriétés rurales, je ferai quelques observations sur le blé, la plus importante de leurs productions, et qui est, par sa nature, une propriété nationale. La liberté du commerce des grains a suscité beaucoup d'ouvrages pour et contre : mais comme, par une suite de notre éducation ambitieuse, on n'agite chez nous aucune question, que dans le dessein de briller, il est arrivé que celle-ci, fort simple de sa nature, comme tant d'autres, est devenue fort problématique, parce que plus le bel esprit débat de la vérité, plus il l'embrouille.

Il est certain qu'il n'y a point de famille un peu à son aise, qui n'ait sa provision d'argent assurée au moins pour vivre un an : il est bien étrange que la grande famille de l'état n'ait pas sa provision de blés emmagasinée pour vivre au moins cet espace de temps. Faute de

magasins de blés, la liberté de leur commerce en a épuisé plusieurs fois le royaume.

Les émeutes populaires n'ont presque jamais d'autres causes que la disette de blés. Nos ennemis, tant du dehors que du dedans, saisissent le moment où il est permis de les exporter, en enlèvent tout ce qui est à vendre, à quelque prix que ce soit, bien assurés que dans trois mois ils nous le revendront au double : ainsi nous ressemblons aux sauvages qui vendent leur lit le matin, et qui sont obligés de le racheter le soir. Il est donc nécessaire que l'état, avant de permettre l'exportation des blés, en ait sa provision au moins pour un an au-delà de la récolte future ; et pour cela, il a besoin de magasins publics. Il ne faut, pour décider cette question, ni mémoire ministériel, ni dissertation académique ; il ne faut que du sens commun. Si vous voulez vous appuyer sur des exemples, voyez Genève, la Suisse et la Hollande, qui, avec des territoires ingrats ou insuffisans, vivent dans une abon-

dance assurée, au moyen de leurs magasins publics; tandis que les paysans manquent souvent de pain en Pologne et en Sicile qui fournissent des blés à toute l'Europe. Nous devons craindre, dit-on, les monopoles, si nous avons des magasins. S'ils dépendent des particuliers, on a raison; ce sont les magasins particuliers qui font les disettes publiques: mais on n'a rien de semblable à redouter, si les magasins de blé sont à la nation, et administrés par les assemblées provinciales. A la vérité, les assemblées provinciales pourroient les réserver entièrement pour l'usage de leurs provinces, qui se trouveroient dans l'abondance, lorsque les provinces voisines tomberoient dans le besoin. Mais c'est ce qui ne peut arriver sous l'inspection et la correspondance de l'assemblée nationale, qui, instruite du superflu des blés dans un canton, et de leur rareté dans un autre, éclaireroit l'autorité royale, et par son moyen, entretiendroit dans tout le royaume l'équilibre des subsistances de premier be-

soin. C'est une des raisons entre mille, qui nécessite la permanence de l'assemblée nationale, et le changement périodique de ses membres.

Nos livres politiques, pour complaire aux chefs de l'administration, se sont beaucoup occupés des moyens d'augmenter les richesses des états. Il semble qu'un peuple ne puisse jamais avoir trop de vins, trop de blés, trop de bestiaux, et sur-tout trop d'argent; car c'est-là où tout aboutit en dernier ressort. Mais comment se fait-il qu'on a toujours trop de cette première richesse des empires, je veux dire de l'espèce humaine, puisque presque par toute l'Europe elle est si misérable, et qu'on ne sait qu'en faire? Un berger n'est point surchargé du nombre de ses moutons; il n'expose point au carrefour de son village de petits agneaux qui viennent de naître; mais des pères et des mères abandonnent tous les jours leurs enfans nouveau-nés aux carrefours des villes, et à la porte de leurs hôpitaux. Le nombre des enfans-trouvés à Paris, monte chaque année à

cinq et à six mille, et il est le tiers de ceux qui y reçoivent le jour. Dans cette ville si riche et si indigente, les plus méprisables rebuts ont une valeur; on y ramasse, au coin des rues, des os, des bouteilles cassées, des cendres, des loques; un vieux chat y a son prix, ne fût-ce que pour sa peau : mais personne n'y veut d'un homme misérable. Cet habitant du fortuné royaume de France, cet enfant de Dieu et de l'église, ce roi de la nature, va sollicitant à chaque porte l'indulgence du chien de la maison, pour y demander d'une voix lamentable, à un être de son espèce, de sa nation et de sa religion, un morceau de pain que souvent il lui refuse. C'est bien pis à la porte des hôtels, où un Suisse ne lui permet pas même de se montrer. C'est encore pis dans son grenier, d'où la faim le chasse, quand la honte, plus mordante qu'un chien et plus rébarbative qu'un Suisse, lui défend d'en sortir.

Mais la mendicité même n'est plus la ressource de l'indigence, puisqu'on

emprisonne les mendians. Je desire donc, pour subvenir aux besoins du peuple, que tout homme valide manquant de travail, ait le droit d'en demander à l'assemblée de son village ou de son quartier. Si elle n'en a point à lui donner, elle enverra sa demande à l'assemblée de la ville dont elle ressortit; celle-ci, dans le même cas, la portera à l'assemblée provinciale, qui la fera parvenir à l'assemblée nationale, si elle est dans la même impuissance.

Ainsi l'assemblée nationale auroit en dernier ressort l'état de toutes les familles indigentes du royaume, comme elle auroit celui de tous ses besoins et de ses ressources: elle s'emploieroit donc auprès du roi pour l'établissement de ses familles indigentes dans les provinces qui manqueroient d'ouvriers, ou bien dans nos colonies et les terres nouvellement découvertes, sous un régime semblable à celui de la future constitution, afin de lier toujours ces François à leur patrie, et d'étendre par toute la terre la population, la puissance et la

félicité de leur métropole. Ces prévoyances journalières sont encore des raisons qui nécessitent la permanence de l'assemblée nationale.

Ainsi la Bretagne et Bordeaux avec leurs landes; la Normandie avec ses veys, que la mer couvre et découvre deux fois par jour; la Rochelle et Rochefort avec ses marais stagnans; la Provence avec ses rochers et ses plaines de cailloux; la Corse avec ses montagnes et ses makis; les îles de l'Amérique avec leurs solitudes, et tant d'autres terres concédées, comme celles de la Corse, en grandes propriétés de dix mille arpens à-la-fois, et qui sont restées incultes entre les mains de leurs grands propriétaires sans argent, se trouveroient mises en valeur par les petites propriétés, et fourniroient de nombreux débouchés à tous nos hôpitaux, sur-tout à ceux des enfans-trouvés. L'indigence, coupée dans ses racines, cesseroit de produire la mendicité, le vol et la prostitution qui en sont les fruits naturels. Pour les hommes pauvres et invalides,

ils seroient soulagés dans leurs familles, ou dans des hospices, au moyen de secours administrés par les assemblées de chaque district ; on y emploieroit les revenus de hôpitaux, ces vastes foyers de misères et d'épidémies. D'ailleurs, comme il n'y auroit plus de pauvre en santé dans le royaume, il ne s'y trouveroit que fort peu de pauvres malades.

Au reste, en indiquant aux pétitions des indigens une période à parcourir d'assemblée en assemblée, je n'ai point voulu donner des entraves à leur liberté; mais j'ai desiré offrir des moyens assurés de secours, non-seulement à eux, mais aux villages, aux villes, aux provinces et à l'état même. Si les particuliers ont besoin de travail, les sociétés entières ont souvent besoin de travailleurs. Michel Montaigne desiroit qu'on établît à Paris un bureau de renseignement, où ceux qui auroient besoin ou superfluité de quoi que ce fût, pourroient s'adresser mutuellement. Nous avons exécuté en partie son idée, par l'établissement des petites affiches et de quelques journaux

semblables; mais nous ne l'avons guère appliquée qu'aux objets de luxe, tels qu'aux meubles, aux carrosses, aux chevaux, aux maisons, aux terres, et fort rarement aux hommes. Il faut l'étendre aux besoins des campagnes, des villes et des provinces, et de l'état même. Or il n'y a qu'une assemblée nationale permanente, qui puisse embrasser à-la-fois les besoins publics et privés. C'est d'ailleurs un acte de justice; car si l'état a le droit d'exiger du peuple, des milices, des matelots et des corvées, dans ses besoins pressans, le peuple a aussi dans les siens le droit de demander à l'état des moyens de subsister. Au reste, tout François a le droit de s'adresser directement à l'assemblée nationale; et s'il préfére de chercher fortune hors du royaume, il doit avoir la liberté d'en sortir, comme tout étranger doit avoir celle d'y entrer et de s'y établir, avec le libre exercice de sa religion, afin de fixer chez nous, par l'équité de nos lois, les hommes que nous attirons par l'urbanité de nos mœurs.

La confiance rétablie entre les trois ordres, les intérêts des deux premiers liés à celui du peuple, et balancés par celui du roi ; les assemblées rurales, municipales, provinciales et nationale rendues permanentes dans leur ensemble, périodiques dans leurs membres, et concordantes dans leurs délibérations ; l'agriculture délivrée de toutes ses entraves, des capitaineries, des gabelles, des milices ; la liberté individuelle conservée à chaque citoyen dans sa fortune, sa personne et sa conscience ; l'esclavage aboli aux colonies et au mont Jura ; la justice civile et criminelle réformée ; l'impôt territorial assis proportionnellement aux territoires, et aux besoins de l'état et de ses dettes ; les moyens de subsister multipliés, et assurés au peuple par les digues opposées aux grandes propriétés : il sera dressé, sur tous ces objets, une constitution sanctionnée par le roi, dont l'exécution sera confiée aux tribunaux, pour être à l'avenir le code national.

Il est inutile que l'assemblée s'occupe du soin de renfermer, dans cette consti-

tution, tous les cas possibles; ils sont innombrables, et il en est qu'il seroit triste de prévoir, et dangereux de publier. Comme l'assemblée doit être permanente, elle y pourvoira à mesure qu'ils se présenteront. Elle aura assez de peine à réparer le passé, et à régler le présent, sans prendre inutilement celle de donner des lois à l'avenir.

Quelque sagesse qui préside à la rédaction de ce code, il ne faut pas croire que les lois en seront immuables. Il n'y a d'immuable que les lois de la nature, parce qu'il n'y a que son auteur qui, par sa sagesse infinie, ait connu les besoins de tous les êtres dans tous les temps : au contraire les législateurs des nations n'étant que des hommes, en connoissent à peine les besoins présens, et ne sauroient prévoir ceux que l'avenir leur prépare.

Les lois politiques doivent donc être variables, parce qu'elles n'intéressent que les familles, les corps et les patries, sujets eux-mêmes au changement : et les lois de la nature doivent être permanentes, parce que ce sont les lois de

l'homme et du genre-humain, dont les droits sont invariables. Or, je ne connois point d'état en Europe, où le contraire ne soit arrivé, c'est-à-dire, où l'on n'ait rendu les lois politiques permanentes, et celles de la nature si variables, qu'à peine aujourd'hui on en peut reconnoître les traces.

Par exemple, l'hérédité de la noblesse, qui n'a pas été héréditaire dans son origine, est une loi politique rendue permanente dans toute l'Europe : cependant elle devoit varier suivant le besoin des états ; car on devoit prévoir que les familles nobles se multiplieroient plus que les autres, parce qu'elles ont plus de crédit, et partant, plus de moyens de subsister ; et que les familles bourgeoises riches tendroient sans cesse à s'incorporer avec elles par les anoblissemens ; de sorte que le nombre des hommes oisifs allant toujours en augmentant, et celui des hommes laborieux toujours en diminuant, l'état, au bout de quelques siècles, se trouveroit affoibli par sa propre constitution.

C'est en effet ce qui est arrivé à l'Espagne et à d'autres pays. Ce ne sont ni les guerres, ni les émigrations en Amérique, qui ont affoibli l'Espagne, comme tant de politiques l'ont dit; c'est au contraire la paix, et la trop grande multiplication des familles nobles qui s'en est ensuivie. Les longues et cruelles guerres de la ligue détruisirent en France beaucoup de gentilshommes; et la France, loin de s'affoiblir, augmenta en population et en richesse, jusqu'à Louis XIV. Les émigrations de l'Angleterre, qui est bien moins étendue que l'Espagne, ont formé en Amérique des colonies bien plus florissantes et plus peuplées que les colonies espagnoles; et loin de diminuer les forces de l'Angleterre, elles les auroient augmentées, si elles avoient été mieux liées avec leur métropole, dont elles se sont séparées à cause de leur puissance même.

C'est qu'en Angleterre les intérêts de la noblesse sont liés avec ceux du peuple, et que, comme lui, elle se livre à l'agriculture, à la navigation marchande, au

commerce, etc. Enfin plusieurs états en Italie, qui, comme Venise, Gênes, Naples, la Sicile, etc. n'ont ni guerres à supporter, ni colonies à entretenir, sont dans un état de foiblesse qui augmente de plus en plus, sans qu'on puisse l'attribuer à d'autres causes qu'à l'hérédité même de la noblesse, et aux anoblissemens, qui y multiplient la classe oisive des nobles, aux dépens des classes laborieuses du peuple.

Si l'ancienne loi épiscopale qui ordonnoit en Europe aux testateurs, de stipuler dans leurs testamens, sous peine de nullité, des donations en faveur de l'église, avec privation de la sépulture ecclésiastique contre les gens qui mouroient sans faire de testament, n'avoit pas été abrogée, ainsi que la permission aux gens de main-morte d'acquérir des biens-fonds, il est certain que toutes nos terres seroient depuis long-temps au pouvoir du clergé, comme toutes nos dignités sont à celui de la noblesse. Il est encore certain que si la coutume qui permet aux gens de finance d'agioter les

papiers publics, n'est pas abolie chez nous, tout notre argent se trouvera entre les mains des agioteurs. Il en est de même des compagnies privilégiées en tout genre. Ainsi une nation peut, par la seule permanence des lois et des coutumes, qui ont peut-être servi autrefois à sa prospérité, se trouver à la fin dépouillée de son honneur, de ses terres, de son commerce et de sa liberté.

Au contraire une nation, en rendant variables, pour l'intérêt de quelques corps, les lois de la nature qui doivent être permanentes, abolit à la longue la plupart des droits de l'homme : tantôt ce sont ceux du mariage, tantôt ceux de la liberté personnelle, comme au mont Jura et dans nos colonies, etc.

Ce sera donc une loi fondamentale de notre constitution future, que les seules lois de la nature seront permanentes, et que toutes les lois politiques pourront être changées et réformées par l'assemblée nationale, toutes les fois que l'exigera le bonheur de la nation, parce que le bonheur d'une nation est lui-

même une conséquence de cette loi de la nature qui s'est proposé constamment, dans les harmonies variables de ses ouvrages, le bonheur de tous les hommes.

Mais comme les lois de la nature disparoissent elles-mêmes des sociétés, par les seuls préjugés inspirés à l'enfance, ensorte que les hommes viennent à croire que ce qui est naturel leur est étranger, et que ce qui leur est étranger est naturel, il est nécessaire de poser la base de notre constitution future sur une éducation nationale, afin qu'au défaut de la raison, elle devienne agréable à notre postérité, au moins par la douceur de l'habitude.

VŒUX POUR UNE ÉDUCATION NATIONALE.

AVANT d'établir une école de citoyens, on devroit établir une école d'instituteurs. J'admire avec étonnement que tous les arts ont parmi nous leur apprentissage, excepté le plus difficile de tous, celui de former des hommes. Il y a plus : l'état d'instituteur est, pour l'ordinaire, la ressource de ceux qui n'ont point de talent particulier. L'assemblée nationale doit s'occuper soigneusement d'un établissement si nécessaire. Elle choisira des hommes propres à faire des instituteurs, non parmi des docteurs et des intrigans, suivant notre usage, mais parmi des pères de famille qui auront bien élevé eux-mêmes leurs enfans. Je ne parle pas de ceux qui en ont fait des savans et des beaux esprits ; mais de ceux qui les ont rendus pieux, modestes, naïfs, doux, obligeans

et heureux, c'est-à-dire, qui les ont laissés à-peu-près tels que la nature les avoit faits. Il ne faudra, pour remplir ces places, ni brevets de maître-ès-arts, ni lettres du grand chantre, mais des enfans beaux et bons; et comme c'est à l'œuvre qu'on doit connoître l'ouvrier, on jugera capables d'élever des citoyens, des hommes qui ont bien élevé leur famille.

Ces instituteurs doivent jouir de la noblesse personnelle, à cause de la noblesse de leurs fonctions. Ils seront sous l'inspection immédiate de l'assemblée nationale, et ils auront sous leur direction, tous les maîtres de sciences, de langues, d'arts et d'exercices. Ils seront répartis dans les principaux quartiers de Paris, et dans toutes les villes du royaume, pour y établir des écoles nationales; et il ne pourra y avoir, même dans un village, de simple maître d'école qui ne soit institué par eux.

Ils s'occuperont d'abord à réformer toute notre éducation gothique et barbare du temps de Charlemagne. Je n'ai pas besoin de dire qu'ils en banniront

l'ennui, la tristesse, les larmes, les châtimens corporels; qu'ils éleveront les enfans à l'amour, et non à la crainte, pour en faire des citoyens, et non des esclaves, etc... Puisqu'ils sont pères d'enfans heureux, la nature leur en a appris bien plus qu'à moi, inutile célibataire : mais comme ils sont François, ils ne doivent pas être moins en garde contre les méthodes qui exaltent l'ame, que contre celles qui l'avilissent.

Ils banniront donc l'émulation de leurs écoles. L'émulation, dit-on, est un stimulant; c'est précisément pour cela qu'ils doivent la réprouver. Hommes sans art et sans artifice, laissez les épices aux hommes dont le goût est affoibli; ne présentez aux enfans de la patrie, que des mets doux et simples comme eux et comme vous. Il ne faut pas donner la fièvre à leur sang pour le faire circuler; laissez-le couler de son cours naturel: la nature y a assez pourvu dans un âge si actif et si remuant. Les inquiétudes de l'adolescence, les passions de la jeunesse, les soucis de l'âge viril, ne l'enflamme-

ront

ront un jour que trop, sans qu'il soit en votre pouvoir de le calmer.

L'émulation est un stimulant d'une étrange espèce. Nous ne nous servons pas d'elle, c'est elle qui se sert de nous. Quand nous nous proposons de subjuguer un rival, c'est elle qui nous subjugue. Semblable à l'homme qui brida et monta le cheval à sa requête, pour le venger du cerf, une fois en selle sur notre ame, elle nous force d'aller où nous n'avons que faire, et de courir après tout ce qui va plus vîte que nous. Elle remplit toute la carrière de notre vie, de soucis, d'inquiétudes et de vains desirs, et quand la vieillesse a ralenti tous nos mouvemens, elle nous éperonne encore par de vains regrets.

Post equitem sedet atra cura.

Ai-je eu besoin dans l'enfance de surpasser mes camarades à boire, à manger, à promener, pour y trouver du plaisir? Pourquoi a-t-il fallu que j'apprenne à les devancer dans mes études, pour y prendre du goût? N'ai-je pu m'instruire à parler et à raisonner sans émulation? Les fonc-

tions de l'ame ne sont-elles pas aussi naturelles et aussi agréables que celles du corps? Si elles attristent nos enfans, c'est la faute de nos méthodes, et non celle de la science. Ce n'est pas faute d'appétit de leur part. Voyez comme ils sont imitateurs de tout ce qu'ils voient faire, et de tout ce qu'ils entendent dire! Voulez-vous donc attacher les enfans à vos exercices? faites comme la nature pour les siens; attachez-y du plaisir, ils y courront d'eux-mêmes.

L'émulation est la cause de la plupart des maux du genre-humain. Elle est la racine de l'ambition; car l'émulation produit le desir d'être le premier, et le desir d'être le premier, n'est autre chose que l'ambition, qui se partage, suivant les positions et les caractères, en ambition positive et négative, d'où coulent presque tous les maux de la vie sociale.

L'ambition positive engendre l'amour de la louange, des prérogatives personnelles et exclusives pour soi ou pour son corps, des grandes propriétés en dignités, en terres et en emplois

enfin elle produit l'avarice, cette ambition tranquille de l'or, par où finissent tous les ambitieux. Mais l'avarice seule traîne à sa suite une infinité de maux, en ôtant aux autres citoyens les moyens de subsister, et produit, par une réaction nécessaire, les vols, les prostitutions, le charlatanisme, la superstition.

L'ambition négative engendre à son tour, la jalousie, les médisances, les calomnies, les querelles, les procès, les duels, l'intolérance. De toutes ces ambitions particulières, se compose l'ambition nationale, qui se manifeste dans un peuple par l'amour des conquêtes, et dans son prince, par celui du despotisme: c'est de l'ambition nationale que dérivent, les impôts, l'esclavage, les tyrannies, et la guerre qui seule est le fléau du genre-humain.

J'ai cru fort long-temps l'ambition naturelle à l'homme ; mais aujourd'hui je la regarde comme un simple résultat de notre éducation. Nous sommes enveloppés de si bonne heur par les préjugés de tant d'hommes, qui ont des

intérêts à nous les inspirer, qu'il nous est bien difficile de démêler dans le reste de la vie, ce qui nous est naturel ou artificiel. Pour juger des institutions de nos sociétés, il faut nous en éloigner; mais pour juger des sentimens de notre cœur, il faut y rentrer. Pour moi, qui ai été long-temps repoussé en moi-même par les mœurs publiques, et qui m'éloigne du monde de plus en plus par mes habitudes, il me semble que l'homme ne se porte de lui-même, ni à s'élever au dessus, ni à s'abaisser au-dessous de ses semblables, mais à vivre leur égal. Ce sentiment est commun à tous les animaux, dont les individus et les espèces ne sont point asservis les uns aux autres; à plus forte raison doit-il l'être à tous les hommes, qui ont un besoin mutuel de s'entre-secourir. L'amour de l'ambition n'est donc pas plus naturel au cœur humain, que celui de la servitude. L'amour de l'égalité tient le milieu entre ces deux extrêmes, comme la vertu dont il ne diffère pas: il est la justice universelle; il est entre deux contraires, comme

l'harmonie qui gouverne le monde. C'est lui que Confucius appeloit « le juste mi- » lieu » qu'il regardoit comme la cause de tout bien, et qu'il appeloit encore par excellence « la vertu du cœur. « Il en faisoit consister le principe dans la piété, c'est-à-dire, dans l'amour de tous les hommes en général. Il recommande souvent dans ses écrits, « de ne pas faire « souffrir aux autres, ce qu'on ne vou- « droit pas souffrir soi-même. « C'est sur cette base naturelle qu'a été élevé l'édifice inébranlable des lois de la Chine, le plus ancien empire de l'univers. Les enfans ni les jeunes gens ne sont point élevés, à la Chine, à se surpasser les uns les autres. Ils ne connoissent, dit le philosophe la Barbinais, ni nos thèses, ni nos disputes d'écoles. Ils sont simple- ment soumis à des examens de morale, par des commissaires nommés par la cour. Ces commissaires choisissent ceux qui se montrent les plus capables, de quelque condition qu'ils soient, pour les faire passer, par différens grades, à celui

de mandarin, d'où ils peuvent parvenir jusqu'au ministère.

L'émulation que nous inspirons à nos enfans, est, si j'ose dire, une ambition renforcée ; car l'ambitieux ne veut monter tout au plus qu'à la première place ; mais l'émulateur veut encore s'élever aux dépens d'un rival. Ce n'est pas assez pour lui de parvenir au sommet de la montagne ; il veut en voir tomber ses rivaux. C'est un dieu cruel, auquel il ne suffit pas d'avoir un temple et de l'encens ; il lui faut des victimes.

Il est remarquable que l'émulation qu'on nous inspire dès l'enfance, produit un plus mauvais effet, chez nous autres François, et nous rend plus vains qu'aucun autre peuple de l'Europe. Il y en a plusieurs raisons dans nos mœurs ; mais sans sortir de notre éducation, je trouve une cause particulière de l'ambition vaniteuse de nos enfans, dans celle de nos professeurs. En Suisse, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Russie, et je crois dans toutes les

universités de l'Europe, les places de professeur mènent à des magistratures, à des places de conseiller aulique, ou à d'autres emplois qui les lient à l'administration de l'état : il en étoit de même autrefois chez nous, avant que tout y fût devenu vénal. Ces professeurs étrangers dirigent donc, en partie, leurs disciples vers le but où ils tendent eux-mêmes, c'est-à-dire, vers la chose publique. Mais nos régens françois, obligés de circonscrire toute leur ambition dans des collèges, ne la satisfont qu'en l'inspirant aux enfans, sans en prévoir les conséquences pour les citoyens. Ils établissent parmi eux de petits empires, dont ils distribuent les dignités et les couronnes, mais avec elles les jalousies et les haines, qui accompagnent partout l'émulation. Cependant, ils ont assez d'exemples de ses fatales suites chez les peuples anciens et modernes. Pour quelques talens, que de vices elle y a fait éclore ! Au reste si l'émulation a élevé de grands hommes dans quelques républiques, c'est parce que les citoyens

pouvoient y parvenir à tout. Mais chez nous, où le mérite seul ne mène plus à rien, où on ne peut s'élever aux petites places sans argent, aux grandes sans naissance, et à aucune sans intrigue, la foule des ambitieux ne s'occupe qu'à abattre tout ce qui s'élève. Un voyageur, homme de mérite, me disoit, il y a quelque temps : « Je « trouve aujourd'hui dans le mépris, des « hommes que j'ai laissés ici, l'année « passée, au plus haut degré de l'estime « publique. S'ils ne la méritoient pas, « pourquoi l'ont-ils obtenue; et pourquoi « l'ont-ils perdue s'ils la méritoient? Il « y a en France un agiot de réputations « que je n'ai vu nulle part. »

C'est l'émulation des enfans qui est chez nous la première cause de l'inconstance des hommes : comme elle inspire, avec ses croix, ses médailles, ses livres, ses prix, ses thèses, ses concours, à chacun d'eux d'être le premier, elle les remplit d'insubordination pour leurs supérieurs, de jalousie pour leurs égaux, et de mépris pour leurs inférieurs. Mais

comme les extrêmes se touchent ; cette éducation ambitieuse est en même temps très-servile. Comme elle ne les mène que par l'amour de la louange, ou par la crainte du blâme, elle les met pour toute la vie à la discrétion des flatteurs, qui, pour l'ordinaire, ne savent pas moins médire que flatter. Les suffrages d'autrui, qu'ils veulent toujours captiver, les captivent à leur tour d'une telle force, qu'il leur suffit d'être entourés de détracteurs de la vérité la plus évidente, pour qu'ils ne l'admettent jamais ; ou de prôneurs de l'opinion la plus absurde, pour qu'ils se la persuadent à la longue. Leur propre jugement ployant sous le faix de cette tyrannie, dont on leur a fait subir le joug dès l'enfance, leur conscience ne se forme plus que de l'opinion versatile d'autrui, qui devient pour eux la seule règle du bien et du mal.

Notre éducation ne nous dispose pas moins à l'opiniâtreté qu'à l'inconstance. C'est par la vanité et la foiblesse qu'elle nous inspire, que l'esprit de parti

a tant de pouvoir, et qu'il suffit à un ambitieux de dire à ceux de ses partisans qui balanceroient à soutenir ses opinions, « Vous n'avez pas de courage, » pour les ramener à lui. Il y a cependant, non du courage, mais beaucoup de foiblesse à se laisser entraîner aux passions d'un homme, de son corps, ou même de sa patrie. C'est parce que d'un côté on n'ose y résister, et que de l'autre on est environné de forces qui nous appuient, qu'on se croit fort. Si on étoit dans le parti opposé, on seroit de l'avis contraire par la même foiblesse. Lorsque je vois deux hommes disputer avec chaleur, je me dis souvent : Chacun deux soutiendroit une opinion opposée, s'il étoit né à cent lieues d'ici. Que dis-je? il suffit seulement de la traverse d'une rue, pour être à jamais l'ennemi juré d'une opinion, dont on auroit été le plus zélé partisan, si on avoit été élevé dans la maison voisine. Changez l'éducation d'un homme, vous changez son régime, son habit, sa philosophie, sa morale, sa religion,

son patriotisme, etc. L'Africain pensera comme l'Européen, et l'Européen comme l'Africain : le républicain aura les sentimens du despote, et le despote ceux du républicain. Certes, c'est une chose bien humiliante pour l'homme, et capable de nous éloigner de la recherche de la vérité, en voyant que non-seulement nos lumières acquises, mais nos sentimens, qui semblent naître avec nous, dépendent presque entièrement de notre éducation.

Nous sommes donc forcés, si nous aimons la vérité et les hommes, de revenir aux lois de la nature, puisque celles des sociétés nous remplissent de préjugés dès la naissance, et nous rendent souvent les ennemis les uns des autres. Or, pour y disposer l'enfance, il faut lui inspirer l'esprit de modération. Cet esprit que les enthousiastes, les fanatiques et tous les ambitieux, regardent comme une foiblesse, est le véritable courage ; car il résiste seul aux partis opposés. C'est la royauté de l'ame, qui, comme celle de la nature, tient la ba-

lance entre les extrêmes, et maintient l'harmonie des êtres. La vertu tient le milieu : *Stat in medio virtus.*

On dressera donc les enfans à ne jamais perdre le sentiment de leur conscience, et à l'appuyer sur celui de la divinité, qui n'est pas moins naturel à l'homme. On développera en eux ce sentiment par la lecture simple de l'évangile : ainsi, au lieu de leur apprendre à se préférer aux autres, par une émulation qui est pour les autres et pour eux une source perpétuelle de troubles, on les laissera se contenter d'abord d'eux-mêmes, afin qu'en y rentrant dans les orages d'une société discordante, ils y trouvent au moins le repos et la paix. Bientôt on les élèvera à préférer les autres à eux-mêmes, par la connoissance de leurs propres besoins, auxquels ils ne peuvent pourvoir tout seuls. De là dérivera l'amour de leurs pères, de leurs mères, de leurs parens, de leur amis, de leur patrie, de tous les hommes, ainsi que l'exercice de toutes les vertus qui font le bonheur des sociétés. On leur ensei-

gnera toutes les sciences convenables à ces principes. On retranchera donc de leur éducation une partie des années employées à la stérile étude de la langue latine, qu'on peut apprendre par l'usage, méthode plus courte, plus sure et plus agréable que celle de nos grammaires; on y joindra l'usage de la langue grecque, dont l'étude est beaucoup trop négligée parmi nous.

Toute l'éducation de l'Europe porte aujourd'hui sur ces deux langues mortes, qui ne servent en rien à nos besoins. Cependant je ne peux, pour l'honneur des lettres, m'empêcher de faire ici une réflexion; c'est que la gloire des empires dépend uniquement des gens de lettres. Si on apprend aujourd'hui le grec et le latin, si toute l'éducation européenne est fondée, depuis Charlemagne, sur cette étude; si nous parlons si souvent de la Grèce et de l'Italie, et de leurs anciens habitans; c'est parce que ces pays ont produit une douzaine d'écrivains, tels qu'Homère, Platon, Hippocrate, Plutarque, Xénophon, Démosthène, Cicé-

ron, Virgile, Horace, Ovide, Tacite, Pline, etc. C'est donc pour une douzaine d'hommes de génie de l'antiquité, ou deux douzaines au plus, que sont fondées nos universités, ensorte que s'ils n'avoient pas existé, nous n'aurions point d'éducation publique, et personne ne s'embarrasseroit pas plus en Europe, de savoir le grec et le latin, que l'arabe ou le tartare. A la vérité Rome, et la Grèce ont produit beaucoup d'hommes célèbres en différens genres; mais il en est de même de plusieurs pays, comme la Chine, dont nous ne parlons point dans les collèges, parce que nous ne connoissons point d'écrivains fameux qui les aient célébrés. D'ailleurs ceux qui nous ont fait connoître les Grecs et les Romains, n'avoient besoin ni de leurs grands hommes ni de leurs villes, pour nous laisser de grands monumens; il leur suffisoit de leur génie. C'est celui d'Homère qui a fait errer Ulysse, et créé les dieux et les héros de l'Iliade. Celui de Virgile n'avoit eu besoin, pour venir jusqu'à nous, et bien au-delà, que de ses bergers et de ses

bergères. Les bords des ruisseaux où il se repose, nous plaisent plus que ceux du Gange, et les travaux de ses abeilles nous intéressent autant que la fondation de l'empire romain. Les autres ont de même leur talens particuliers. Certes, ils méritent bien tous qu'on emploie quelques années de l'enfance à les connoître, et plusieurs années de la vie à en jouir; mais ils avoient eux-mêmes trop de bon sens pour ne pas désapprouver, s'ils vivoient parmi nous, que l'éducation des nations européennes portât uniquement sur l'étude de leurs ouvrages. Eux-mêmes n'ont point passé toute leur première jeunesse à apprendre des langues étrangères, mais à étudier la nature dont-ils nous ont laissé des tableaux ravissans. Un étranger arrivé à Prague, demandoit le plan de cette ville à son hôte, afin, disoit-il, de la connoître. « Le « plan de Prague est à Vienne, lui ré- « pondit l'hôte : nous n'en avons pas « besoin ici ; nous avons la ville. » Ainsi pouvons-nous dire par rapport aux ouvrages des anciens, même les plus par-

faits : « Nous n'avons pas besoin des Géorgiques ; nous avons la nature. » A la vérité, les anciens nous ont laissé de grandes connoissances sur les affaires et les hommes de leurs temps ; mais nous avons nos compatriotes qu'il faut éclairer et rendre plus heureux.

Si les sciences et les lettres influent sur la prospérité d'une nation, comme on n'en peut douter, peut-être conviendroit-il que la nation élût les membres de ses académies, comme ceux de ses autres assemblées. Les lumières doivent être en commun, ainsi que les autres richesses de l'état. Lorsque les académies élisent leurs propres membres, elles deviennent des aristocraties très-nuisibles à la république des sciences et des lettres. Comme on ne peut y être admis qu'en faisant la cour à ses chefs, il faut s'astreindre à leurs systêmes. Les erreurs se maintiennent par le crédit des corps, tandis que la vérité isolée ne trouve point de partisans. C'est ainsi que les universités apportèrent de si long obstacles au progrès des sciences naturelles,

en maintenant la doctrine d'Aristote contre le progrès des lumières. Kepler se plaint amèrement de celles de son temps. Ce restaurateur de l'astronomie avoit découvert et démontré que les comètes étoient des corps planétaires, et non de simples météores, comme le prétendoient les universités, d'après Aristote. Il dit dans une de ses lettres, que ses livres, qui renfermoient une vérité si neuve et si évidente, restoient sans honneur, tandis que ceux qui contenoient des opinions contraires, étoient prônés et se répandoient par-tout, à cause du crédit des universités dans les librairies. Qu'auroit-il dit de leur influence sur l'opinion publique, si elles avoient eu, comme les académies de notre temps, à leur disposition tous les journaux? Qu'on se rappelle les persécutions que des corps de théologiens firent éprouver à Galilée, pour avoir démontré le mouvement de la terre. Voyez aujourd'hui dans quelle stupeur les académies maintiennent les sciences et les lettres en Italie. Peut-être seroit-il à propos qu'elles fussent

assimilées chez nous aux assemblées nationales, c'est-à-dire, qu'étant permanentes, leurs membres fussent périodiques, et qu'ils fussent élus ou conservés dans leurs offices par la nation, tant qu'ils s'acquitteroient de leurs devoirs. Quoi qu'il en soit, comme les écoles de la patrie ne seront que sous l'influence de l'assemblée nationale, il n'est pas à craindre qu'il s'y introduise la tyrannie du régime aristocratique.

On substituera donc à une partie de nos études grammairiennes de l'antiquité, celles des sciences qui nous approchent de Dieu, et nous rendent utiles aux hommes, telles que la connoissance du globe, de ses climats, de ses végétaux des différens peuples qui l'habitent, des relations qu'ils ont avec nous par le commerce, et sur-tout l'étude du nouveau code constitutionnel, qui doit être un code de patriotisme et de morale.

On joindra aux exercices de l'intelligence qui doivent former l'esprit et le cœur des enfans, ceux qui fortifient le corps et le rendent propre à servir la patrie,

comme la natation, la course à pied, les évolutions militaires, usités chez les anciens que nous étudions si long-temps dans la théorie, et si inutilement dans la pratique. On apprendra à chacun d'eux un art conforme à ses goûts, afin qu'il puisse trouver en lui-même des ressources contre les révolutions de la fortune.

On accoutumera les enfans au régime végétal, comme le plus naturel à l'homme. Les peuples qui vivent de végétaux sont, de tous les hommes, les plus beaux, les plus robustes, les moins exposés aux maladies et aux passions, et ceux dont la vie dure plus long-temps. Tels sont en Europe une grande partie des Suisses. La plupart des paysans, qui sont par tout pays la portion du peuple la plus saine et la plus vigoureuse, mangent fort peu de viande. Les Russes ont des carêmes et des jours d'abstinence multipliés, dont leurs soldats mêmes ne s'exemptent pas, et cependant ils résistent à toutes sortes de fatigues. Les nègres, qui supportent dans nos colonies tant de travaux, ne vivent que

de manioc, de patates et de maïs. Les Brames des Indes, qui vivent fréquemment au-delà d'un siècle, ne mangent que des végétaux. C'est de la secte pythagorique que sont sortis Epaminondas, si célèbre par ses vertus, Archytas par son génie pour les mécaniques, Milon de Crotone par sa force, et Pythagore lui-même, le plus bel homme de son temps, et sans contredit le plus éclairé, puisqu'il fut le père de la philosophie chez les Grecs. Comme le régime végétal comporte avec lui plusieurs vertus, et qu'il n'en exclut aucune, il sera bon d'y élever les enfans, puisqu'il influe si heureusement sur la beauté du corps et sur la tranquillité de l'ame. Ce régime prolonge l'enfance, et par conséquent la vie humaine. J'en ai vu un exemple dans un jeune Anglois âgé de quinze ans, et qui ne paroissoit pas en avoir douze. Il étoit de la figure la plus intéressante, de la santé la plus robuste, et du caractère le plus doux : il faisoit les plus grandes traites à pied, et ne se fâchoit jamais, quelque évènement qui lui arrivât. Son père,

appelé M. Pigot, me dit qu'il l'avoit élevé entièrement dans le régime pythagorique, dont il avoit reconnu les bons effets par sa propre expérience. Il avoit formé le projet d'employer une partie de sa fortune, qui étoit considérable, à établir dans l'Amérique angloise, une société de Pythagoriciens occupés à élever, sous le même régime, les enfans des colons américains, dans tous les arts qui intéressent l'agriculture. Puisse réussir cette éducation, digne des plus beaux jours de l'antiquité! Elle ne convient pas moins à une nation guerrière, qu'à une nation agricole. Les enfans des Perses, du temps de Cyrus, et par son ordre, étoient nourris avec du pain, de l'eau et du cresson : ils se choisissoient entre eux des chefs, auxquels ils obéissoient; ils formoient des assemblées, où, comme dans celles de leurs pères, on agitoit toutes les questions qui intéressoient le bien public. Ce fut avec ces enfans devenus des hommes, que Cyrus fit la conquête de l'Asie. J'observe que Lycurgue introduisit une grande partie du régime

physique et moral des enfans des Perses, dans l'éducation de ceux de Lacédémone.

Il est au moins indispensable d'apprendre à nos enfans ce qu'ils doivent pratiquer étant hommes, et de préparer la génération prochaine à goûter notre nouvelle constitution, de peur qu'un jour, par émulation à l'égard de leurs pères, ainsi que nous avons fait souvent à l'égard des nôtres, ils ne viennent à renverser toutes nos lois uniquement pour avoir la vanité d'en substituer d'autres à leurs places. Il résultera d'une éducation nationale, liée à notre législation future, une constitution appropriée à nos besoins et à ceux de notre postérité. Il arrivera de là que la plupart de nos bons esprits n'étant plus repoussés des emplois publics, par leur venalité, ne s'isoleront plus dans des académies et des universités pour s'y occuper uniquement des affaires de la Grece et de Rome, où il nous font admirer leur intelligence, qu'ils n'emploient presque jamais à servir leur pays; semblables à ces vases antiques qui

nous plaisent par la beauté de leurs formes, mais qui ne servent que de parade dans nos cabinets, parce qu'ils n'ont point été taillés pour nos usages.

Après avoir pourvu au bonheur du peuple français, par tous les moyens qui peuvent en perpétuer la durée au-dedans du royaume, il est digne de l'assemblée nationale de s'occuper de ceux qui peuvent l'assurer au dehors avec les autres nations.

VŒUX POUR LES NATIONS.

LA même politique qui lie pour leur bonheur, toutes les familles d'une nation les unes avec les autres, doit lier entre elles toutes les nations, qui sont des familles du genre humain. Tous les hommes se communiquent, même sans s'en douter, leurs maux et leurs biens, d'un bout de la terre à l'autre. La plupart de nos guerres, de nos épidémies, de nos préjugés, de nos erreurs nous sont venus du dehors. Il en est de même de nos arts, de nos sciences et de nos lois. Mais sans s'arrêter qu'aux biens de la nature, voyez nos champs. Nous devons presque tous les végétaux qui les enrichissent, aux Egyptiens, aux Grecs, aux Romains, aux Américains, à des peuples Sauvages. Le lin vient des bords du Nil, la vigne de l'Archipel le blé de la Sicile, le noyer de la Crète,

le

le poirier du mont Ida, la luzerne de la Médie, la pomme de terre de l'Amérique, le cerisier du royaume de Pont, etc. Quel ravissante harmonie, forme aujourd'hui l'ensemble de ces végétaux étrangers, au milieu de nos campagnes françaises! vous diriez que la nature, comme un roi, y convoque ses états-généraux. On y distingue différens ordres, comme parmi des citoyens. Ici sont les humbles graminées, qui, semblables aux paysans, portent les utiles moissons: de leur sein s'élève des arbres fruitiers, dont les fruits moins nécessaires sont plus agréables, mais qui exigent des greffes et une éducation plus soignée, comme des bourgeois. Sur les hauteurs sont les chênes, les sapins, et les puissances des forêts, qui, comme la noblesse, mettent les plaines à l'abri des vents, ou comme le clergé, s'élèvent vers le ciel pour en attirer les rosées. Dans le coin d'un vallon, sont des pépinières comme des écoles ou s'élève la jeunesse des vergers et des bois. Aucun de ces végétaux ne nuit à l'autre; tous jouis-

sent du sol et du soleil ; tous s'entre-aident et se prêtent des grâces mutuelles : les plus foibles servent d'ornement aux plus robustes, et les plus robustes, d'appui aux plus foibles. Le lierre, toujours verd, tapisse l'écorce raboteuse du chêne ; le guy doré brille dans le sombre feuillage de l'aune ; le tronc nu de l'érable s'entoure des guirlandes du chèvre-feuille, et le peuplier pyramidal de l'Italie, élève vers le ciel les pampres empourprées de la vigne. Chaque classe de végétaux a son oiseau comme son orateur : l'alouette s'élève en chantant du sein des moissons ; la tourterelle soupire au haut d'un orme ; le rossignol, du milieu d'un buisson, fait entendre ses touchantes doléances. En diverses saisons, des tribus d'hirondelles, de cailles, de pluviers, de loriots, de rouges-gorges, arrivent du nord ou du midi, font leurs nids dans nos campagnes, et se reposent dans les caravanserails que la nature leur a préparés. Chacun d'eux adresse ses pétitions au soleil, comme à un roi, et lui demande ses bienfaits pour le

district qu'il habite : ils ne s'arrêtent dans nos plaines, nos guérets et nos bocages, que parce qu'ils y reconnoissent les plantes de leur pays, et qu'ils y trouvent à vivre dans l'abondance. L'homme seul n'a point d'asyle dans les possessions de l'homme, s'il lui est étranger. En vain l'Italien soupire à la vue du figuier qui a ombragé son enfance ; en vain l'Anglois admire dans nos champs françois les cultures de son pays : l'un et l'autre mourront de faim au milieu de nos récoltes, s'ils n'ont point d'argent, et peut-être en prison, s'ils n'ont point de passe-port, et s'ils sont d'une nation ennemie.

Ce n'est point par cette indifférence pour les étrangers, que les Orientaux sont parvenus à ce point de grandeur qui les a rendus le centre des nations. Ils ne voyagent point chez les peuples de l'Europe, mais ils attirent chez eux les hommes de tous les pays, par des établissemens pleins d'humanité. C'est pour leurs princes et leurs citoyens riches, l'objet le plus méritoire de leur

religion, de construire, pour l'utilité des voyageurs, des ponts sur les rivières, des réservoirs d'eau fraîche dans des lieux arides, et des caravanserails dans les villes et sur les chemins. Souvent le tombeau du fondateur s'élève auprès du monument de sa bienfaisance, et on y distribue, à certains jours, des vivres à tous les passans. Le voyageur bénit la main qui lui prépare un secours inespéré au milieu d'une solitude, et il conserve à jamais le souvenir de cette terre hospitalière. Les Orientaux permettent à toutes les nations l'exercice de leur religion; et s'ils en reçoivent des ambassadeurs, ils les défraient pendant tout le temps de leur séjour. Telles sont, à l'égard des étrangers, les mœurs des Turcs, des Perses, des Indiens, des Chinois; de ces peuples que nous osons apeler barbares.

Il n'y a que l'étude de la nature qui puisse nous éclairer sur les droits du genre-humain et sur les nôtres. Des corps intolérans les ont usurpés en Europe, pendant des siècles vraiment bar-

bares. Ils détournèrent, à leur profit, nos respects, nos richesses, nos lumières, et nos devoirs; mais en s'emparant de l'empire de l'opinion, ils ne purent se rendre maîtres de celui de la nature. Ce fut le retour des lettres qui nous rappela à ses lois. On vit naître d'abord l'étude de ses harmonies chez les peuples sensibles, et celle de ses élémens chez les peuples pensans. L'Italie eut des peintres et des poètes; l'Allemagne, des naturalistes; et l'Angleterre, des philosophes. Bientôt les lumières s'étendirent du règne fossile au végétal: Tournefort parut en France, et Linnæus en Suède. L'étude des végétaux avoit fait, vers le commencement de ce siècle, les plus grands progrès en Angleterre. Des amis des hommes et de la nature, transplantèrent dans leurs jardins les plantes agrestes de nos campagnes, et naturalisèrent dans nos campagnes les plantes étrangères qu'ils cultivoient dans leurs Jardins. On se reposa près de sa maison,

sur l'herbe des prairies, au pied des arbres des forêts, et on voyagea dans nos plaines à l'ombre des maronniers d'inde et des acacias de l'Amérique. Quelques philosophes, entr'autres Buffon, tentèrent chez nous de naturaliser les animaux étrangers; mais faute d'avoir connu que le règne animal étoit lié nécessairement au règne végétal, ces tentatives n'eurent presque aucun succès. La renne et la vigogne refusèrent de vivre dans nos climats, où elles ne trouvoient pas même les plantes de leur pays, qui servent à leur nourriture. Cependant, des animaux des contrées les plus chaudes, enfermés dans nos serres, avec les végétaux de leurs climats, y firent des petits. On vit en France, avec surprise, naître des titiris, des makis de Madagascar, et des perroquets de Guinée. Sans doute leurs parens, entourés de bananiers, d'yucas, d'aloès, se crurent dans les forêts de l'Afrique, et le sentiment de la patrie fit renaître en eux celui de leurs amours. Sans doute, cha-

cun d'eux feroit son nid dans nos campagnes, si le végétal qui doit nourrir ses petits y donnoit son fruit.

Oh! qu'il seroit digne d'une nation éclairée, riche et généreuse, d'y naturaliser des hommes étrangers, et de voir dans son sein des familles asiatiques, africaines et américaines, se multiplier au milieu des plantes même dont nous leurs sommes redevables. Nos princes élèvent dans leurs ménageries, près de leurs châteaux, des tigres, des hiènes, des ours blancs, des lions et des bêtes féroces de toutes les parties du monde, comme des marques de leur grandeur; il leur seroit bien plus glorieux d'entretenir autour d'eux des infortunés de toutes les nations, comme des témoignages de leur humanité.

A la vérité, l'intérêt de la politique commence à répandre ce sentiment en Europe, et c'est le nord qui nous en donne l'exemple. La Russie se pique d'avoir sous sa dépendance des hommes de toutes les nations et de toutes les religions. Lors du couronnement de l'im-

pératrice Catherine II à Moscow, son premier peintre m'ayant fait l'honneur de me consulter sur la composition du tableau qu'il en devoit faire, je lui conseillai d'y représenter des députés de toutes les nations qui sont sous l'empire de Russie, des Tartares, des Finlandois, des Cosaques, des Samoïèdes, des Livoniens, des Kamtschadales, des Lapons, des Sibériens, des Chinois, etc. portant chacun en présent quelques productions particulières à son pays. Les physionomies, les costumes et les tributs de tant de peuples différens, auroient, selon moi, mieux figuré dans cette auguste cérémonie, que les diamans et les tapisseries de la couronne. Mais, soit que cette idée simple et populaire ne plût pas à un peintre de cour, ou qu'elle lui parût d'une trop difficile exécution, il lui substitua les lieux communs et inintelligibles de l'allégorie. Il y avoit de mon temps au service de Russie, des François, des Anglois, des Hollandois, des Allemands, des Danois, des Suédois, des Polonois, des Espagnols, des Italiens, des Grecs,

des Persans.... La Russie doit ces grandes vues à Pierre-le-Grand. Ce prince avoit jusqu'à des Nègres dans son service militaire. Il y éleva au grade de lieutenant-général, un noir de Guinée, appelé Annibal, qu'il avoit fait instruire dès l'enfance, et qui l'avoit suivi dans toutes ses campagnes. Il honora cet Africain de sa confiance, au point de lui donner la place de directeur général du génie; ce que je suis bien aise de rapporter, pour faire voir la mauvaise foi de ceux qui ne supposent pas les Nègres capables d'un certain degré d'intelligence. J'ai vu à Pétersbourg, en 1765, le fils de ce général nègre, qui étoit colonel d'un régiment, et estimé de tout le monde, quoique mulâtre. Pourquoi, nous autres François, qui nous croyons plus policés que les Russes, n'avons-nous pas encore rendu une pareille justice aux nations? A la vérité, j'ai vu des Turcs au service du roi; mais c'étoit sur les galères. Etant à Toulon en 1763, au moment de m'embarquer pour Malte, menacée d'un siège de la part des Turcs, un homme à barbe

TAYLOR INST. OXFORD

longue, en turban et en robe, qui étoit assis sut ses talons à la porte du café de la marine, m'embrassa les genoux comme j'en sortois, et me dit en langue inconnue, quelque chose que je n'entendois pas. Un officier de la marine, qui l'avoit compris, me dit que cet homme étoit un Turc esclave, qui, sachant que j'allois à Malte, et ne doutant pas que son sultan ne prît cette île, et ne réduisît tous ceux qui s'y trouveroient à l'esclavage, me plaignoit de tomber, si jeune, dans une destinée semblable à la sienne. Je remerciai ce bon musulman de l'intérêt qu'il prenoit à moi, et je demandai à cet officier pourquoi ce Turc lui-même étoit esclave en France, puisque nous étions en paix avec les Turcs, et qui plus est leurs alliés? Il me dit «que «cet homme avoit été pris sur un vaisseau «barbaresque, mais que c'étoit seule«ment par grandeur pour le service du «roi, qu'on le tenoit dans l'esclavage, «ainsi que quelques-uns de ses compa«triotes; qu'on avoit, pour cet usage, déja «bien ancien, une galère appelée la ga-

« lère turque ; qu'on les y traitoit avec « douceur, en les laissant faire à-peu- « près tout ce qu'ils vouloient, excepté « qu'on veilloit soigneusement à ce qu'ils « n'écrivissent point à Constantinople, « de peur qu'ils ne fussent réclamés par « la Porte. » Ce mot de grandeur m'est revenu plusieurs fois dans l'esprit, sans que j'aie pu le comprendre. Quel rapport y a-t-il entre la grandeur de nos rois, et l'esclavage de quelques Turcs qui ne leur ont jamais fait de mal ? C'est sans doute aussi pour cette même grandeur, qu'on représente des hommes enchaînés au pied de leurs statues. Mais puisque nos rois veulent avoir des Turcs, comme les rois de l'Asie ont des éléphans, il me semble qu'il seroit plus digne de leur grandeur, de les mettre dans un bon hospice, que sur une galère.

A la vérité, les princes de l'Europe entretiennent des régimens étrangers chez eux, et des consuls, des résidens et des ambassadeurs chez les peuples étrangers ; mais ces ministres de leur politique sont souvent les causes de nos discordes

Les peuples doivent se lier entre eux, non par des traités de guerre ou de commerce, mais par des bienfaits; non par les intérêts de l'orgueil ou de l'avarice, mais par ceux de l'humanité et de la vertu.

C'est à nous autres François à en montrer l'exemple aux nations. Nous sommes de tous les peuples de l'Europe ceux qui ont le plus de philanthropie, et nous la devons à nos mauvaises institutions. La philanthropie est naturelle au cœur humain, mais la nature l'a divisée en différens degrés, afin que nous en fissions l'apprentissage en parcourant les différens âges de la vie. Nous passons successivement par l'amour de notre famille, de notre tribu, de notre patrie, avant de nous instruire à aimer le genre-humain. Dans l'enfance nous apprenons à aimer nos parens, qui nous ont donné la naissance et l'éducation; dans la jeunesse, la tribu qui nous assure un état pour subsister, et une compagne pour nous reproduire; dans l'âge viril, la patrie qui nous associe à ses emplois, et nous donne les moyens d'établir notre famille; enfin, dans la vieillesse, délivrés

de la plupart de nos passions, nous étendons nos affections au genre-humain. Mais ces degrés que la nature nous fait parcourir dans la carrière de la vie, pour en étendre avec elle les jouissances, sont détruits par nos habitudes sociales. L'amour de la famille s'éteint dès notre enfance, par les nourrices et les pensions hors de la maison paternelle ; celui de notre tribu, par les mœurs financières, qui confondent tous les rangs; celui de la patrie, parce que nous n'y pouvons parvenir à rien sans argent : il ne nous reste donc qu'à aimer le genre-humain, dont nous n'avons point à nous plaindre. Au reste, cette disposition philanthropique, est celle que nous demande en tout temps la nature ; car elle a fait les hommes pour s'aimer et s'entre-aider par toute la terre. Il est même très-remarquable que la plupart des peuples qui se sont rendus célèbres dans les premiers degrés de la philanthropie, s'y sont arrêtés, et ne sont point parvenus au dernier. Les Chinois, dont le gouvernement patriarchal est fondé sur l'amour paternel, se sont

sequestrés du genre-humain encore plus par leurs lois que par leur grande muraille. Les Indiens et les Juifs, si attachés à leurs castes ou tribus, ont méprisé les autres peuples au point de ne jamais s'allier avec eux par des mariages. Les Grecs et les Romains, si fameux par leur patriotisme, ont regardé les autres nations comme des barbares; ils ne les nommoient pas autrement, et ils mirent toute leur gloire à s'emparer de leur pays. On peut dire cependant à la louange des Romains, qu'ils ont réuni souvent à eux les peuples conquis, en leur accordant les droits de citoyen romain; et cette politique humaine fut la véritable cause de leur succès rapide et de leur grandeur. Occupons-nous, nous autres Français, du bonheur des nations; c'est un moyen sûr de faire la conquête du monde. Les Tartares en ont envahi une partie par leur nombre; les Grecs, sous Alexandre, par la discipline; les Romains, par le patriotisme; les Turcs, par la religion; tous, par la terreur. Conquérons-le par l'amour. Leur empire s'est écoulé;

le nôtre sera durable. Déja nous avons subjugué l'Europe par nos arts, nos modes et notre langue; nous régnons sur les esprits ; régnons encore sur les cœurs. Montrons à tous les peuples de l'univers une législation qui assure notre bonheur. Invitons-les, par notre exemple, a rétablir chez eux les lois de la nature ; et en attendant, faisons-les jouir de ses premiers droits, en leur offrant chez nous des asyles.

Pour remplir un objet si intéressant, je desirerois que l'on y destinât un vaste emplacement, dans le voisinage de Paris, sur le bord de la Seine, du côté de la mer. On le choisiroit dans un terrain inégal, formé de montagnes, de rochers, de ruisseaux, de bruyères, de prairies. On y sèmeroit toutes les plantes exotiques déja naturalisées dans notre climat, ou celles qui peuvent l'être; la grande vesce de Sibérie aux fleurs bleues et blanches, qui donne un abondant pâturage ; le trèfle du même pays, qui n'est pas moins fécond ; le chanvre de la Chine, qui s'élève, comme un arbre, à quinze pieds de hauteur ; les différens mils, le gom de la

Mingrelie, le blé de Turquie, la rhubarbe de la Tartarie, la garance, etc... On y planteroit en differens groupes, les arbres et les arbrisseaux étrangers qui ont résisté dans nos jardins à notre dernier hiver les acacias, les thuïas, les arbres de Judée et de Sainte-Lucie, les sumachs, les sorbiers, les ptéléas, les lilas, les andromédas, les liquidambars, les cyprès, les ébéniers, les amélanchiers, les tulipiers de Virginie, les cèdres du Liban, les peupliers d'Italie et de Hollande, les platanes d'Asie et d'Amérique, etc. Chaque végétal y seroit dans le sol et l'exposition qui lui seroient le plus convenables. On y feroit contraster le bouleau à feuillage mobile et gai, avec le sapin pyramidal et sombre; le catalpa aux larges feuilles en cœur, qui dresse au ciel ses branches roides comme celles d'un candélabre avec le saule de Babylone, dont les rameaux traînent à terre comme une longue chevelure; l'acacia, dont les ombres légères jouent avec les rayons du soleil avec l'épais mûrier de la Chine, qui leur interdit tout passage; le thuïa, dont les

rameaux aplatis ressemblent aux feuillures d'un rocher, avec le mélèze qui porte les siens garnis de pinceaux semblables à des houpes de soie. On peupleroit ces bosquets, de faisans, de canards de Manille, de poules d'Inde, de paons, de daims, de chevreuils, et de tous les animaux innocens qui peuvent supporter notre climat. On verroit dans leurs clairières le cerf léger se promener auprès de la tortue rampante; et sous leurs ombrages, le brillant pivert grimper sur les écorces du sapin, où l'écureuil de Sibérie, au gris de perle argenté, s'élanceroit de branche en branche. Le long d'un ruisseau, le cygne vogueroit en paix auprès du castor, occupé à bâtir une loge sur son rivage. Beaucoup d'oiseaux seroient attirés dans ces lieux par les végétaux de leurs pays; et s'y naturaliseroient comme eux, lorsqu'ils n'auroient rien à redouter des chasseurs.

On diviseroit ce terrain en petites portions suffisantes à l'amusement d'une famille, et on les donneroit en toute propriété à des infortunés de toutes les na-

tions, pour leur servir de retraites. On y bâtiroit aussi des logemens convenables à leurs besoins, et on leur fourniroit, de plus, des vivres et des habits suivant leurs costumes.

Quel spectacle plus grand, plus aimable et plus touchant, que de voir sur des montagnes et dans des vallées françaises, des arbres de toutes les parties de la terre, des animaux de tous les climats, et des familles malheureuses de toutes les nations, se livrant en liberté à leur goût naturel, et rappelés au bonheur par notre hospitalité. A l'ombre de l'olivier de Bohême, ou plutôt de Syrie, dont l'odeur est aimée des Orientaux, un Turc silentieux, échappé au cordon du sérail, fumeroit gravement sa pipe; tandis que dans son voisinage, un Grec de l'Archipel, joyeux de n'être plus sous le bâton des Turcs, cultiveroit, en chantant, l'arbrisseau du laudanum. Un Indien du Mexique effeuilleroit le coca, sans être forcé par un Espagnol d'aller le boire dans les mines du Pérou; et près de là, l'Espagnol méditant, liroit tous les livres

propres à l'instruire, sans craindre l'inquisition. Le Paria n'y seroit point voué à l'infamie par le Brame, et de son côté le Brame n'y seroit point opprimé par l'Européen. La justice et l'humanité s'étendroient jusqu'aux animaux. Le sauvage du Canada n'y desireroit point de dépouiller l'ingénieux castor de sa peau, et aucun ennemi ne souhaiteroit à son tour d'enlever au sauvage sa chevelure. Les hommes et les animaux innocens y trouveroient en tout temps des asyles assurés. Un Anglois, dans une île semée de rey-gras, s'exerçant à élever des coursiers, ou à construire des barques encore plus légères à la course, se croiroit dans sa patrie; tandis qu'un Juif qui n'en a plus, se rappelleroit la sienne et les chants de Jérusalem, sur les bords de la Seine, au pied d'un saule de Babylone. Un bateau attaché à un tilleul, renfermeroit la famille d'un Hollandois, toujours prêt à voguer le long du fleuve pour les besoins de la colonie; et une tente sur des roues, attelée de chameaux, contiendroit celle d'un Tartare errant, qui

chercheroit, à chaque saison, l'exposition qui lui conviendroit le mieux. Sur la plus haute montagne, un Lapon, sous un bois de sapins, feroit paître en été son troupeau de rennes auprès d'une glacière, tandis qu'au fond de la vallée, au midi, dans les plus rigoureux hivers, un Nègre du Sénégal cultiveroit, dans une serre, des nopals chargés de cochenille. Beaucoup de plantes et d'animaux qui se refusent à nos éducations, aimeroient à se reproduire entre les mains de leurs compatriotes; et beaucoup de familles étrangères, qui meurent de regret hors de leur patrie, se naturaliseroient dans la nôtre, au milieu des plantes et des animaux de leur pays.

Il n'y auroit de chaque nation qu'une seule famille, qui la représenteroit, non par son luxe qui excite la cupidité, mais par des infortunes qui sont pour tous les hommes un objet d'intérêt. Ces retraites ne seroient données ni à la naissance, ni à l'argent, ni à l'intrigue, mais au malheur. Parmi les prétendans du même pays, on accorderoit la préférence à ce-

lui qui auroit éprouvé le plus d'infortunes, et qui les auroit le moins méritées. Ils n'auroient d'autres arbitres que les autres habitans du lieu, qui, ayant passé par les mêmes épreuves, seroient leurs pairs et leurs juges naturels.

Cet établissement coûteroit peu à l'état. Chaque province de France pourroit y fonder un asyle pour une famille de la nation qui a le plus de rapport avec son commerce. Autant en pourroient faire ceux de nos grands seigneurs, qui ayant bien mérité de leurs vassaux, se sentent dignes d'être les protecteurs d'une nation. Enfin les puissances étrangères seroient admises à en établir chez nous de semblables, pour une famille de leurs sujets. Ces puissances ne tarderoient pas à nous imiter chez elles. La plupart ont, comme nous, des soldats étrangers à leur service, et des ambassadeurs nationaux chez les étrangers, le tout pour leur gloire, c'est-à-dire, souvent pour faire du mal aux hommes. Il leur en coûteroit bien moins de faire, pour l'intérêt de l'humanité, ce qu'ils ont fait si long-temps

et si vainement pour l'intérêt de leur politique.

Les plus grands avantages en résulteroient pour nos manufactures et notre commerce. On trouveroit dans ces familles de nouvelles industries pour les arts et les cultures, des observations pour les savans et les philosophes, des interprètes pour toutes les langues, et des centres de correspondance pour toutes les parties du monde. Ainsi, comme à Amsterdam, chaque colonne de la bourse, inscrite du nom d'une ville étrangère, est le centre du commerce de la Hollande avec cette ville, chaque famille, échappée au malheur, seroit, dans cet hospice, le centre de l'hospitalité de la France à l'égard d'un peuple étranger. Il ne seroit plus besoin à un Français de voyager hors de son pays, pour connoître la nature et les hommes: on verroit dans ce lieu tout ce qu'il y a de plus intéressant par toute la terre, les plantes et les animaux les plus utiles; et ce qu'il y a de plus touchant pour le cœur humain, des infortunés qui ont cessé de l'être.

En rapprochant toutes ces familles, on affoibliroit entre elles les préjugés et les haines qui divisent leurs nations, et causent la plupart de leurs malheurs.

Au milieu de leurs habitations seroit un bois inhabité, formé de tous les arbres étrangers que la nature a naturalisés chez nous, et de ceux qui croissent d'eux-mêmes dans nos forêts, tels que les ormes, les peupliers, les chênes, etc.... Au centre de ce bois seroient des bocages de tous nos arbres fruitiers, de noyers, de vignes, de pommiers, de poiriers, de châtaigniers, d'abricotiers, de pêchers, de cerisiers, entremêlés de champs de blé, de fraisiers et de légumes, qui servent à la nourriture des hommes. Au milieu de ces cultures, terminées par un ruisseau assez escarpé pour servir de barrière aux animaux, seroit une vaste pelouse, où paîtroient jour et nuit des troupeaux de vaches, de brebis, de chèvres et de tous les animaux qui sont utiles à l'homme par leur lait, leur laine, ou leurs services. Du centre de cette pelouse s'éleveroit un temple en rotonde, ouvert

aux quatre parties du monde, sans figures, sans ornement, sans inscriptions et sans portes, comme ceux qui furent élevés dans les premiers temps, à l'auteur de la nature. Chaque jour de l'année, chaque famille viendroit tour-à-tour, au lever et au coucher du soleil, y réciter, dans la langue de ses pères, la prière de l'évangile, qui, s'adressant à Dieu comme au père des hommes, convient aux hommes de toutes les nations. Ainsi, comme la plupart des religions ont consacré à Dieu un jour particulier dans chaque semaine; les Turcs, le vendredi; les Juifs, le samedi; les chrétiens, le dimanche; les peuples de la Nigritie, le mardi, et sans doute d'autres peuples, le lundi, le mercredi et le jeudi, Dieu seroit honoré dans ce temple d'un culte solennel chaque jour de la semaine, et dans une langue différente tous les jours de l'année.

Comme les animaux heureux se rassembleroient sans crainte autour des habitations des hommes, de même les hommes heureux se réuniroient sans intolérance

tolérance autour du temple de la divinité. La reconnoissance envers Dieu et envers les hommes, y rapprocheroient peu-à-peu les langues, les costumes et les cultes qui divisent les habitans par toute la terre. La nature y triompheroit de la politique. Ces habitans y offriroient en commun à Dieu les fruits dont il soutient la vie humaine dans nos climats. Comme l'année est un cercle perpétuel de ses bienfaits, et que chaque lune amène ou des feuillages, ou des fruits, ou des légumes nouveaux, chaque lune nouvelle seroit l'époque de leurs récoltes, de leurs offrandes et de leurs fêtes principales. Dans ces jours sacrés, toutes les familles se rassembleroient autour du temple, pour y prendre en commun des repas innocens avec les racines des plantes, les fruits des arbres, les blés des graminées, et le lait des troupeaux. L'amour les rapprocheroit encore davantage. Les jeunes gens des deux sexes y danseroient sur la pelouse au son des divers instrumens de leur pays. L'Indienne du Gange, un tambour à la main, brune et vive

comme une fille de l'Aurore, verroit en riant un enfant de la Tamise, épris de ses charmes, apporter à ses pieds les riches mousselines dont Calcuta dépouille sa patrie. Les bienfaits de l'amour y répareroient les rapines de la guerre. La timide Indienne du Pérou reposeroit ses yeux sur ceux d'un jeune Espagnol, devenu son amant et son protecteur. La Négresse de Guinée, au collier de corail, aux dents d'ivoire, souriroit au fils de l'Européen qui donna jadis des fers à ses pères, et ne desireroit d'autre vengeance, que d'enchaîner le fils à son tour dans ses bras d'ébène.

L'Amour et l'Hyménée y réuniroient des amans de toutes les nations, des Tartares et des Mexicaines, des Siamois et des Laponnes, des Russes et des Algonkines, des Persans et des Moresques, des Kamtschadales et des Géorgiennes. Le bonheur y inviteroit tous les hommes à la tolérance. La Françoise, en dansant, poseroit d'une main une couronne de fleurs sur la tête de l'Allemand, et de l'autre verseroit du vin dans la coupe du Turc.

Elle animeroit, par la liberté et les grâces décentes, ces fêtes hospitalières, données dans son pays à tous les peuples de l'univers; et quand le soleil couchant prolongeroit sur la pelouse l'ombre des bois, et en dorerait les cimes de ses derniers rayons, tous les chœurs de danse, réunis autour du temple, chanteroient à l'auteur de la nature un hymne de reconnoissance, que répéteroient au loin les échos.

Oh! que ne puis-je un jour voir dans cet asyle du genre-humain, quelques-uns des infortunés que j'ai rencontrés hors de leur patrie, sans que personne prît à eux aucun intérêt. Un jour à l'île de France, un esclave foible et blanc, dont les épaules étoient écorchées à porter des pierres, se jeta à mes pieds, et me pria d'intercéder pour sa liberté, que, depuis plusieurs années, des Européens lui avoient ravie, contre le droit des gens, puisqu'il étoit Chinois. J'intercédai auprès de l'intendant de l'île, qui, ayant été à la Chine, le reconnut pour Chinois, et le renvoya dans son pays. Mais à quoi sert d'être déli-

vré de l'esclavage, quand il reste à combattre la pauvreté, le mépris et la vieillesse? Une fois, à Paris, un vieux noir, tout décharné, fumant sur une borne un petit bout de pipe, et presque nu au milieu de l'hiver, me dit d'une voix mourante : « Ayez pitié d'un misérable « Nègre! » Infortuné, me dis-je en moi-même, à quoi te peut servir la pitié d'un homme comme moi? Non-seulement toi, mais ta nation entière, a besoin de la pitié des puissances de l'Europe! Combien de fois des enfans, des femmes, des vieillards qui ne parloient pas françois, se sont présentés à moi dans les rues, ne pouvant expliquer leurs malheurs et leurs besoins que par des larmes? Ce n'est point pour eux, mais pour leurs souverains, que les ambassadeurs de leurs nations résident à Paris. S'il y en avoit seulement une famille entretenue par l'état, ils trouveroient au moins avec qui pleurer. Que ne puis-je un jour voir dans l'asyle que je leur souhaite, des hommes des nations qui m'ont honoré moi-même de leur hospitalité et de leurs larmes.

J'en ai trouvé en Hollande, en Russie, en Prusse qui m'ont dit : « Oubliez une « patrie qui vous repousse, et passez vos « jours avec nous. » Quelques-uns m'ont dit, ce que peut-être jamais un homme riche dans mon pays n'a dit à son ami pauvre : « Acceptez la main de ma sœur, « et soyez mon frère. » Mais comment moi-même aurois-je accepté une main qui m'auroit donné une compagne et un frère ; quand loin de ma patrie, je ne pouvois plus disposer de mon cœur ? Non, ce ne sont ni les climats, ni les langues, qui divisent les hommes ; ce sont les corps et les patries. Par-tout j'ai trouvé les corps intolérans et les cours trompeuses ; mais par-tout j'ai trouvé l'homme bon et le malheureux sensible. Oh ! que la France, se couvriroit de gloire si elle ouvroit dans son sein une retraite aux infortunés de toutes les nations. Heureux si je pouvois consacrer à ce saint établissement les foibles fruits de mes travaux ! Heureux si j'y pouvois finir mes jours, ne fût-ce que dans une chaumière sur quelque crête escarpée de montagne,

sous des sapins et des génèvriers, mais voyant au loin, sur les coteaux et dans leurs vallons, des hommes jadis divisés de langues, de gouvernemens et de religions, réunis au sein de l'abondance et de la liberté par l'hospitalité françoise !

Je vous adresse ces vœux, ô Louis XVI! qui, en convoquant vos États-Généraux, m'y avez invité, en appelant tous vos sujets au pied de votre trône. Je vous les recommande, ministres d'une religion amie des hommes; noblesse généreuse qui ambitionnez une gloire immortelle; défenseurs du peuple dont la voix doit se faire entendre à la postérité; vous tous qui par la vertu, la naissance, la fortune ou les talens, formez des puissances dans l'assemblée auguste de la nation. Je vous y nomme pour mes représentans, femmes opprimées par les lois, enfans rendus misérables par notre éducation, paysans dépouillés par les impôts, citoyens forcés au célibat, serfs du mont-Jura, nègres de nos colonies, infortunés de toutes les nations; si vos chagrins et vos larmes pouvoient se faire entendre au milieu

de cette assemblée de citoyens éclairés et justes, les vœux que j'y forme pour vous y deviendroient bientôt des lois.

Puissent ces vœux s'accomplir un jour! Qu'à la vue d'un clocher ou d'un château, qui s'élève au milieu des moissons, la veuve qui chemine seule à pied, et la mère de famille encore plus malheureuse, entourée d'enfans misérables, se réjouissent, comme à la vue des asyles destinés à les protéger, à les consoler et à les nourrir. Ou plutôt, ô France! que dans tes riches campagnes, on ne voie désormais aucun indigent; que les petites propriétés répandent jusques dans tes landes, l'industrie, l'abondance et la joie; que dans tes moindres hameaux chaque fille trouve un amant, et un amant une épouse fidelle; que tes mères y voient multiplier leurs récoltes avec leurs familles; que tes enfans y soient préservés à jamais de cette funeste ambition qui cause tous les maux du genre-humain; qu'ils apprennent du cœur maternel à ne vivre que pour aimer et à n'aimer que pour propager

la vie ; et que tes vieillards coopérateurs de ta félicité future, finissent leurs jours dans les espérances et la paix, qui ne sont données qu'à ceux qui ont aimé Dieu et les hommes !

O France ! puisse ton roi se promener sans garde au milieu de ses enfans, et les voir à leur tour apporter au pied de son trône les tributs de leur reconnoissance ! Puissent les nations de l'Europe y rassembler leurs Etats-Généraux, et ne faire avec nous qu'une seule famille dont il soit le chef ! Puissent enfin tous les peuples du monde, dont nous aurons recueilli les infortunés, y envoyer un jour des députés, bénir Dieu dans toutes les langues, et y servir l'homme dans tous ses besoins !

74754448

Vet. Fr. II A. 1223